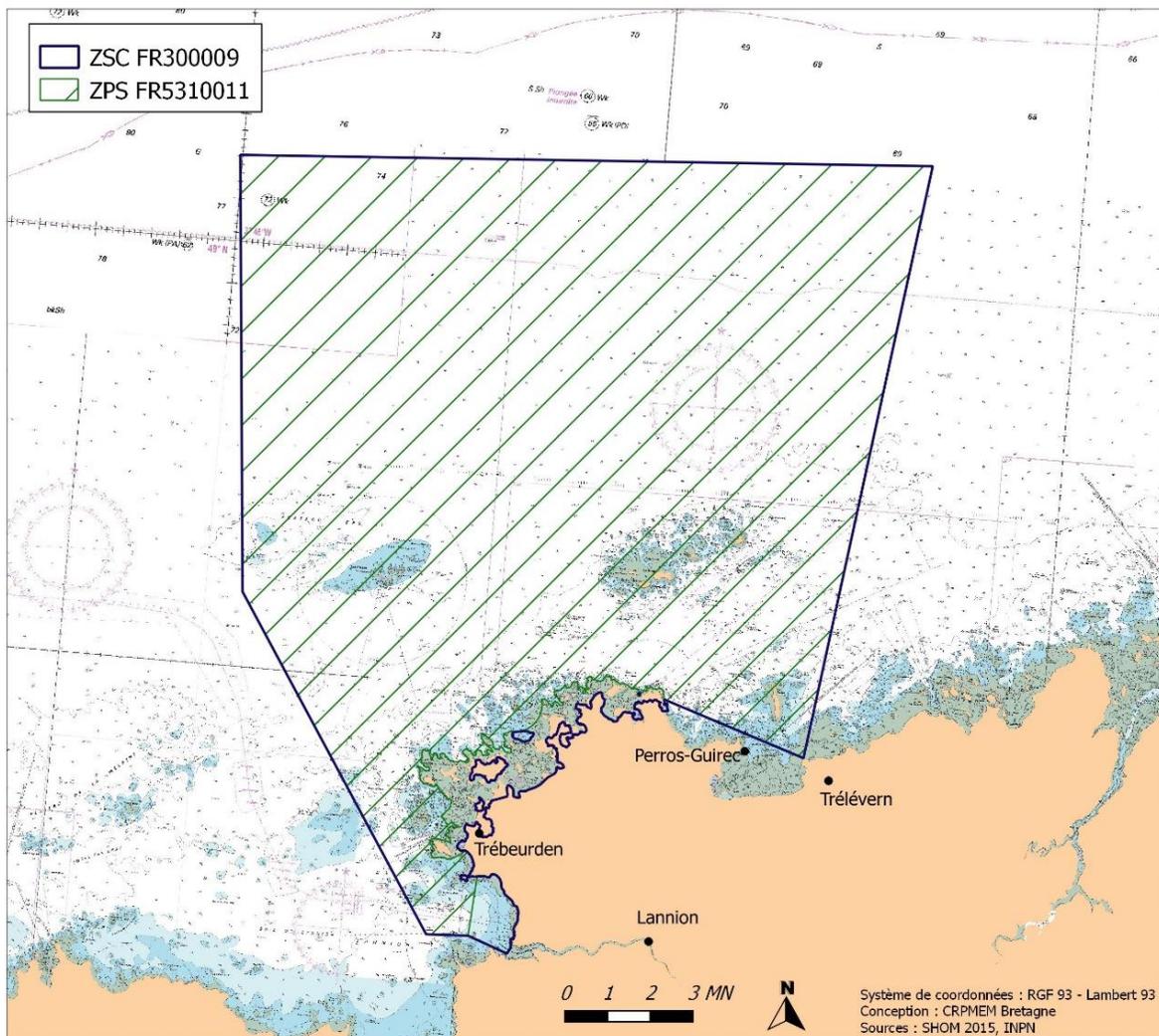




ZONE SPECIALE DE CONSERVATION FR300009
ZONE DE PROTECTION SPECIALE FR5310011
CÔTE DE GRANIT ROSE – SEPT ÎLES



**DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE
DES ACTIVITES DE PECHE PROFESSIONNELLE**



Comment citer ce document :

CRPMEM de Bretagne, 2015. Diagnostic socio-économique des activités de pêche professionnelle. Site Natura 2000 Côte de Granit Rose – Sept Îles (ZSC FR 300009 et ZPS FR 5310011). 52 p.

SOMMAIRE

1	ORGANISATION DE LA PECHE PROFESSIONNELLE.....	4
1.1	ECHELLE COMMUNAUTAIRE.....	4
1.2	ECHELLE NATIONALE	4
1.3	ECHELLES REGIONALE ET LOCALE	5
2	METHODOLOGIE POUR CARACTERISER LES ACTIVITES DE PECHE PROFESSIONNELLE	6
2.1	LES SYSTEMES D'INFORMATIONS NATIONAUX.....	6
2.1.1	Le Système d'Informations Pêche et Aquaculture de la DPMA.....	6
2.1.2	Le système d'informations halieutiques d'Ifremer	6
2.1.3	Les données nationales mobilisées à l'échelle des AMP	6
2.2	LE SYSTEME D'INFORMATION PECHE « VALPENA »	7
2.2.1	Description générale et objectifs du système VALPENA	7
2.2.2	Méthodologie d'enquête et validation des données	7
2.2.3	Données mobilisables.....	8
2.2.4	Données mobilisées dans le cadre de ce diagnostic.....	8
2.2.5	Représentativité des données mobilisées.....	8
2.2.6	Mobilisation de données supplémentaires	9
2.2.7	Zone d'étude	9
3	CONTEXTE GENERAL DE LA PECHE EN BRETAGNE : IMPORTANCE SOCIO-ECONOMIQUE ET ENJEUX... 10	
3.1	ECHELLE BRETONNE	10
3.2	ECHELLE LOCALE	11
4	PRESENTATION GENERALE DE LA PECHE SUR LE SITE NATURA 2000 COTE DE GRANIT ROSE – SEPT ILES	13
4.1	PREAMBULE	13
4.2	PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES NAVIRES.....	13
4.2.1	Provenance des navires par port d'attache.....	13
4.2.2	Taille des navires	14
4.3	FREQUENTATION GENERALE DE LA ZONE D'ETUDE, TOUS METIERS CONFONDUS.....	14
4.3.1	Densité annuelle.....	14
4.3.2	Fréquentation mensuelle	15
4.3.3	Intensité de l'activité sur la zone d'étude	15
4.3.4	Espèces recherchées	16
4.4	BILAN DES PRINCIPALES REGLEMENTATIONS PECHE SUR LA ZONE D'ETUDE.....	17
4.5	METIERS PRATIQUES SUR LE SITE	20
5	ANALYSE PAR METIER.....	21
5.1	CASIERS (DIVERS)	22
5.2	FILET A POISSONS.....	25
5.3	METIERS DE L'HAMEÇON.....	28
5.4	DRAGUE A COQUILLE SAINT-JACQUES.....	31
5.5	CHALUT DE FOND A POISSONS	34
5.6	CHALUT DE FOND A CEPHALOPODES.....	37
5.7	FILET A CRUSTACES	40
5.8	PLONGEE BOUTEILLE	43
5.9	CHALUT A LANÇONS.....	46
5.10	CHALUT A COQUILLAGES	47
5.11	PECHE A PIED	48
5.12	RECOLTE D'ALGUES DE RIVE	50

1 ORGANISATION DE LA PECHE PROFESSIONNELLE

1.1 ECHELLE COMMUNAUTAIRE

L'Union européenne dispose d'une **compétence exclusive** en matière de pêche, la **Politique Commune de la Pêche (PCP)** constituant le cadre d'intervention sectorielle. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, la nouvelle PCP comporte quatre grands domaines d'action : la gestion des pêches, la politique internationale, les marchés et la politique commerciale, et le financement de la politique.

La gestion des pêches vise principalement à garantir des rendements de pêche élevés à long terme pour tous les stocks entre 2015 et 2020, à travers la définition du « rendement maximal durable » (RMD). Le deuxième objectif est de réduire au maximum, voire d'empêcher, les captures non désirées, via l'introduction progressive d'une obligation de débarquement (« 0 rejets »). La gestion des pêcheries peut prendre la forme de contrôles à l'entrée et/ou à la sortie de la pêcherie. Les contrôles à l'entrée englobent les règles d'accès aux eaux, les contrôles de l'effort de pêche et les mesures techniques destinées à réglementer l'emploi des engins de pêche ainsi que les zones et le temps de pêche. Les contrôles à la sortie consistent principalement à limiter les quantités de poissons pêchées, notamment en appliquant un total admissible des captures (TAC) pour la plupart des stocks commerciaux de poissons, lesquels sont ensuite répartis entre les pays de l'UE sous la forme de quotas nationaux. La PCP recourt de plus en plus à des plans pluriannuels, qui associent souvent plusieurs outils de gestion.

La mise en œuvre de la réforme de la politique commune de la pêche s'appuie sur un instrument financier, le **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)**. Adopté en avril 2014, le cadre d'intervention est en cours de définition au niveau français. Le FEAMP doit aider à reconstituer les stocks halieutiques, à réduire l'impact de la pêche sur le milieu marin et à éliminer progressivement les pratiques dommageables de rejets. A ce titre, des fonds seront mobilisables pour financer des mesures Natura 2000 en mer.

1.2 ECHELLE NATIONALE

Le rôle des Etats en matière de gestion des pêches reste primordial dans leur mer territoriale (la bande des 12 milles nautiques), la pêche dans cette zone étant réservée aux pêcheurs de l'Etat membre, ainsi qu'aux autres Etats détenteurs de "droits historiques". La France a choisi de partager cette gestion avec les Comités des Pêches Maritimes et des Elevages Marins, sur le fondement du **livre neuf du code rural et de la pêche maritime** (respectivement articles R 911-3 et R 912-31). Il y a donc en droit français **deux régimes juridiques possibles de gestion des ressources dans les eaux territoriales : l'un mis en œuvre par les autorités administratives** (ministre chargé de la pêche ou préfet de Région) et **l'autre mis en œuvre par les Comités des Pêches**.

La Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA), rattachée depuis 2012 au ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, veille à l'application de la réglementation, organise le contrôle et la surveillance des pêches, détermine la politique d'aide à l'investissement des entreprises de pêche et gère les crédits d'Etat et communautaires à la pêche, notamment le FEAMP.

Le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM) est l'échelon national de l'organisation professionnelle de la pêche dont la mission première est la représentation et la promotion des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche ou d'élevage marin. L'ensemble des membres de la profession y adhère obligatoirement. Le CNPMEM élabore la réglementation des pêches dans les eaux territoriales en matière de cohabitation, limitation du temps de pêche, ajustement de l'effort de pêche, gestion des volumes de captures etc., via notamment la mise en place de licences de pêche. Ces mesures sont adoptées par arrêté ministériel et complètent la réglementation européenne. La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (LMAP) adoptée en juillet 2010, a doté le CNPMEM de nouvelles missions, notamment dans le domaine de l'environnement. Il est ainsi, entre autres, chargé :

« De participer à la mise en œuvre des politiques publiques de protection et de mise en valeur de l'environnement, afin notamment de favoriser une gestion durable de la pêche maritime et des élevages marins » (Article L. 912-2 de la LMAP, 2010).

1.3 ECHELLES REGIONALE ET LOCALE

Le préfet maritime de l'Atlantique dépend directement du Premier ministre via le Secrétaire Général de la Mer. Il coordonne l'action de l'Etat en mer. Ses compétences en matière de pêche concernent essentiellement la sécurité et le contrôle (lutte contre les activités illicites). Le préfet maritime de l'Atlantique a autorité sur toute la façade atlantique, du Mont St Michel à la frontière espagnole.

Le préfet de région Bretagne et les **comités des pêches maritimes et des élevages marins** ont la compétence en matière de gestion des ressources halieutiques pêchées à titre professionnel (rappel : cogestion prévue par le livre neuf du code rural et de la pêche maritime). Le préfet de région Bretagne est également compétent en matière de pêche récréative. Différentes autorités de l'Etat désignées par le code rural et de la pêche maritime assurent la police des pêches (articles L 942-1 et L 942-2 du code rural et de la pêche maritime). Les comités des pêches ont la faculté de recruter des gardes jurés.

Le **préfet de département des Côtes d'Armor** est chargé de la délivrance des permis de pêche à pied à titre professionnel (article R 921-68 du code rural et de la pêche maritime). Il désigne par arrêté les points de débarquement des produits pêchés en mer et fixe le classement sanitaire des gisements naturels de coquillages ainsi que des concessions conchylicoles. Il délivre les autorisations d'élevages et de cultures en mer (article R 923-9 du code rural et de la pêche maritime).

Dans la pratique, **les compétences des préfets sont déléguées à la Direction Interrégionale de la Mer (DIRM) Nord Atlantique Manche Ouest (NAMO)** pour le préfet de région, et à la **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)** des Côtes d'Armor pour le préfet de département.

Du point de vue financement de la PCP, la Région Bretagne sera en charge d'une partie des mesures du FEAMP en fonction de la stratégie qu'elle aura retenue, et s'appuiera à l'échelle locale sur les Pays qui auront la charge de gérer des fonds issus du Développement Local par les Acteurs Locaux, (DLAL) (en lieu et place de l'axe 4 du FEP (Fonds européen pour la pêche) qui fonctionnait sur des territoires pilotes uniquement).

Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Bretagne dispose des mêmes compétences que le CNPMEM mais à une échelle régionale. Il participe à la gestion des pêches via l'élaboration de licences de pêche qui fixent les conditions et les limites de l'exploitation d'une ressource. Elles peuvent notamment déterminer les critères d'attribution des licences, les caractéristiques des navires et des engins autorisés, le contingentement de licences, les zones de pêche, les dates d'ouverture et calendrier de pêche, l'établissement de limites de captures, etc. Adoptées dans le cadre de délibérations, celles-ci sont ensuite rendues obligatoires par le préfet de région. Le CRPMEM Bretagne participe également à la recherche et à l'innovation via la réalisation de programmes et études ciblés, ainsi qu'aux politiques publiques régionales de protection et de mise en valeur de l'environnement.

La mission générale du **Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CDPMEM) des Côtes d'Armor** est de représenter et de promouvoir les intérêts généraux des professionnels à l'échelle locale, via un rôle d'information économique et d'assistance technique envers les professionnels, et en formulant des avis et propositions au CRPMEM Bretagne voire au CNPMEM.

Les Organisations de Producteurs (OP) sont des groupements d'intérêts économiques, auxquels adhèrent librement les entreprises de pêche. Ces structures sont reconnues au niveau européen par le règlement UE n°1379/2013 portant organisation commune des marchés (OCM). Leur rôle principal est l'organisation du marché (mise sur le marché et promotion de la production), la gestion des quotas de pêche qui leurs sont alloués (établissement de plans de gestion par pêcherie, suivi scientifique de projets), et la gestion des licences des espèces soumises à quota de capture communautaire. Dans les Côtes d'Armor, les navires adhèrent majoritairement à **l'OP COBRENORD** (qui regroupe un total d'environ 190 navires), ou moins fréquemment à **l'OP Les Pêcheurs de Bretagne** (regroupant près de 800 navires, davantage localisés en Bretagne sud).

Les Conseils Consultatifs (CC) sont des organisations de parties prenantes qui donnent à la Commission et aux pays de l'UE des recommandations sur des questions relatives à la gestion des pêches. Ces recommandations peuvent porter sur les aspects socio-économiques de la gestion des pêches et sur la manière de simplifier les règles. Les conseils consultatifs sont consultés dans le cadre de la régionalisation. Ils participent également à la collecte, à la transmission et à l'analyse des données nécessaires à la gestion des pêches et aux mesures de conservation. La Bretagne nord fait partie de la zone de compétence du CC Eaux occidentales septentrionales.

2 METHODOLOGIE POUR CARACTERISER LES ACTIVITES DE PECHE PROFESSIONNELLE

Le diagnostic socio-économique pêche du site Natura 2000 Côte de granit rose – Sept îles est rédigé à partir de **deux principales sources de données** : les données institutionnelles issues des systèmes d'informations nationaux (le « Système d'Informations Halieutiques » (SIH) de l'Ifremer, et le « Système d'Informations Pêche et Aquaculture (SIPA) de la DPMA), et celles du système d'information pêche « VALPENA » développé par les professionnels.

2.1 LES SYSTEMES D'INFORMATIONS NATIONAUX

2.1.1 LE SYSTEME D'INFORMATIONS PECHE ET AQUACULTURE DE LA DPMA

Depuis le 1er janvier 2009, les données relevant de l'administration, à savoir les Affaires Maritimes, France AgriMer et la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) sont centralisées par le Système d'Information Pêche et Aquaculture (SIPA), géré par la DPMA, qui les transmet ensuite à l'Ifremer.

Les données déclaratives des pêcheurs professionnels, les données de ventes des criées et les données de géolocalisation (VMS) sont notamment archivées dans ce système.

2.1.2 LE SYSTEME D'INFORMATIONS HALIEUTIQUES D'IFREMER

Au sein de l'**Ifremer** (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer), le SIH constitue le réseau pérenne et opérationnel d'observation des ressources halieutiques. Il est responsable et dépositaire des cahiers des charges et des spécifications techniques pour les plans d'échantillonnage, la collecte, l'archivage, la mise à disposition et l'accès aux données halieutiques.

Entre autre, dans le cadre d'une convention avec la DPMA, l'Ifremer assure le suivi de l'ensemble des navires inscrits au fichier national de la flotte de pêche communautaire (FPC) et reconstitue annuellement les calendriers d'activité des navires de pêche professionnelle, sur la base d'enquêtes auprès des professionnels et du traitement des données de géolocalisation des navires (Vessel Monitoring System, VMS), ainsi que des données déclaratives de captures et d'effort de pêche (issues des journaux de bord pour les navires de plus de 10 m ou des fiches de pêche pour les moins de 10 m). **Des synthèses de ces données sont produites annuellement à différentes échelles¹.**

2.1.3 LES DONNEES NATIONALES MOBILISEES A L'ECHELLE DES AMP

Dans le cadre d'une convention tripartite, l'Ifremer, la DPMA et l'AAMP ont travaillé ensemble à l'élaboration d'une fiche de synthèse pêche professionnelle embarquée permettant de fournir à chaque AMP une synthèse des données disponibles dans les bases de données nationales. Ces fiches sont réalisées sur la base d'extractions de différents types de données :

- « **Fichier Flotte de Pêche Communautaire (FFPC)** » : données administratives référençant tous les navires de pêche immatriculés aux fichiers flottes nationales, leurs caractéristiques techniques et leur lieu d'immatriculation ;
- « **Journaux de bord (log books) et fiches de pêche** » : données administratives regroupant les déclarations de captures et d'effort de pêche des pêcheurs professionnels, issues des journaux de bord pour les navires de 10 mètres et plus et des fiches de pêche pour les navires de moins de 10 mètres ;
- « **Données de ventes** » : données administratives regroupant le détail des ventes (essentiellement en criée) des pêcheurs professionnels ;

¹ Documents accessibles sur <http://sih.ifremer.fr/Publications/Syntheses>

- « **Données d'effort et de positionnement des navires** » : données estimées sur la base d'un algorithme de traitement des données « VMS », données administratives sur la position des navires équipés d'un système de géolocalisation (source : DPMA).
- « **Calendriers d'activité** » : données exhaustives collectées auprès des patrons de pêche et de leurs représentants professionnels et recensant leurs activités de pêche (métiers, zones de pêche) sur une base mensuelle. Les calendriers d'activité renseignent l'ensemble des métiers pratiqués par mois ainsi que les deux zones de pêche principales associées à chaque métier.

Deux fiches sont ainsi produites² :

- La première pour les informations relatives aux navires géolocalisés, qui sont identifiés comme étant actifs au sein du site.
- La seconde pour les informations relatives aux navires non géolocalisés (moins de 12 m). Dans ce cas, les informations considérées sont celles collectées à l'échelle des secteurs statistiques (rectangles ou sous-rectangles) qui recourent au mieux le périmètre de l'AMP.

Chaque fiche précise les différentes méthodologies de collectes de données et leurs limites pouvant induire des biais, ainsi que l'emprise géographique des secteurs statistiques, utilisés pour la collecte des données nationales, au regard du périmètre de l'AMP considérée. Le contenu de la fiche présente ensuite les informations suivantes : nombre de navires, liste des flottilles, des engins et des métiers pratiqués, ports d'exploitation, notions de dépendance en termes de fréquentation et chiffre d'affaires, productions... Ces fiches de synthèse doivent faire l'objet d'un travail de relecture et de validation au niveau local, notamment par les professionnels pour compléments et commentaires.

2.2 LE SYSTEME D'INFORMATION PECHE « VALPENA »³

2.2.1 DESCRIPTION GENERALE ET OBJECTIFS DU SYSTEME VALPENA

VALPENA (pour éVALuation des activités de PEche au regard des Nouvelles Activités) est une plateforme collaborative scientifique et technique travaillant au développement d'une méthodologie d'acquisition et de traitement normalisée de données de fréquentation spatio-temporelle des navires de pêche. Elle a pour origine une volonté commune des comités des pêches de produire une information géographique normalisée, dans le respect d'un protocole rigoureux développé en collaboration avec des scientifiques, en vue des négociations relatives à l'implantation de nouveaux usages de l'espace marin notamment. Les objectifs sont :

- de collecter des données à résolution spatio-temporelle fine informant sur la fréquentation des navires de pêche, notamment au regard de l'apparition de nouveaux enjeux impliquant un partage de l'espace marin,
- d'exploiter ces données, notamment sous une forme cartographique, correspondant à la granularité et aux enjeux des projets actuels en mer.

Les comités régionaux et départementaux des pêches, ainsi que les équipes scientifiques partenaires du programme, sont regroupés au sein d'un Groupement d'Intérêt Scientifique : **le GIS VALPENA**.

2.2.2 METHODOLOGIE D'ENQUETE ET VALIDATION DES DONNEES

Les enquêtes VALPENA sont basées sur des données déclaratives, requérant de fait l'adhésion des professionnels. Chaque année, les enquêteurs des comités des pêches rencontrent individuellement les patrons pêcheurs afin de recueillir les informations sur leurs zones de pêche de l'année passée. Les données individuelles collectées concernent, pour une année donnée, l'activité déclarée du navire, par mois⁴, spécifiant les engins mis en œuvre, les espèces ciblées et l'espace où l'activité est pratiquée. Ces données sont recueillies sur la base d'un carroyage de 3 milles*3 milles environ, issu d'un sous-découpage des rectangles statistiques du

² Pour des raisons de confidentialité, la fiche n'est pas éditée lorsque le nombre de navires sélectionnés sur la zone est inférieur à 4.

³ Source : CDPMEM56

⁴ Un mois est considéré « travaillé » à partir d'une journée de pêche (que le navire ait travaillé 30 jours ou 1 seul, le résultat est identique)

CIEM et sur la base des typologies existantes (DCF pour les engins, FAO pour les espèces) dans un souci d'interopérabilité⁵. L'enquête réalisée une année « n » porte ainsi sur l'activité « n-1 ».

Les enquêtes sont ensuite saisies dans une base de données à l'aide d'une application cartographique développée par l'université de Nantes au sein du GIS VALPENA.

Une double restitution aux professionnels permet enfin de valider la base de données :

- **Restitution individuelle** : des cartes par engin sont envoyées à chaque pêcheur enquêté afin qu'ils les valident. Elles reprennent les zones de pêche indiquées lors de l'enquête ainsi que le nombre de mois travaillés dans l'année. Cette étape permet de valider leur déclaration et de corriger d'éventuelles erreurs de saisie.
- **Restitution collective** : des réunions sont organisées dans les ports afin de présenter aux professionnels leurs zones de pêche (agrégation par métiers). De même que pour les restitutions individuelles, cette étape permet de valider la base de données et de relever d'éventuelles incohérences.

2.2.3 DONNEES MOBILISABLES

Les bases de données VALPENA ainsi constituées (une par région) rassemblent des données pour chaque navire enquêté, dont la forme est la suivante : année*mois*maille*engin*espèce. Cette donnée peut être désagrégée et réagrégée à la demande, en fonction de la question posée, et couplée à d'autres données (caractéristiques techniques des navires, quartiers et ports d'attache, etc.). Il est ensuite possible de réaliser des requêtes permettant d'identifier le nombre de navires par maille en fonction de l'engin mis en œuvre, la saison, les espèces ciblées, les ports d'attache des navires, la dépendance des flottilles à l'égard d'une zone donnée, etc. Pour des raisons de confidentialité, **aucune donnée individuelle n'est transmise à un tiers**. De même, **aucune analyse pour toute flottille inférieure à cinq navires n'est communiquée**.

2.2.4 DONNEES MOBILISEES DANS LE CADRE DE CE DIAGNOSTIC

Afin de réaliser un diagnostic le plus exhaustif possible et grâce à la convention cadre signée entre les comités bretons, les données des navires finistériens et costarmoricains exerçant sur la zone d'étude ont été intégrées. Les données individuelles ont été agrégées par le CRPMEM Bretagne, afin d'être utilisées dans ce diagnostic. Les données VALPENA utilisées dans le cadre de cette étude sont les données 2014 représentant **l'activité des navires en 2013**.

Les données VALPENA ne sont pas liées, pour l'heure, à des données de production. La dépendance à la zone est évaluée uniquement sur la base des données spatiales ou des données temporelles.

2.2.5 REPRESENTATIVITE DES DONNEES MOBILISEES

Les données VALPENA utilisées pour ce diagnostic correspondent **aux années de référence**, c'est-à-dire les années les plus récentes pour lesquelles **le nombre de navires enquêtés est proche de l'exhaustivité**.

Les données mobilisées correspondent aux pourcentages d'enquêtes suivants :

	Année de l'activité	% d'enquêtes ⁶
Finistère	2013	89 %
Côtes d'Armor	2013	75 %

Figure 1 – Taux d'enquêtes des données VALPENA mobilisées

⁵ Alexandre F., 2009. Mise en place d'un outil de gestion intégrée pour la pêche maritime professionnelle. Université de Nantes, mémoire de Master 2. Beunaiche B., 2010. VALPENA, un outil de cartographie de l'activité de pêche professionnelle en Pays de la Loire : base de données spatiales et traitements statistiques. Université de Nantes, mémoire de Master 2.

⁶ Le pourcentage d'enquêtes correspond à la proportion de navires pour lesquels les données VALPENA sont disponibles par rapport au nombre total de navires de pêche. Sont inclus dans ce pourcentage, les navires enquêtés n'ayant pas d'activité.

2.2.6 MOBILISATION DE DONNEES SUPPLEMENTAIRES

Le traitement des données VALPENA permet de calculer des indicateurs, de dresser des cartes et graphiques, qui à eux seuls ne peuvent constituer le diagnostic des activités. Ainsi, les comités des pêches bretons se sont également mobilisés afin d’apporter leurs connaissances empiriques et leur expertise, notamment en ce qui concerne :

- Les spécificités des flottilles identifiées (description des pratiques de pêche, illustration des activités, etc.),
- La mise en perspective des indicateurs calculés dans un contexte global (pressions exercées sur la profession et sur l’espace maritime, état des ressources, évolutions règlementaires, etc.).

2.2.7 ZONE D’ETUDE

Le site Côte de granit rose – Sept îles intersecte **35 mailles VALPENA**. Le recouvrement de certaines mailles VALPENA par le site Natura 2000 n’étant que partiel, les données traitées dans le cadre de ce diagnostic concernent donc un périmètre légèrement supérieur à celui du site.

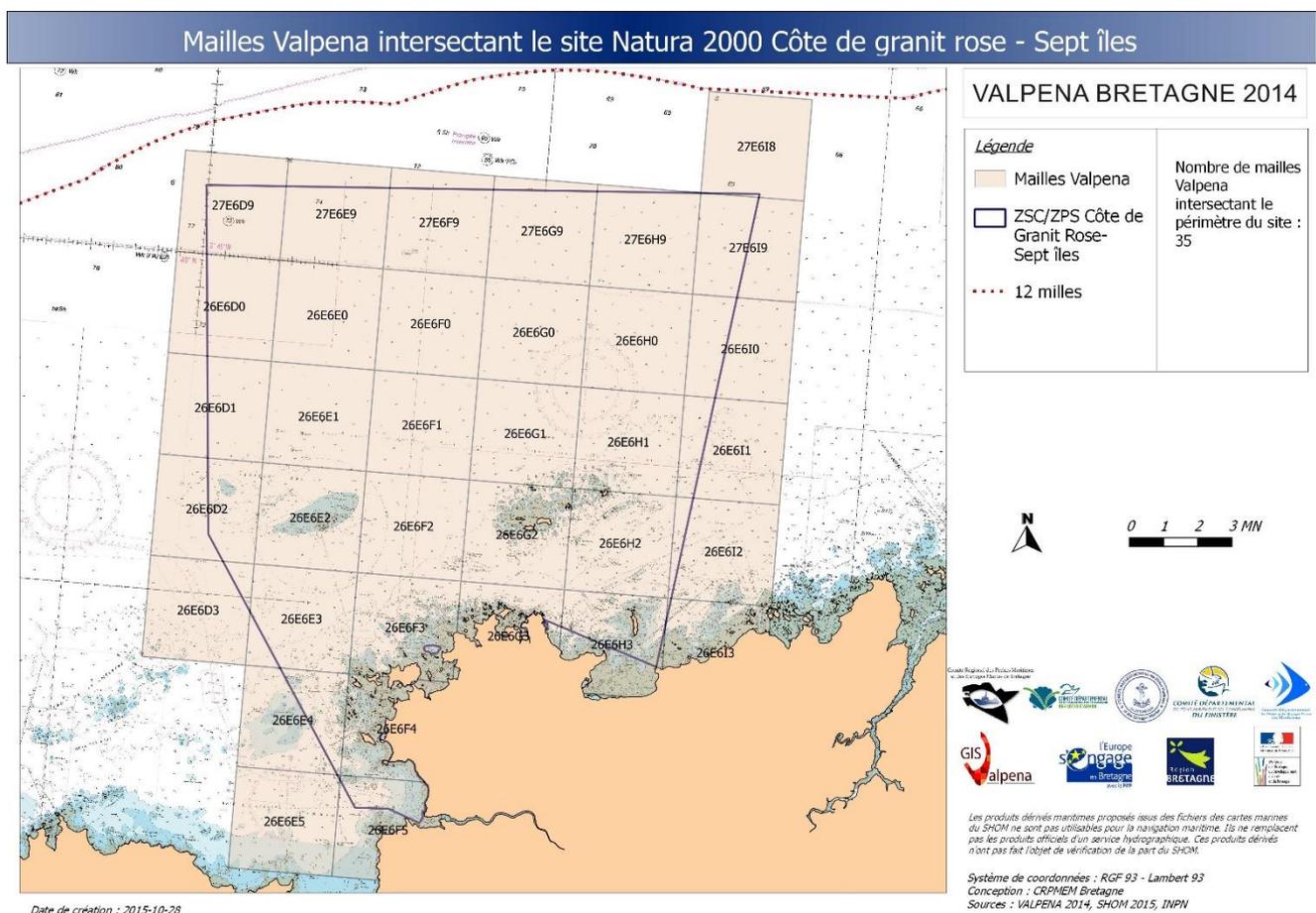


Figure 2 – Mailles VALPENA intersectant le site Natura 2000 Côte de granit rose – Sept îles

3 CONTEXTE GENERAL DE LA PECHE EN BRETAGNE : IMPORTANCE SOCIO-ECONOMIQUE ET ENJEUX

Sources : SIH Ifremer (activité 2012 des navires de la région Bretagne) ; monographie 2012 CRPMEM Bretagne.

3.1 ECHELLE BRETONNE

La pêche professionnelle est une activité économique prépondérante en Bretagne, **1^{ère} région française en volumes débarqués et en valeur**. En 2012, ce sont 264 409 tonnes (algues comprises) qui ont été débarquées en Bretagne, pour une valeur de plus de 481 millions d'euros⁷.

En 2012, **1 318 navires de pêche sont immatriculés en Bretagne** (dont 1 266 actifs), générateurs d'emploi pour environ 3 534 marins embarqués⁸ (source : SIH Ifremer, synthèse 2012 Bretagne). Ces vingt dernières années, une importante baisse de l'activité s'est toutefois traduite à travers une **diminution de près de 50% du nombre total de navires** (touchant de manière plus importante les navires de plus de 12 m). Ces évolutions peuvent en partie s'expliquer par des évolutions techniques des navires (augmentation de la puissance, efficacité de pêche,...), mais aussi en raison des difficultés rencontrées par la profession (plans de sortie de flotte, fluctuation des ressources, évolutions des réglementations, problématiques de partage de l'espace en mer...).

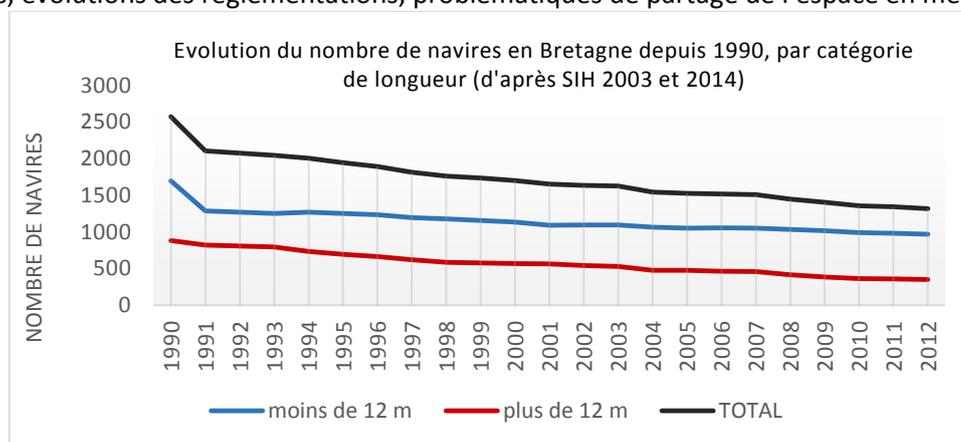


Figure 3 – Evolution du nombre de navires en Bretagne depuis 1990, par catégorie de longueur

La flotte bretonne est constituée de navires de taille variable, exerçant leur activité dans différents rayons d'action (depuis la côte jusqu'au large). Les navires de taille inférieure à 12 m, dont l'activité se concentre essentiellement à la côte, représentent près de 75% de l'effectif total. Les navires de plus grande taille sont pour l'essentiel rattachés au quartier maritime du Guilvinec, 1^{er} quartier maritime de Bretagne en nombre de navires (233 en 2012, soit environ 18% des navires actifs de la flottille bretonne).

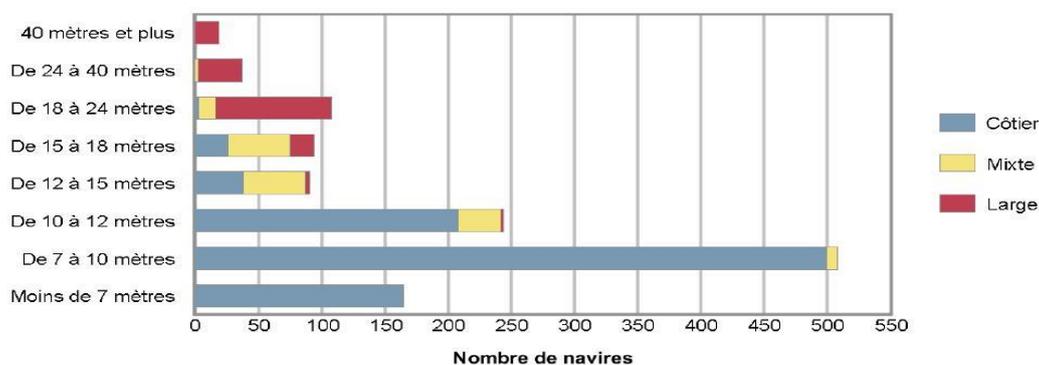


Figure 4 – Répartition des navires par catégorie de longueur et rayon d'action en région Bretagne (Ifremer SIH, 2014)
(Côtier : navire ayant exercé plus de 75% d'activité dans les 12 milles ; mixte : 25-75 % ; large : plus de 75% hors 12 milles)

⁷ Extrait de la monographie 2012, CRPMEM Bretagne. Sources diverses : ABAPP, OP de thon congelé, chambre syndicale algues marines.

⁸ Nombre approximé à partir du nombre de marins présents à bord des navires les mois où ces derniers sont actifs.

Les métiers pratiqués par les navires sont très diversifiés. En 2012, le nombre moyen d'engins mis en œuvre par navire s'élève à 2,3, certains navires pouvant exercer jusqu'à 5 métiers de pêche différents. Cette polyvalence est surtout caractéristique des navires côtiers de petite taille, qui s'adaptent au cours des saisons à la disponibilité des espèces cibles. A l'échelle de la Bretagne, le principal métier pratiqué (en nombre de navires) est le filet à poissons (exercé par 34 % des navires), puis viennent la drague à coquille Saint-Jacques (27%), le chalut de fond à poissons (25%), le casier à gros crustacés (20%)...

Il peut toutefois être noté des disparités intrarégionales, notamment entre la Bretagne Nord et la Bretagne Sud. En effet, la drague à coquille Saint-Jacques constitue le principal métier de Bretagne Nord, où elle est mise en œuvre par 50% des navires, devant le filet à poissons (36%) et le casier à gros crustacés (31%). A l'inverse, le chalut de fond à langoustine est une des spécificités du golfe de Gascogne, et apparaît ainsi comme le 3^{ème} métier le plus pratiqué en Bretagne sud (20% des navires), après le filet à poissons (33%) et le chalut de fond à poissons (28%).

3.2 ECHELLE LOCALE

A noter : les informations suivantes sont issues des fiches de synthèses des activités halieutiques produites dans le cadre de la convention Ifremer SIH/DPMA/AAMP (Convention 2015, données 2012). La démarche d'élaboration de ces fiches (une fiche pour les navires géolocalisés, et une fiche pour les non-géolocalisés, en raison des différences méthodologiques liées à la collecte des données) prévoit une relecture locale par les acteurs de la pêche, afin de s'assurer de la cohérence des informations, et d'y apporter d'éventuels compléments. Cette phase de relecture n'a pu être menée pour le moment en raison de délais contraints. Les éléments à suivre peuvent donc comporter des biais, et sont, de ce fait, à considérer avec précaution.

Rappel important : les informations relatives aux navires non-géolocalisés (de moins de 12 m, à l'exception d'un navire de taille comprise entre 12 et 15m) sont collectées à l'échelle des secteurs statistiques du SIH. Le secteur retenu dans le cas de la Côte de granit rose et des Sept îles s'étend de la baie de Morlaix à la baie de Paimpol (rectangle 26E6 sur la figure 5). Les informations ci-dessous concernent donc un périmètre nettement plus large que le site Natura 2000, conduisant à une importante surestimation des navires. Dans le cas des navires géolocalisés (de plus de 12 m, ainsi qu'un navire de taille comprise entre 10 et 12m, équipé de VMS), les informations se rapportent à l'échelle du site, mais ne concernent qu'un faible nombre de navires.

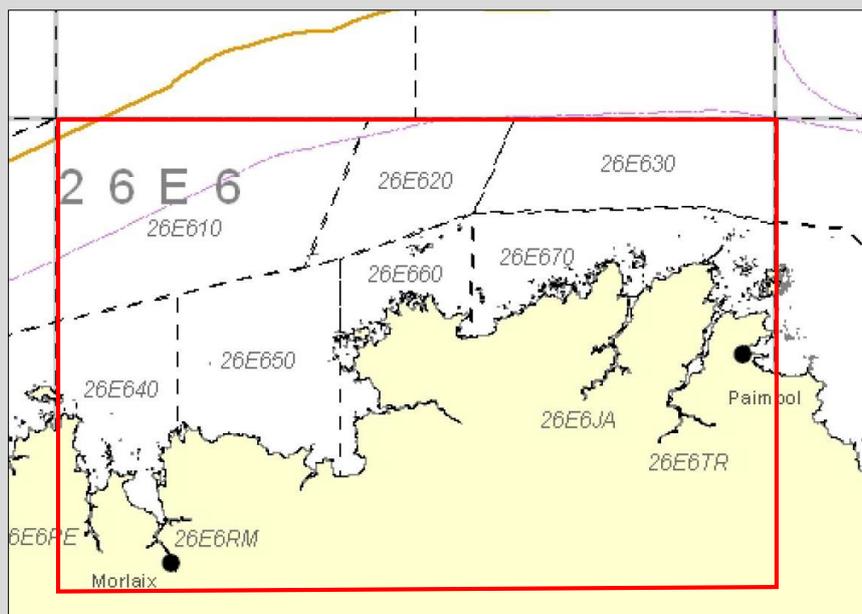


Figure 5 – Carte des secteurs statistiques retenus pour la production de la fiche SIH (encart rouge) (source : SIH, 2015)

Les analyses des données du SIH menées sur le secteur côtier s'étendant de Morlaix à Paimpol ont identifié **105 navires non-géolocalisés, et 6 navires équipés de systèmes de géolocalisation travaillant dans cette zone**, soit un total de 111 navires provenant de la région Bretagne pour l'année 2012. Pour les non-géolocalisés, le filet à poissons constitue la principale activité en nombre de navires (exercée par 40% d'entre eux), parmi une vingtaine de métiers recensés. Les autres métiers de pêche bien représentés sur la zone sont le casier à gros crustacés (32%), la drague à coquille Saint-Jacques (27%), le filet à gros crustacés (19%), ainsi que la ligne, la palangre, et le chalut de fond à poissons (12% chacun). L'activité des navires géolocalisés s'oriente essentiellement vers la drague à coquille Saint-Jacques (50%) puis la palangre ou le casier à gros crustacés.

La production associée à ce secteur pour les navires non-géolocalisés est estimée à environ 1 775 tonnes, pour une valeur de près de 5 millions d'euros. Les bivalves constituent le groupe d'espèces prédominant en tonnage (coquille Saint-Jacques pour l'essentiel, issue majoritairement des gisements de Morlaix), alors que les poissons démersaux et benthiques génèrent les plus fortes valeurs. Le groupe des crustacés, représenté pour l'essentiel par les araignées, tourteaux et homards, occupe également une place importante (14% des tonnages pour 25% de la valeur totale). La forte production d'algues (23% des tonnages) provient quasi exclusivement de l'activité des navires goémoniers exerçant en baie de Morlaix.

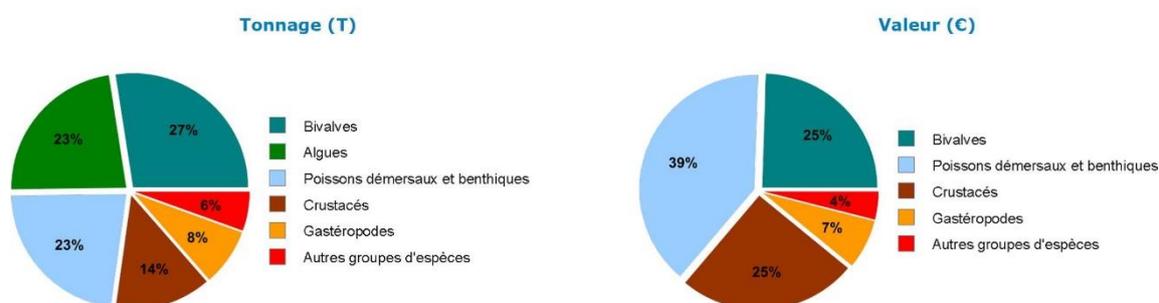


Figure 6 – Productions en tonnage et valeur des navires non-géolocalisés sur le secteur allant de Morlaix à Paimpol

Les proportions d'espèces associées aux 6 navires géolocalisés diffèrent. A l'échelle de la zone Natura 2000, les estimations totales, toutes espèces confondues, s'élèvent à 45 T pour une valeur d'environ 165 000€. Si les bivalves sont toujours le premier groupe d'espèces en tonnages (44% des volumes débarqués), les crustacés constituent quant à eux le premier groupe en termes de valeur (45% de la valeur totale). Le groupe des poissons démersaux et benthiques contribue à plus de 20% des tonnages et valeurs.

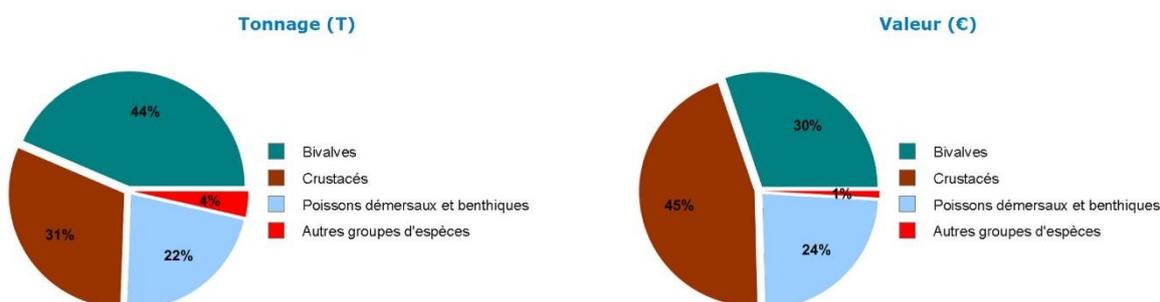


Figure 7 – Productions en tonnage et valeur des navires géolocalisés sur le secteur Côte de granit rose - Sept îles

A ce stade, les informations de spatialisation n'existent que pour les navires équipés de système VMS, soit une **part largement minoritaire des navires présents sur site**. Elles restent donc partielles et permettent seulement de révéler que le site Natura 2000 est très peu exploité par ces navires de plus grande taille, qui travaillent davantage à l'ouest ou au Nord de la zone.

4 PRESENTATION GENERALE DE LA PECHE SUR LE SITE NATURA 2000 COTE DE GRANIT ROSE – SEPT ILES

4.1 PREAMBULE

Le site Côte de granit rose – Sept îles (ZSC et ZPS) concentre d'importants enjeux liés aux activités de pêche professionnelle. En effet, cette activité présente historiquement dans les Côtes d'Armor y est fortement implantée, et les pratiques sont nombreuses et diversifiées. Ainsi, la zone marine concernée par cette étude apparaît essentielle pour la profession et engendre des retombées socio-économiques certaines à l'échelon local mais également régional.

Le nord-Bretagne est concerné par diverses autres activités en mer, et notamment par plusieurs projets de grande ampleur tels que le projet de parc éolien de la baie de Saint-Brieuc ou l'extraction de sables coquilliers de la baie de Lannion, qui influenceront probablement sur les pratiques actuelles. **Des évolutions des activités de pêche**, en lien avec les projets industriels, et les problématiques inhérentes à la profession (ressource, réglementation, ...) **sont donc à prévoir dans les prochaines années**. La présence de deux autres sites Natura 2000 à proximité (ZSC/ZPS Baie de Morlaix et ZSC/ZPS Trégor-Goëlo) est, par ailleurs, un élément supplémentaire à considérer, dans la mesure où les navires exerçant leur activité au sein du périmètre Côte de granit rose – Sept îles sont pour la plupart amenés à fréquenter également ces secteurs voisins. De plus, il est à noter que l'espace marin situé au Nord du périmètre Côte de granit rose – Sept îles (à environ 8 milles nautiques) a été identifié comme une zone d'intérêt pour les populations d'oiseaux et de mammifères marins, et fait l'objet d'études pour la désignation de sites Natura 2000 au large (au-delà des 12 milles).

Dans le cadre de ce diagnostic socio-économique, une description détaillée des différentes pratiques exercées à l'heure actuelle, et de leur organisation, vise à appréhender l'importance du secteur de la côte de granit rose et des Sept îles pour la pêche professionnelle.

Rappel méthodologique :

Les données présentées dans les chapitres suivants concernent l'activité des navires de pêche du Finistère et des Côtes d'Armor et sont issues de la base de données VALPENA. Les données des comités bretons concernent l'activité 2013 et sont issues des enquêtes de 89% des navires du Finistère, et 75% des Côtes d'Armor. Les données présentées ne sont donc pas exhaustives, en raison notamment de l'aspect non obligatoire de ces enquêtes, chaque professionnel ayant le choix d'accepter ou de refuser d'y répondre.

Il est important de rappeler que ces données se rapportent à une année de référence : elles ne prennent ainsi pas en compte la variabilité inter-annuelle des pêcheries liée aux différents paramètres inhérents à ce secteur (ressource, réglementation, marchés, stratégie de pêche individuelle, conditions sanitaires, etc.).

Les données sont donc complétées par l'analyse et l'expertise des comités des pêches concernés.

4.2 PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES NAVIRES

4.2.1 PROVENANCE DES NAVIRES PAR PORT D'ATTACHE

Le site Côte de granit rose – Sept île est un secteur de pêche important pour les flottilles de Bretagne Nord, fréquenté par **60 navires enquêtés en 2013**, dont 36 des Côtes d'Armor, et 24 du Finistère.

Les navires sont répartis dans un grand nombre de sites portuaires, puisqu'ils **proviennent de 21 ports ou sites de mouillages différents**, dont la majorité d'entre eux sont de taille modeste. Les principaux ports d'attache sont Le Diben, regroupant 10 unités et Locquémeau, avec 9 unités.

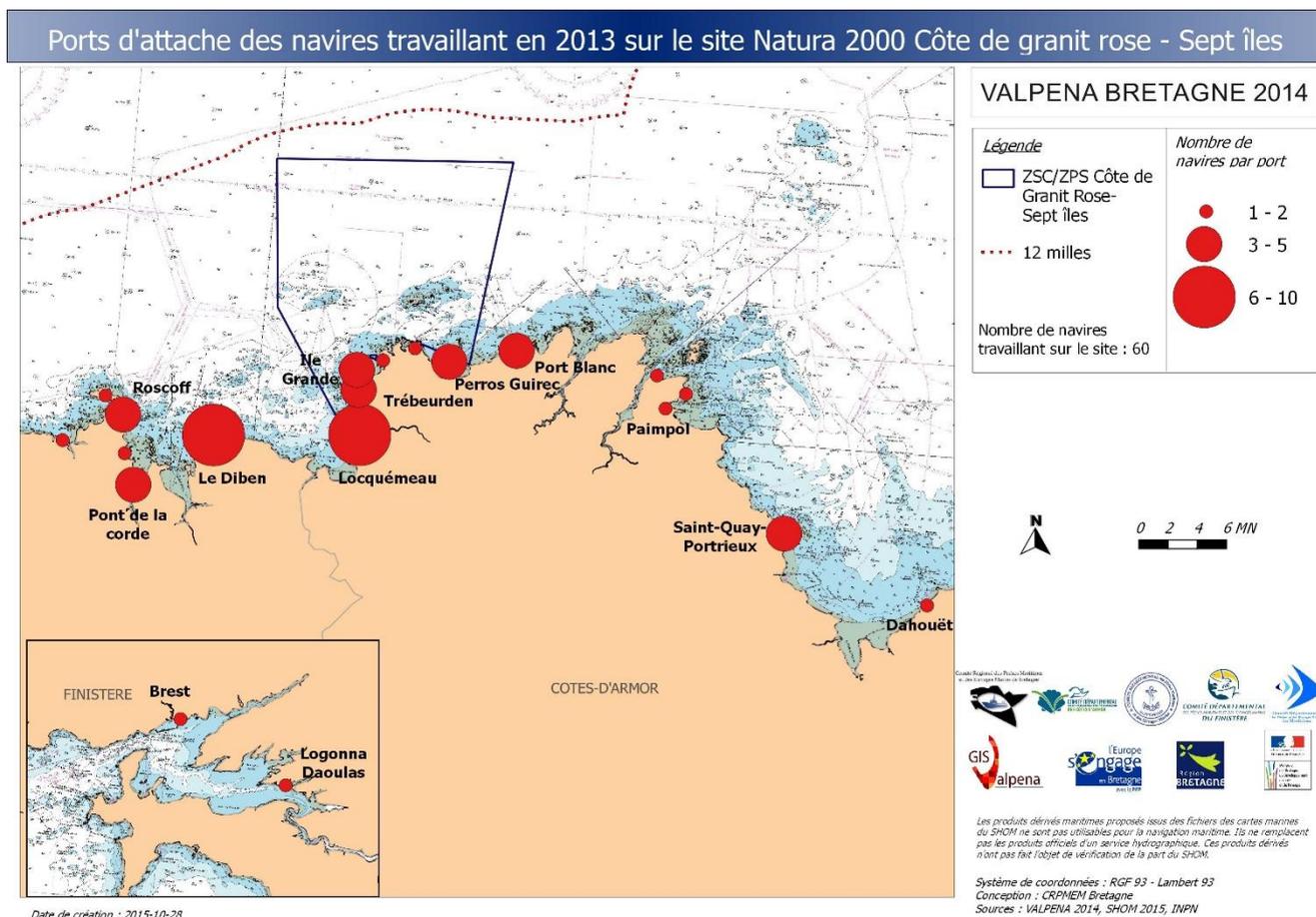


Figure 8 – Carte des ports d’attache des 60 navires travaillant en 2013 sur le site Côte de granit rose – Sept îles

4.2.2 TAILLE DES NAVIRES

La répartition par classes de taille est très hétérogène, avec une **forte prédominance des navires de moins de 12 m (83% de l’effectif total)**. La taille moyenne des navires exploitant le site est de 10,35 m, seuls 5 navires ont une longueur supérieure à 15 m.

Ces unités de petite taille n’ont pas la capacité à travailler au large, et exercent donc une pêche qualifiée de côtière.

	Minimum	Maximum	Moyenne
Taille	6,00 m	23,92 m	10,35 m

Figure 9 – Tailles minimum, maximum, et moyenne des navires

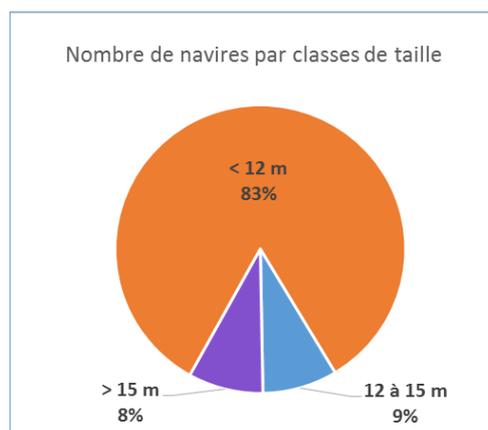


Figure 10 – Répartition des navires par classes de taille

4.3 FREQUENTATION GENERALE DE LA ZONE D’ETUDE, TOUS METIERS CONFONDUS

4.3.1 DENSITE ANNUELLE

L’ensemble du périmètre Natura 2000 est concerné par l’activité de pêche, mais **la répartition des pratiques, tous métiers confondus, n’est pas homogène sur le site**. Les mailles les plus fréquentées annuellement se localisent dans le sud-ouest, et comptent entre 31 et 40 navires. La partie la plus au large du site, apparaît la moins fréquentée, avec entre 1 et 10 navires y ayant travaillé au cours de l’année.

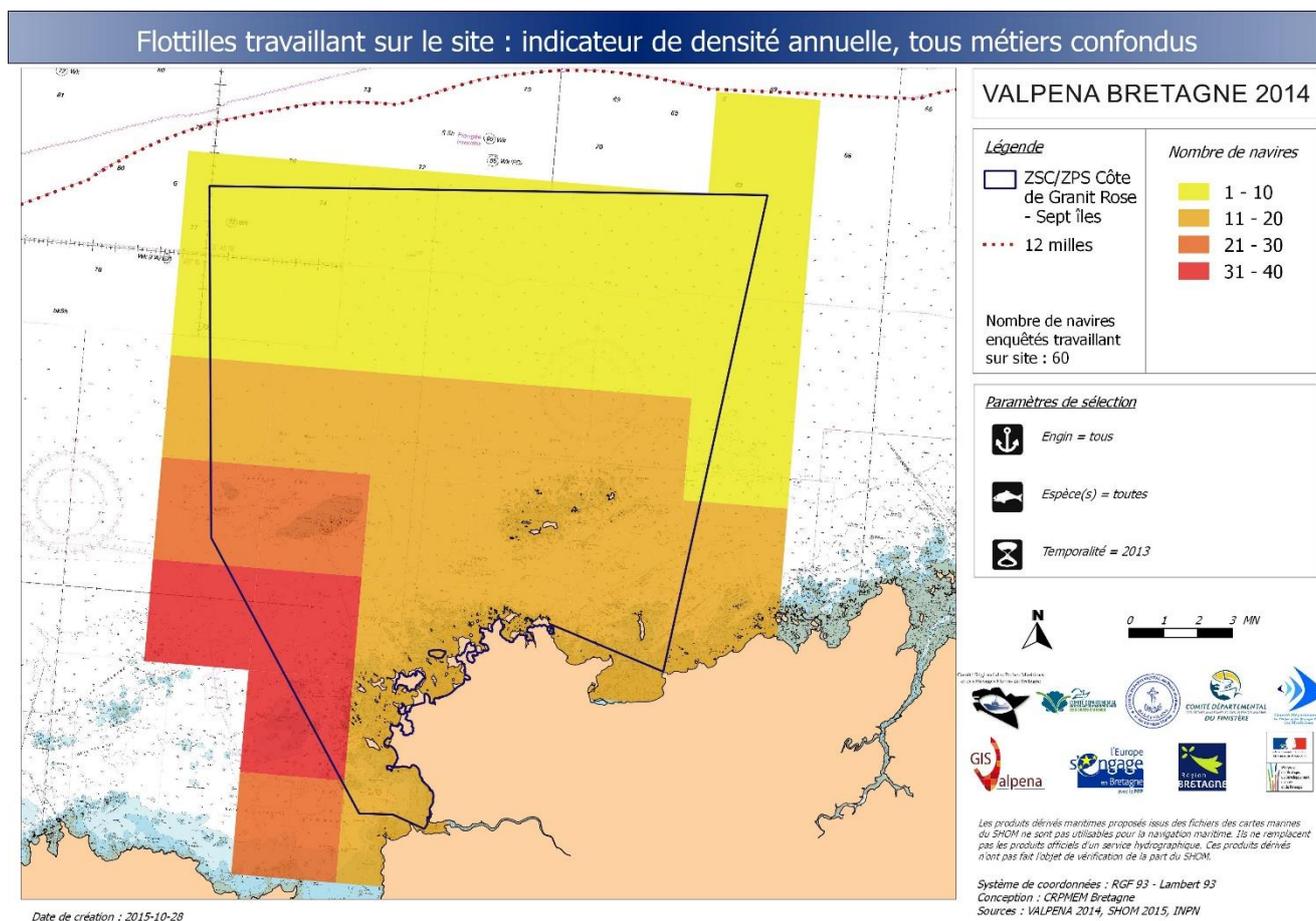


Figure 11 – Indicateur de densité annuelle, tous métiers confondus

4.3.2 FREQUENTATION MENSUELLE

Le site est fréquenté toute l'année, avec 28 navires au minimum en janvier et décembre, et un maximum de 46 navires en juin. Il existe donc une variabilité intermensuelle assez marquée, l'activité étant moins importante sur ce site en saison hivernale.

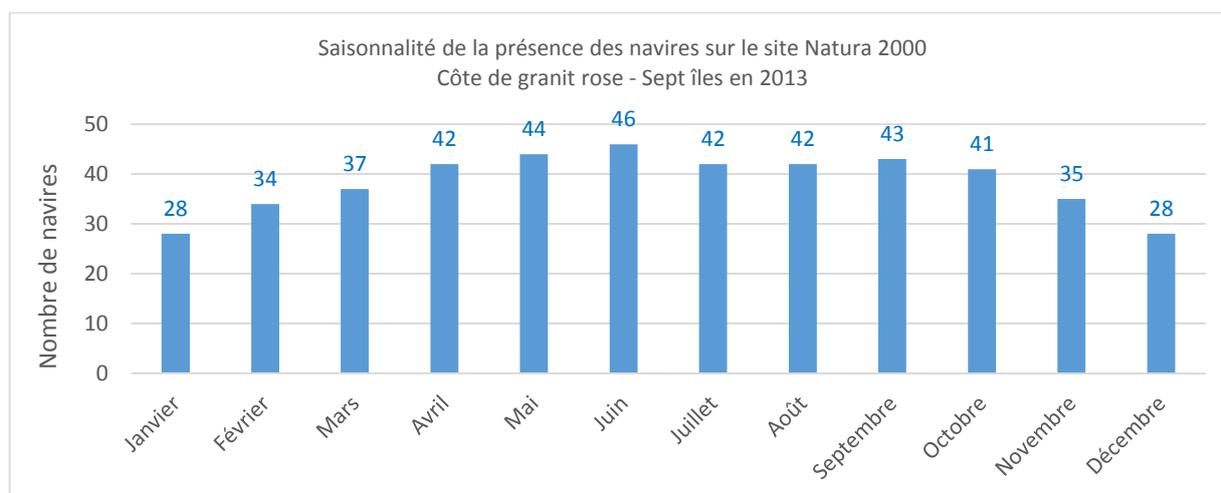


Figure 12 – Saisonnalité des navires fréquentant le site Côte de granit rose – Sept îles

4.3.3 INTENSITE DE L'ACTIVITE SUR LA ZONE D'ETUDE

L'indicateur d'intensité somme le nombre de mois travaillés par l'ensemble des navires sur une maille. Sur l'ensemble de l'année 2013, cet indicateur est hétérogène sur le site Côte de granit rose – Sept îles. Les mailles présentant les plus fortes intensités de pratique se localisent dans le sud-ouest de la zone, et totalisent plus de

150 mois d'activité. La bande côtière de la baie de Lannion à Port Blanc (Penvénan) apparaît également importante (la plus faible intensité en baie de Perros-Guirec pouvant s'expliquer par l'absence d'exhaustivité des enquêtes, due à leur caractère non obligatoire). Les mailles les moins intensément travaillées, situées majoritairement dans le nord-est, comptent quant à elles moins de 50 mois d'activité, tous métiers confondus.

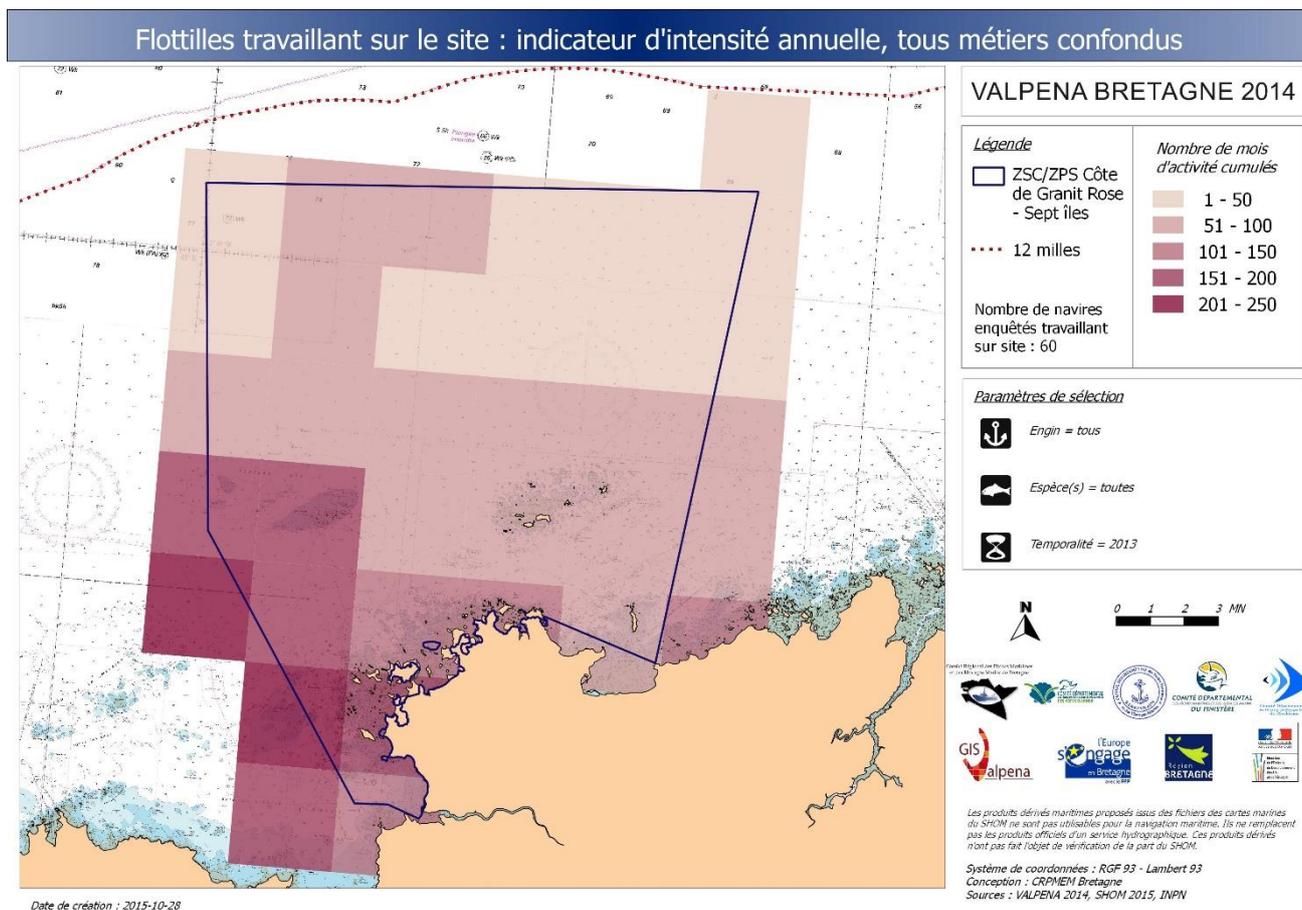


Figure 13 – Indicateur d'intensité annuelle, tous métiers confondus

4.3.4 ESPECES RECHERCHEES

Les espèces recherchées sur le site sont très nombreuses. Parmi les espèces déclarées, le homard européen, pêché par près de la moitié des navires, occupe la 1^{ère} place, suivi de plusieurs espèces de poissons (bar, baudroie, lieu jaune, sole), de la coquille Saint-Jacques, et d'autres espèces de crustacés (araignée, tourteau).

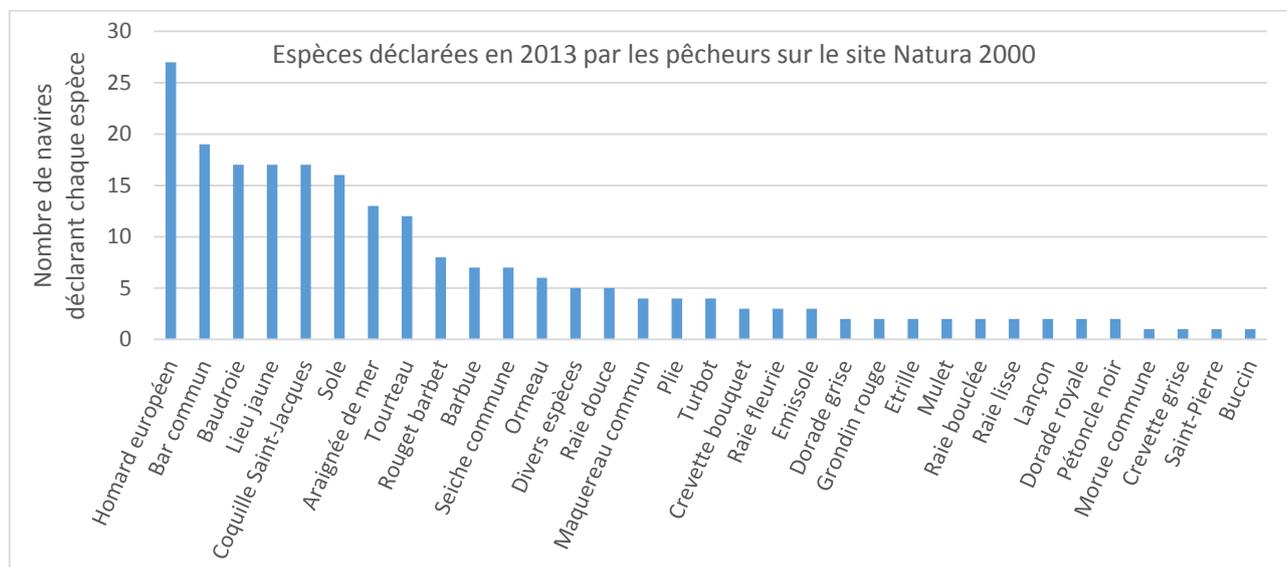


Figure 14 – Principales espèces recherchées en 2013 sur le site Côte de granit rose – Sept îles

4.4 BILAN DES PRINCIPALES REGLEMENTATIONS PECHE SUR LA ZONE D'ETUDE

Comme présenté en chapitre 2, la gestion des ressources passe par un **fort encadrement des activités de pêche**. Les réglementations sont très nombreuses, décidées à l'échelon européen, national, ou local, et concernent l'ensemble des pratiques. La partie suivante s'attache à présenter les principales réglementations mises en œuvre au niveau local, et en lien direct avec la gestion environnementale sur le secteur (milieu, ressource, engins, périodes...). Ainsi, pour avoir une vision complète des règles en vigueur sur le site, il est indispensable de **se reporter aux délibérations du CRPMEM Bretagne** et des arrêtés du préfet de Région, consultables en ligne sur son site Internet (<http://www.bretagne-peches.org>).

Certaines réglementations se réfèrent à des zonages particuliers (gisements, cantonnements, limites de pratiques de certains engins...). C'est le cas par exemple pour la pêche de la coquille Saint-Jacques à la drague, le site Natura 2000 recoupant quatre gisements distincts. Le méridien du Douron ou de Locquirec, marquant la limite entre les deux départements, est également considéré dans de nombreuses délibérations, pour fixer les secteurs et conditions de pêche de certaines pratiques (zones filet, palangres et lignes, casiers à bulot, ormeaux), entraînant des différences réglementaires entre l'Ouest et l'Est du site.

Le site Côte de granit rose – Sept îles est par ailleurs concerné par des pratiques de **pêche à pied professionnelle**, exercées sur les gisements de Goaz Treiz (Trébeurden) et du banc du Guer (Lannion), faisant l'objet de classements administratifs et sanitaires.

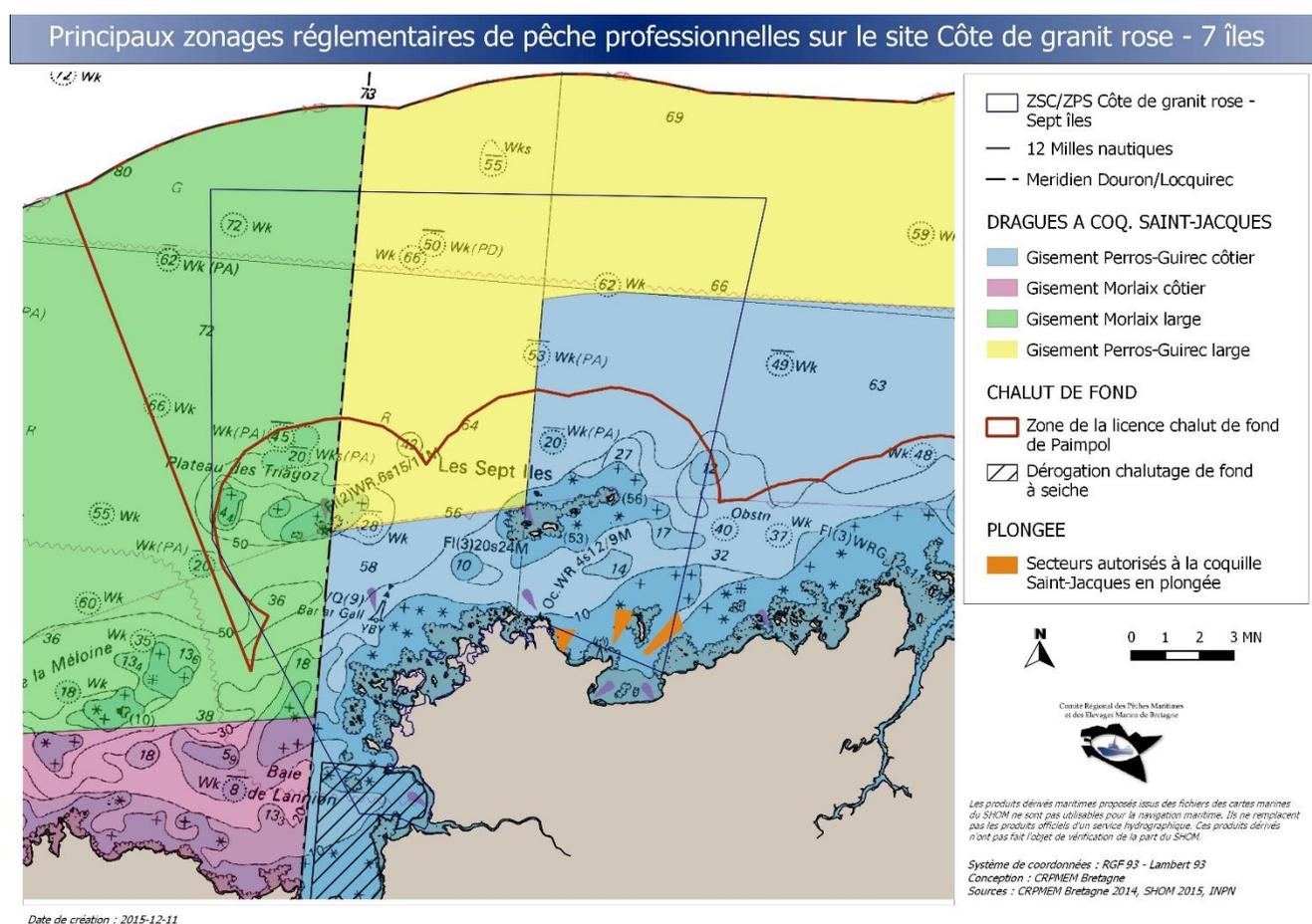


Figure 15 – Principaux zonages réglementaires de pêche sur le site Côte de granit rose – Sept îles

Textes généraux :

- La pêche au chalut de fond pratiquée en bœufs est interdite dans les eaux territoriales de la DRAM Bretagne Vendée (Arrêté n°4 du 29/01/1979)
- La pêche au chalut pélagique est interdite dans les eaux territoriales de la Manche de la direction des affaires maritimes Bretagne-Vendée (arrêté n°5 du 29 janvier 1979)
- L'emploi du chalut GOV (à grande ouverture verticale) est interdit à moins de 6 milles des lignes de base [...] devant toutes les côtes à l'exception de celles comprises entre la frontière franco-belge et le cap de la Hague (arrêté n° 1750 P-3 du 19 juin 1980 modifié par arrêté du 18 décembre 2006)
- L'usage des filets remorqués est interdit à moins de trois milles de la laisse de basse mer des côtes du continent et de celles des îles et îlots émergeant en permanence. Des autorisations peuvent toutefois être accordées par l'autorité administrative, sous conditions. (Décret 2014-1608 du 26 décembre 2014 relatif à la codification de la partie réglementaire du livre IX du code rural et de la pêche maritime (abrogeant le décret 90-94 du 25 janvier 1990).

Métier	Zone	Licence / encadrement	Navire		Engins	Période	Espèces/quotas	
			Contingent	Taille/puissance				
chalut à lançon	0-3 milles (dérogation)	Autorisation administrative	/	/	/	Lever-coucher du soleil	Destiné aux appâts uniquement	
chalut de fond	céphalopodes	Méridien 3°38'W - parallèle pointe de Bihit.	Autorisation administrative	/	LHT ≤ 16m	Maillage 80 mm	L. à V., lever-coucher du soleil. Dates annuelles (2015 : 1/04-30/09)	80% de seiche. 10% de crustacés max
	Coquillages poissons	3-12 milles du méridien de la Mauve et la limite 22-29	Licence chalut de Paimpol	90 (principe décadent)	3MN-lignes bases droites : LHT ≤ 13m, ou antériorités ; LHT ≤ 25m	Chalut à perche interdit. GOV autorisé (6-12 MN et 3-6MN avec autorisation DDTM)	1/01 – 31/12	/
Drague à coquille Saint-Jacques	Gisement Perros-Guirec "Large"	Licence Coquilles Saint-Jacques 22	238 (ensemble des gisements Côtes d'Armor)	LHT ≤ 13m / puissance ≤ 184 kW (250CV), ou antériorités	Dragues à volet ; ou à roulettes : 2 bâtons, largeur 8m, dents 90mm	Fixée annuellement (30/03-14/04 en 2015)	Taille min : 10,2 cm. Quota annuel (2015 : 1 tonne/navire)	
	Gisement Perros-Guirec "côtier"				Drague à volet : largeur 2m, 20 dents 90 mm, anneaux 92 mm			
	Gisement baie de Morlaix « Large »	Licence baie de Morlaix « large »		34	antériorités LHT ≤ 16m	Drague à volet (largeur 2m, 20 dents espacées de 90mm, anneaux 92mm). Dragues à roulettes sous conditions	Fixée annuellement (sur la base 1/10-15/05)	Taille min de coquille : 10,2 cm
	Gisement baie de Morlaix « côtier »	Licence baie de Morlaix « côtière »		32	LHT ≤ 12m / puissance ≤ 184 kW (250CV)	Dragues à roulette interdites. 2 dragues autorisées par navire	Fixée annuellement (sur la base 1/10-15/05)	Taille min de coquille : 10,2 cm
Ligne	0-12 MN de Bretagne, secteurs 3 et 4	licence Palangre/Ligne ; Licence CANOT ⁹	272 + 396 licences CANOT ⁹	LHT ≤ 16m (ou antériorités) ; CANOT : LHT ≤ 10m	3000 hameçons/navire	/	/	
Palangre								

⁹ La licence CANOT, ou « polyvalente petite pêche côtière » concerne la pêche du poisson aux filets (sauf filets à lottes pour plus de 3km par homme embarqué), à la palangre (fond et surface), à la ligne, et des crustacés (sauf langoustines et pouces pieds), et ne peut être accordée qu'aux navires de LHT ≤ 10m, et un effectif embarqué maximum de 2 personnes. Elle a valeur de licence crustacés nationale. Un contingent de 396 licences est fixé pour l'ensemble de la Bretagne.

Natura 2000 Côte de granit rose-Sept Îles – Diagnostic socio-économiques pêche

filet	poissons	Zone A : 0-12MN de la Basse-Normandie au méridien de Locquirec	Licence filet Zone A ; Licence CANOT⁸	415 (toutes zones : 0-12 MN Bretagne) ; + 396 licences CANOT⁸	Côte-lignes de base droite : LHT ≤ 13m (ou antériorité) ; Lignes de base droite-12 MN : LHT ≤ 16m (ou antériorités) ; CANOT : LHT ≤ 10m	Dispositions particulières (type, maillages, longueurs, durées d'immersion) selon les espèces ; CANOT : selon engins	/	Selon les espèces
		Zone B : 0-12MN du méridien de Locquirec au parallèle 48°10'N	Licence filet Zone B ; Licence CANOT⁷		Côte-lignes de base droite : LHT ≤ 12m (ou antériorité) ; Lignes de base droite-12 MN : LHT ≤ 16m (ou antériorités) ; CANOT : LHT ≤ 10m			
Casiers	Crustacés	0-12 milles Bretagne	Licence crustacés (pour tourteau/araignée : a valeur d'AEP pour -10m au-delà des 12MN et +10m en tous lieux) ; Licence CANOT⁸	419 licences crustacés ; + 396 licences CANOT⁸	/	100 filets max de 50m / marin embarqué. Maillage min : 220 mm ; CANOT : 2km/marin (3km si 1 seul homme)	Fermeture de la pêche de l'araignée (tout engin) du 1/09 au 15/10	débarquement interdit de pattes de crabes (tolérance faible quantité)
					/			
Casiers	bulots	Méridiens le Douron - les Ebihens	Licence bulots Côtes d'Armor	49	LHT ≤ 13m / puissance ≤ 184 kW (250CV), ou antériorités	720 casiers max / navire	1/01- 31/08 et 16/10 – 31/12	quota journalier selon la période
		Baie de Morlaix (à l'ouest du Douron, au sud de l'île de Batz/bouée du crapaud)	Licence bulots Baie de Morlaix	6	LHT ≤ 12m / puissance ≤ 184 kW (250CV)	500 casiers/navire	Fixée annuellement	/
Plongée	ormeaux	Zone 3 : 0-12 MN du méridien de la Mauve à Locquirec	Licence ormeaux et extraits (+autorisation administrative DIRM)	5 licences/15 extraits max	/	/	15/09-15/06 (variable si quota atteint ou stock en difficulté) ; Interdit dimanche et férié	Fixé annuellement (2014 : 1,6T ou 12800 marques / extrait). Taille min. 9 cm
		Zone 4D : 0-12 MN de la pointe de Perharidy à Locquirec		4 licences / 8 extraits max			1/09-30/06 (variable si quota atteint ou stock en difficulté) ; Interdit sam., dim. et férié	Quotas individuels (total de 38 000 marques en 2014, pour 4 licences). Taille min. 9 cm
	coquilles Saint-Jacques	3 zones sur le gisement de Perros-Guirec « côtier »	Licence CSJ et extraits (+autorisation DIRM)	3 extraits max /navire (et 2 plongeurs à l'eau)	/	/	Fixée annuellement	Fixé annuellement (2015 : 1 T/navire)
Pêche à pied	Gisement Goas Treiz		Licence pêche à pied et timbre par pêcherie. Conditionné au classement sanitaire du gisement	Timbres 2015 : limités aux renouvellements	/	Pelle, binette, fourche, griffe à dent, râteau	Fixée annuellement (2015 : 13/04 - 30/09) Lever-coucher du soleil	Palourdes ; coques (2015 : max 50kg)
	Gisement banc du Guer						Fixée annuellement (1/11/14 – 31/03/2015) Lever-coucher du soleil	Palourdes (2015 : max 30kg) ; coques (max 70kg)

Figure 16 – Tableau de synthèse des principales réglementations pêche sur le site Côte de granit rose – Sept îles (validité 2014-2015)

4.5 METIERS PRATIQUES SUR LE SITE

Les activités pratiquées au sein du site Natura 2000 sont **très diversifiées**, puisque l'on y recense **16 métiers**¹⁰. Il faut souligner la **forte polyvalence** des navires, qui exercent la plupart du temps plusieurs métiers au cours de l'année, du mois, voire de la journée.

Les métiers les plus pratiqués sur la zone par les navires enquêtés, sont le **casier à crustacés** (27 navires) et le **filet maillant à poissons** (19 navires). La **drague à coquille Saint-Jacques** représente également une part importante de l'activité avec 15 navires, suivie du **filet trémail à poissons** (14 navires), du **chalut de fond à poissons** et de la **palangre de fond** (10 navires chacun).

En raison de certaines similarités dans les pratiques (engins ou espèces cibles), certains de ces métiers peuvent être regroupés afin de simplifier leur présentation. Ainsi, 10 catégories de métiers ont été identifiées sur le site Côte de granit rose – Sept îles. Les analyses détaillées en partie 5 porteront sur ces « grands métiers ».

Métier	effectifs	Regroupement métiers	effectifs
Casier à crustacés	27	Casiers (divers)	28
Casier à bulot	1		
Casier à céphalopodes	1		
Filet maillant à poissons	19	Filets à poissons	23
Filet trémail à poissons	14		
Ligne à main à poissons	9	Métiers de l'hameçon	17
Ligne de traîne à poissons	4		
Palangre de fond à poissons	10		
Drague à coquille Saint-Jacques	15	Drague à coquille Saint-Jacques	15
Chalut de fond à poissons	10	Chalut de fond à poissons	10
Chalut de fond à céphalopodes	6	Chalut de fond à céphalopodes	6
Filet maillant à crustacés	6	Filet à crustacés	6
Plongée bouteille à ormeau	6	Plongée bouteille	6
Plongée bouteille à coquille Saint-Jacques	1		
Chalut de fond à lançons	2	Chalut de fond à lançons	2
Chalut de fond à coquillages	2	Chalut de fond à coquillages	2

Figure 17 – Tableau de synthèse des métiers pratiqués sur le site Côte de granit rose – Sept îles, et effectifs associés

En complément de l'analyse des données VALPENA réalisée pour les activités de pêche embarquée, **la pêche à pied professionnelle**, exercée sur les estrans du site Natura 2000, est également décrite de manière spécifique. Il en est de même pour **la récolte d'algues de rives** à titre professionnel, dont le statut est en cours d'évolution.

Il est à noter que certaines activités, non mises en évidence ici, sont tout de même susceptibles de s'exercer au sein du périmètre Natura 2000. C'est en particulier le cas de **l'activité goémonière**. En effet, la collecte des algues *Laminaria digitata* à l'aide d'un scoubidou est une activité de pêche professionnelle autorisée dans les Côtes d'Armor, mais elle n'a pas été pratiquée sur le site depuis plusieurs années ; elle se concentre ainsi essentiellement sur les rivages du Finistère et plus à l'Est dans les environs de Pleubian. Un encadrement de ce métier existe, un suivi par le CRPMEM serait donc effectué si ce métier venait à être pratiqué sur le site Côte de granit rose – Sept îles. De la même manière, certaines activités de **pêche des bivalves à la drague**, telles que les praires, sont autorisées sur le secteur, bien que non pratiquées en 2013.

¹⁰ Un métier correspond à la mise en œuvre d'un engin de pêche pour capturer une ou plusieurs espèces cibles dans une zone de pêche donnée

5 ANALYSE PAR METIER

Remarque : on entend ici par métier, les regroupements de métiers présentant des similitudes, comme exposé dans le tableau précédent.

Pour chacun des métiers pratiqués sur le site, les données VALPENA sont présentées sous forme de fiche comportant les items suivants :

- ▶ la **définition du métier** et les **espèces** ciblées,
- ▶ le **nombre de navires** pratiquant ce métier, leurs **ports d'attache** et leur **taille**,
- ▶ la **description des pratiques**,
- ▶ la **saisonnalité** et la **fréquentation**,
- ▶ la spatialisation de l'activité : **indicateur de densité** (nombre de navires par maille) **et d'intensité** (nombre de mois d'activité cumulés par maille),
 - ↪ **Aucune représentation cartographique n'est possible en-deçà de 5 navires** : ce seuil a été fixé par la méthodologie VALPENA afin de garantir la confidentialité des données des professionnels enquêtés. C'est le cas ici pour le chalut à coquillages et le chalut à lançons.
- ▶ l'analyse de leur **dépendance spatiale et temporelle** au site :
 - ↪ **L'indicateur de dépendance spatiale** indique le **nombre de mailles travaillées par un navire pour un métier** (ex : le chalut de fond) sur le site Côte de granit rose – Sept îles rapporté au nombre total de mailles travaillées par le navire pour ce métier (le chalut de fond).
 - ↪ Le taux de dépendance spatiale moyen est la moyenne de dépendance de tous les navires exerçant ce métier.
 - ↪ **L'indicateur de dépendance temporelle** exprime le **nombre de mois d'activités déclaré par un navire pour un métier** (ex : le chalut de fond) sur le site Côte de granit rose – Sept îles (entre 1 et 12 mois), rapporté au nombre total de mois d'activité déclaré par ce navire pour ce métier sur l'ensemble de sa zone de travail (entre 1 et 12 mois).
 - ↪ Le taux de dépendance temporelle moyen est la moyenne de dépendance de tous les navires exerçant ce métier.

Il est important de rappeler que les enquêtes ont porté sur l'année de référence 2013 : ces fiches doivent donc être considérées comme une « photo prise à un instant t » et non comme un descriptif figé. C'est particulièrement le cas pour la représentation de la fréquentation, la saisonnalité et l'intensité de pêche qui peuvent évoluer significativement d'une année sur l'autre.

Les « **Fiches métiers** » présentées ci-après concernent le(a) :

-  Casiers
-  Filets à poissons
-  Métiers de l'hameçon
-  Drague à coquille Saint-Jacques
-  Chalut de fond à poissons
-  Chalut de fond à céphalopodes
-  Filet à crustacés
-  Plongée bouteille
-  Chalut de fond à lançons
-  Chalut de fond à coquillages

Une fiche spécifique est également consacrée à la pêche à pied professionnelle, dont les informations ne sont pas issues des données VALPENA, mais proviennent des connaissances du CDPMEM des Côtes d'Armor et du CRPMEM de Bretagne.

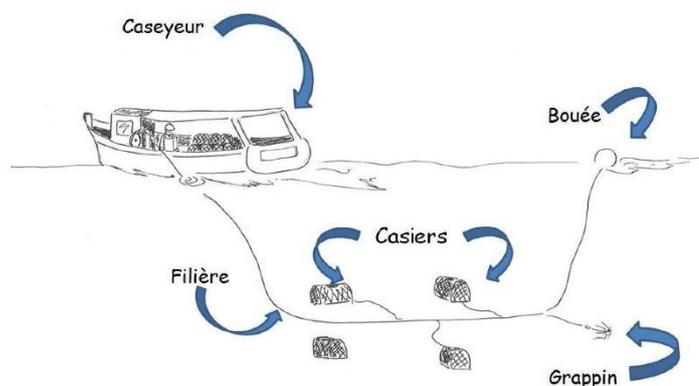
La récolte des algues de rive à titre professionnel fait aussi l'objet d'une fiche détaillée, sur la base des informations du CRPMEM de Bretagne et des Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM).

Casiers (divers)

Art dormant

DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

La pêche aux casiers (ou nasses) regroupe plusieurs métiers permettant de cibler des espèces variées : les gros crustacés (tourteau, araignée, homard), les petits crustacés (crevette bouquet, crevette grise), les céphalopodes (seiche) ou les gastéropodes (bulot). L'engin, dont les caractéristiques et la réglementation sont adaptées aux espèces recherchées, est constitué d'une armature rigide équipée



Source : CDPMEM 22

d'une goulotte destinée à laisser entrer les proies (attirées grâce à des appâts placés au sein des casiers) et limiter leur sortie. Les casiers sont montés ensemble en filière et lestés pour reposer sur le fond.

FLOTTILLE

Navires enquêtés	28					
Ports d'attache	Locquémeau (6), Ile Grande (5), Perros Guirec (3), Le Diben (3), Pont de la Corde (2), Roscoff (2), Port Blanc (2), Ploumanach (1), Trébeurden (1), Landrellec (1), Moguériec (1), Brest (1)					
Taille	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	6 m	23,92 m	10,53 m	24	0	4

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

La pêche aux casiers est une **technique sélective**, permettant de remettre à l'eau, vivants, les individus non recherchés ou en sous-taille. Les espèces majoritairement pêchées sur le site sont les crustacés.

Quatre navires appartiennent à la **flottille des caseyeurs purs** (navires de taille supérieure à 15m), mais la plupart sont polyvalents, et correspondent à des **caseyeurs-fileyeurs**, ou pratiquent davantage de métiers (chalut de fond à poissons, palangre à poissons, drague à coquille Saint-Jacques...). Les périodes de morte-eau sont privilégiées pour cette pêche. Les casiers, dont le nombre varie d'un navire à l'autre, restent généralement immergés entre 24h et 48h.

SAISON ET FREQUENTATION

Bien que la pêche aux casiers soit pratiquée toute l'année par certains navires, **la période privilégiée pour ce métier correspond essentiellement à la saison estivale** (nombre de navires élevé entre mai et septembre). Selon les espèces recherchées, cette saisonnalité peut être particulièrement marquée. En effet, la pêche du bulot sur le site se concentre uniquement entre février et juillet, et celle des seiches au printemps, entre avril et juin (présence des adultes à la côte pour la reproduction). La saisonnalité de la pêche des crustacés s'explique notamment par une meilleure capturabilité du homard en période estivale.

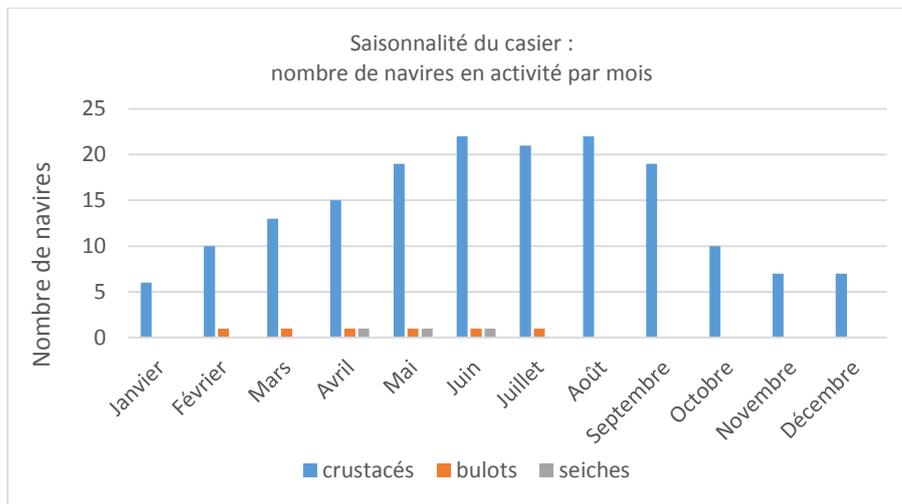


Figure 18 – Saisonnalité du casier

SPATIALISATION

L'activité de pêche aux casiers ne se répartit pas de manière homogène au sein du site. **Elle se concentre essentiellement dans le sud-ouest**, entre l'île Grande et Locquirec (entre 11 et 15 navires, pour 61 à 90 mois cumulés). La zone s'étendant du plateau des Triagoz à Perros-Guirec est également recherchée (6 à 10 navires y travaillent). La pêche aux casiers ne se pratique pas dans le quart nord-est du site, en raison d'habitats non propices, et de la distance trop importante pour les navires de moins de 12m. Les secteurs les plus éloignés de la côte sont exploités par les navires de plus grande taille (caseyeurs purs). **Les crustacés sont recherchés dans les secteurs rocheux, alors que les seiches sont ciblées sur les fonds sableux de la baie de Lannion.**

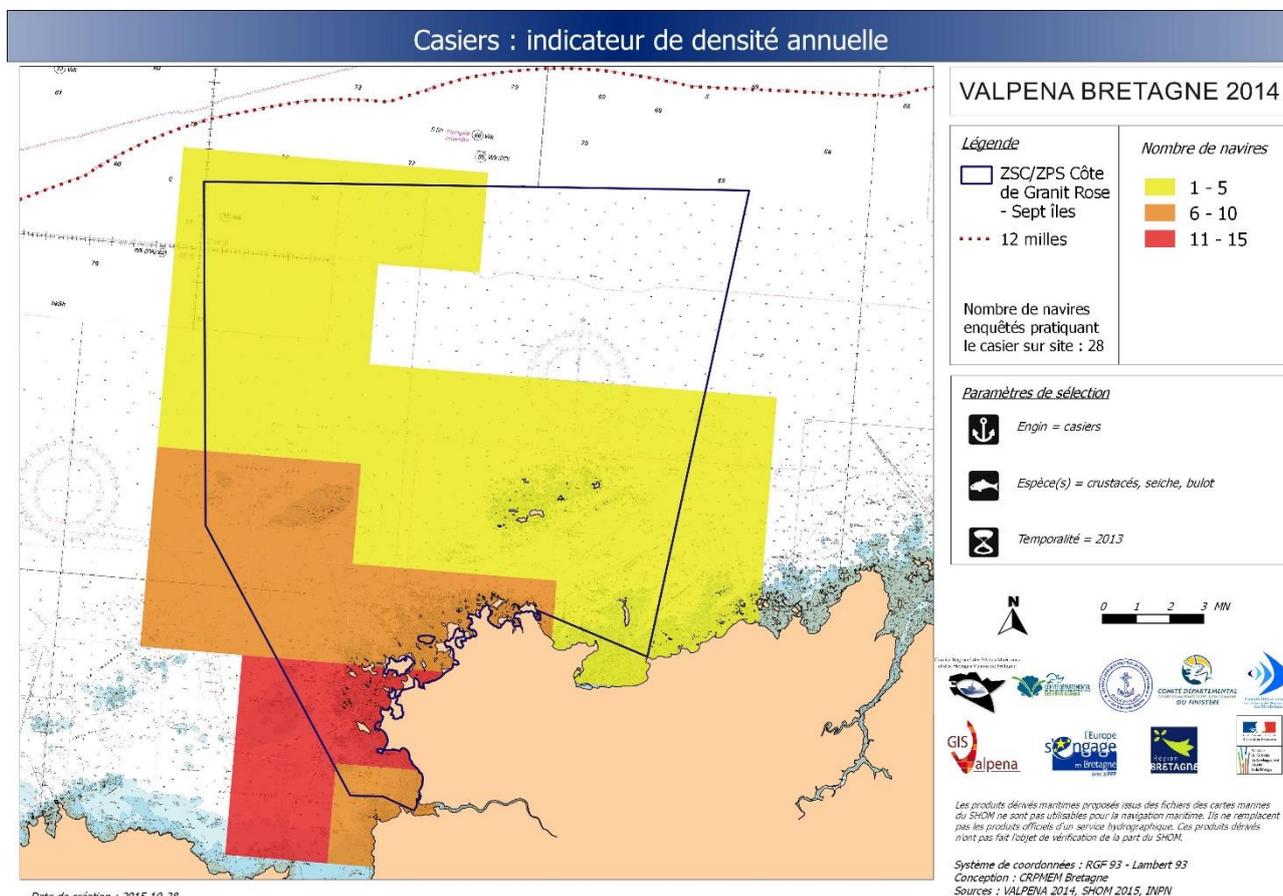


Figure 19 – Indicateur de densité annuelle du casier

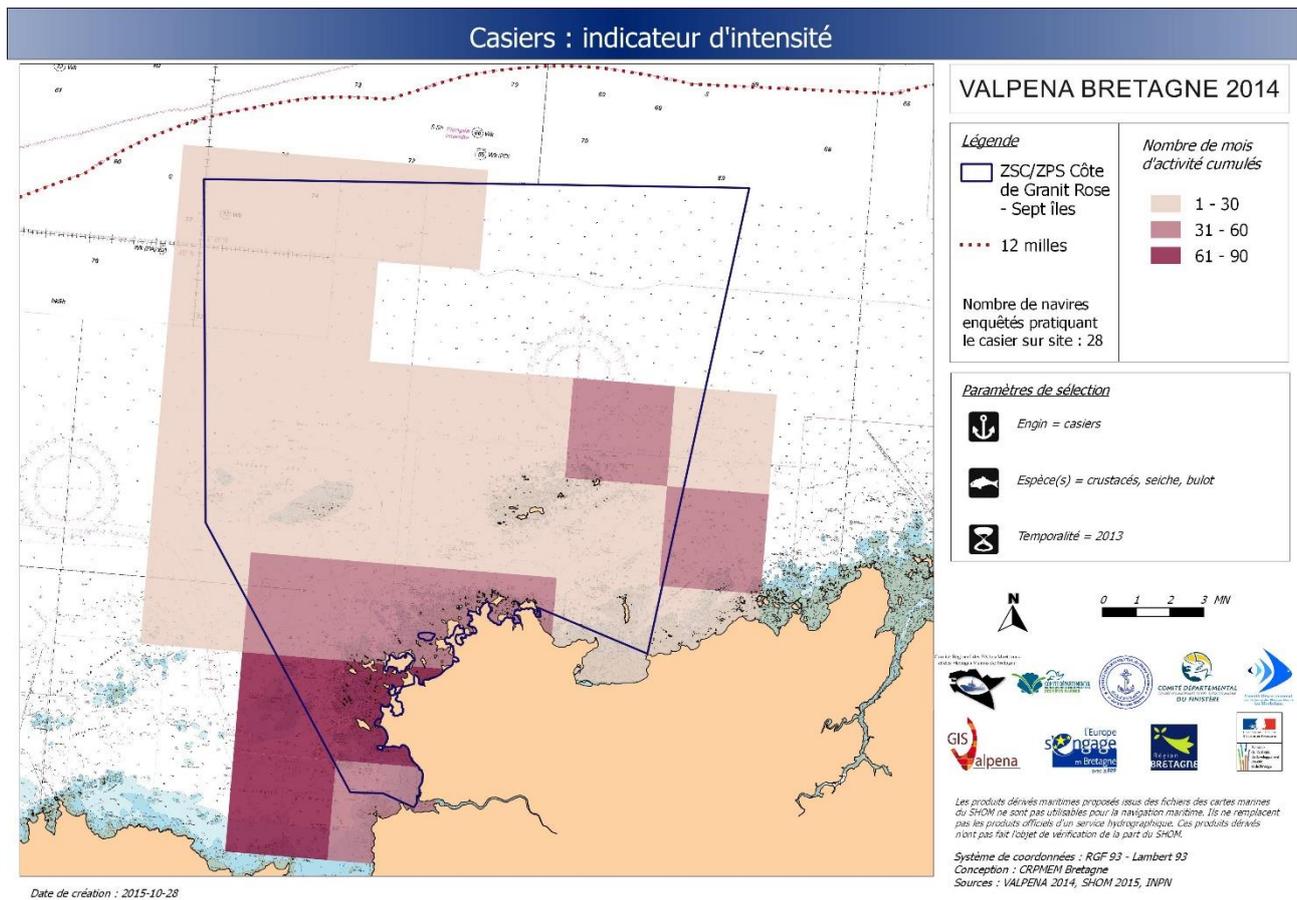


Figure 20 – Indicateur d'intensité du casier

ANALYSE DE LA DEPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

Dépendance spatiale pour les caseyeurs :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	6	3	3	2	14	59%

La dépendance spatiale pour la pêche au casier est variable d'un navire à l'autre. La moitié des navires présente cependant une très forte dépendance, avec un taux de plus de 75%. Les 4 caseyeurs purs de taille supérieure à 15m, ont une faible dépendance au site qui représente moins de 3% de leur surface d'activité pour ce métier.

Dépendance temporelle pour les caseyeurs :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires		1	2	1	24	91%

La dépendance temporelle est également importante pour ce métier, puisque le taux moyen s'élève à 91%. Les deux stratégies d'exploitation se distinguent nettement : les 24 caseyeurs polyvalents présentent un taux de dépendance de 100% (ces navires travaillent au cours de chacun de leurs mois d'activité pour ce métier, sur tout ou partie de la zone d'étude, qui s'avère essentielle à leur pratique), alors que la dépendance temporelle des 4 caseyeurs purs est moindre.

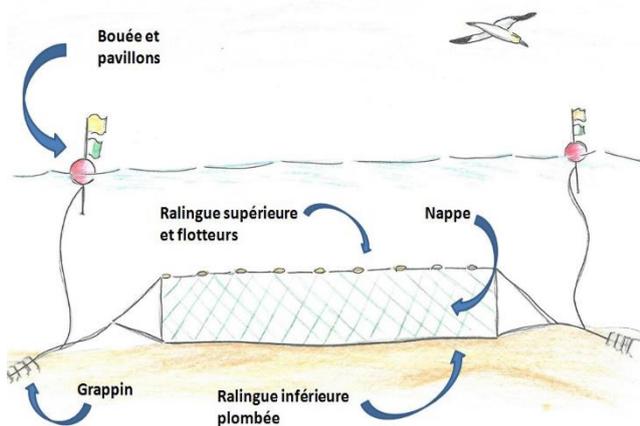
Filet à poissons

Art dormant

DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

Les filets fixes sont des **engins dormants calés sur le fond** par des grappins et une ralingue plombée, et déployés verticalement à l'aide de flotteurs sur la ralingue supérieure. Plusieurs filets peuvent être montés en filière. Le maillage est très réglementé et fonction des espèces recherchées.

Deux grands types de filets permettent de capturer le poisson :



Source : CDPMEM 22

- **Le filet maillant droit** (également employé pour cibler les crustacés) est formé d'une nappe unique. Les poissons sont piégés dans les mailles par les ouïes. Il cible baudroie, barbu, bar, rouget barbet, lieu jaune, dorade royale, émissole...

- **Le filet trémail (ou emmêlant)** est constitué de trois nappes distinctes : 2 nappes extérieures formées de grandes mailles, et une nappe centrale plus haute, pour « donner du flou » et équipée de mailles de taille inférieure. Les poissons sont piégés par emmêlement. Il cible sole, turbot, plie, barbu, baudroie, raies...

FLOTTILLE

Navires enquêtés	22					
Ports d'attache	Locquémeau (5), Ile Grande (5), Port Blanc (3), Perros Guirec (2), Le Diben (2), Ploumanach (1), Pors-Even (1), Trébeurden (1), Saint-Pol de Léon (1), Pont de la corde (1)					
Taille	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	6 m	13,5 m	9,11 m	21	1	0

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

Les filets sont essentiellement mis à l'eau lors des périodes de faibles coefficients de marée, et relevés entre 24 et 48h afin de garantir la qualité du poisson. L'espèce principalement pêchée sur le site est la baudroie, suivie de la sole et du rouget barbet, puis du lieu jaune et du bar. **Les maillages réglementaires des filets sont fixés pour chacune de ces espèces** (ex : emploi du filet à grandes mailles pour la baudroie).

Les fileyeurs exploitant le site Natura 2000 exercent également d'autres métiers dormants (casiers, lignes), ou traînants (dragage à coquille Saint-Jacques, ou plus rarement chalut de fond).

SAISON ET FREQUENTATION

Le filet à poissons est pratiqué toute l'année, avec toutefois une baisse de l'activité en période hivernale (pouvant s'expliquer par des conditions de mer moins favorables et par le fait qu'un tiers des fileyeurs exerce le métier de la drague à coquille Saint-Jacques à cette saison). **Le maximum de navires est observé en juillet et août.** La saisonnalité est aussi fonction du type de filet et de l'espèce ciblée.

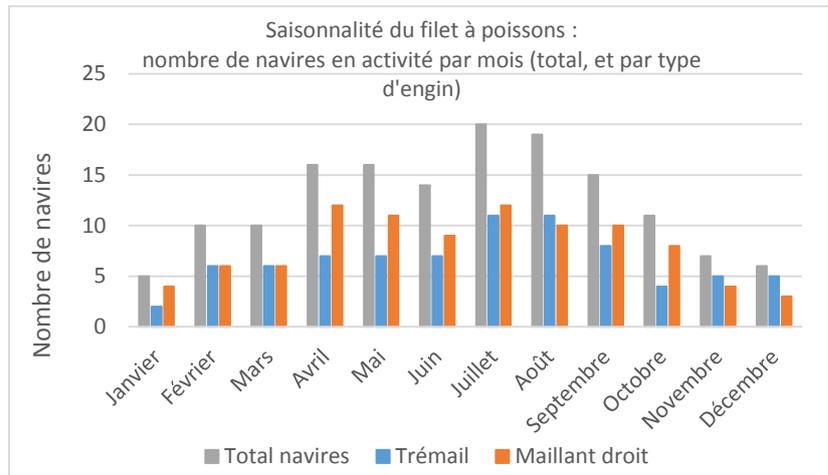


Figure 21 – Saisonnalité du filet à poissons

SPATIALISATION

L'ensemble du site fait l'objet d'une pêche au filet, mais **la zone préférentielle de pratique se situe majoritairement dans l'ouest du site**, avec un secteur de plus forte fréquentation localisé dans la baie de Lannion, avec un maximum de 12 navires par maille. En fonction de l'espèce ciblée, les secteurs varient également : la baudroie se pêche en effet sur une grande partie du site, entre Trébeurden Côte et la limite des 12 milles, alors que la pêche de la sole se concentre dans la baie de Lannion, et le rouget-barbet est recherché dans toute la frange côtière (environ 3 milles) du site.

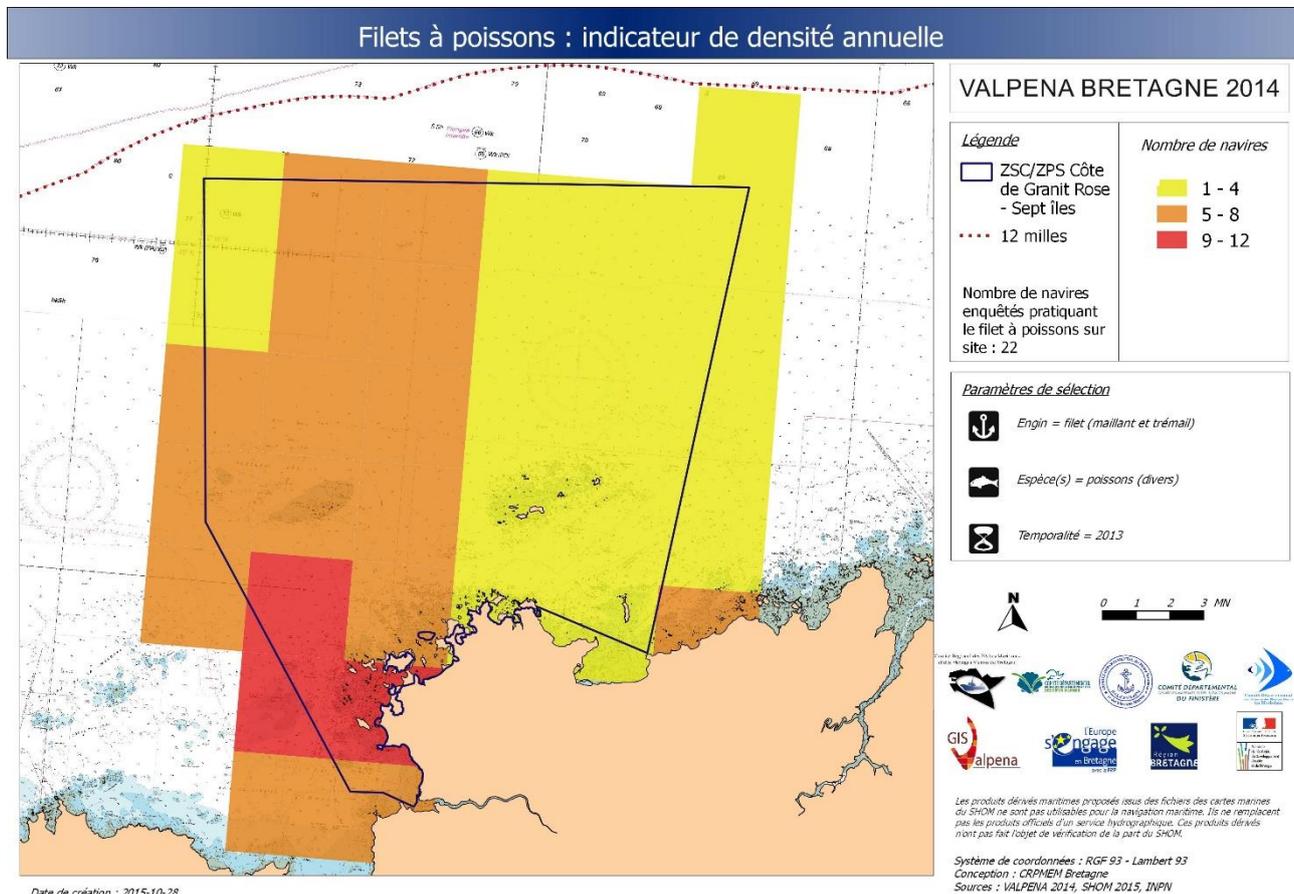


Figure 22 – Indicateur de densité annuelle du filet à poissons

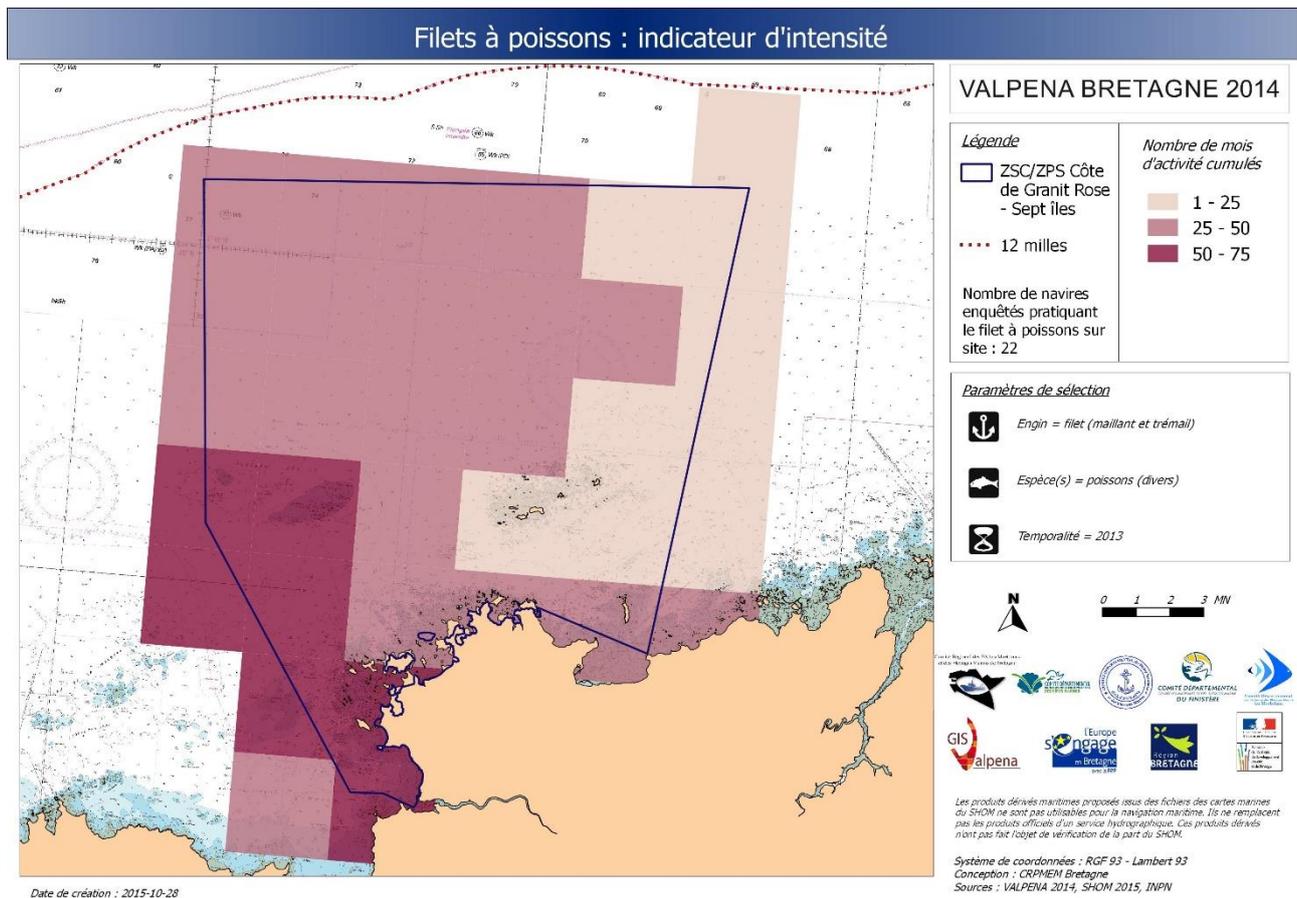


Figure 23 – Indicateur d'intensité du filet à poissons

ANALYSE DE LA DÉPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

Dépendance spatiale pour les fileyeurs à poissons :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	1	1	9	3	8	62%

Tous les navires ne présentent pas le même degré de dépendance spatiale vis-à-vis du site Côte de granit rose – Sept îles. La moitié d'entre eux a un taux de dépendance supérieur à 50%, dont 8 navires entre 75 et 100%, traduisant l'importance de la zone pour la pratique de ce métier.

Dépendance temporelle pour les fileyeurs à poissons :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires					22	100%

Le taux de dépendance temporelle pour les fileyeurs à poissons atteint les 100% pour tous les navires, signifiant qu'ils travaillent au cours de chaque mois sur tout ou partie du site Côte de granit rose – Sept îles. Leur faible taille (longueur moyenne d'environ 9m) ne leur permet pas de pêcher loin de la côte, et explique en partie cette forte dépendance au site Natura 2000.

DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

La pêche à l'aide de lignes équipées d'hameçons appâtés regroupe plusieurs pratiques de pêche mises en œuvre sur le site Natura 2000 :

- **La pêche à la palangre:** il s'agit d'engins dormants, calés au fond par des ancrs, et constitués d'une ligne mère sur laquelle sont montées, par l'intermédiaire d'émerillons, des lignes plus fines équipées d'hameçons. L'ensemble émerillon/ligne/hameçon est appelé avançon. Les lignes sont positionnées sur le fond (pratique majoritaire), ou dans la colonne d'eau. Les espèces pêchées sont le bar, le lieu jaune, la dorade grise,....



Source : Ifremer

- **La pêche à la ligne à main et ligne à canne / la pêche à la ligne de traîne :** les lignes, munies d'hameçons, sont mises en œuvre à la main ou fixées au bout d'une canne, depuis l'arrière du bateau (en dérive ou en mouvement). Ces techniques ciblent le bar, le lieu jaune, le maquereau... Le matériel et la technique sont adaptés aux conditions de pêche (courant, houle, saison...) en fonction du comportement des poissons. Cette technique a l'avantage d'être très sélective, et permet la pêche de poisson de qualité.

La réglementation définit le nombre d'hameçons autorisés, qui peuvent être appâtés à l'aide de leurres artificiels ou d'appâts vivants (lançon préférentiellement).

FLOTTILLE

Navires enquêtés	17					
Ports d'attache	Locquémeau (5), Le Diben (4), Trébeurden (3), Ile Grande (1), Perros Guirec (1), Paimpol (1), Saint-Quay-Portrieux (1), Saint-Pol de Léon (1)					
Taille	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	6 m	10,93 m	8,74 m	17	0	0

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

Les pratiques de pêche sont variables d'un navire à l'autre (nombre d'hameçons, pêche de jour ou de nuit, durée d'immersion...). Certains navires exercent l'un ou l'autre des métiers sur le site, mais les deux techniques de pêche sont généralement pratiquées de manière complémentaire, en fonction des conditions météorologiques (les palangres nécessitent d'être laissées à l'eau plusieurs heures, alors que la ligne peut être mise en œuvre de manière plus opportuniste). Il est également fréquent que les navires pratiquent en parallèle, un, ou plusieurs autres métiers (filet à poissons, casiers, drague à coquille Saint-Jacques...).

SAISON ET FREQUENTATION

Les métiers de l’hameçon présentent une forte variabilité saisonnière, bien que certains navires exercent leur activité toute l’année. Ainsi, **la plus forte activité se concentre entre juin et septembre** (10 à 16 navires actifs, tous engins confondus). L’activité se répartit de manière homogène entre la ligne (ligne à main et de traîne) et la palangre : chaque mois, un nombre semblable de navires utilise chaque type d’engin (certains utilisant les 2 techniques au cours d’un même mois).

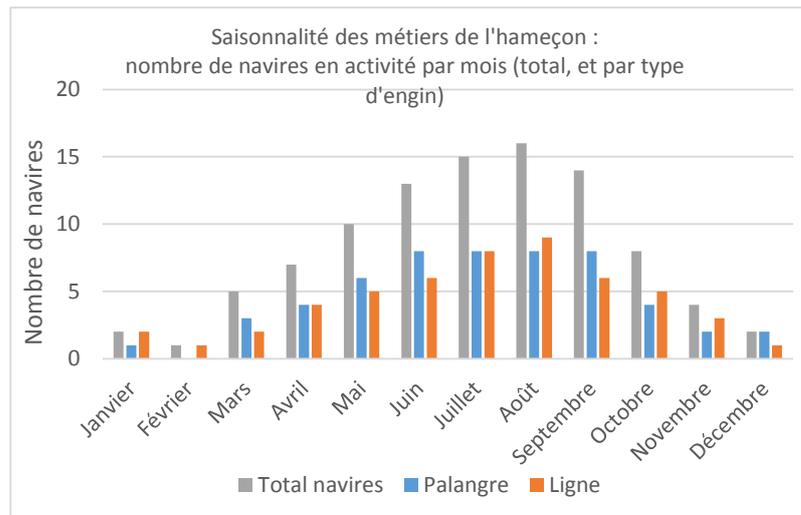


Figure 24 – Saisonnalité des métiers de l’hameçon

SPATIALISATION

Le secteur de plus forte activité des navires pratiquant les métiers de l’hameçon **se localise majoritairement dans l’ouest du site**, au nord de Locquirec au niveau du plateau du crapaud, et autour du plateau des Triagoz (entre 6 et 10 navires par maille). La carte d’indicateur d’intensité met par ailleurs en évidence une intensité d’activité importante dans les environs de l’archipel des Sept îles, avec entre 21 et 40 mois d’activités cumulés, tous navires confondus.

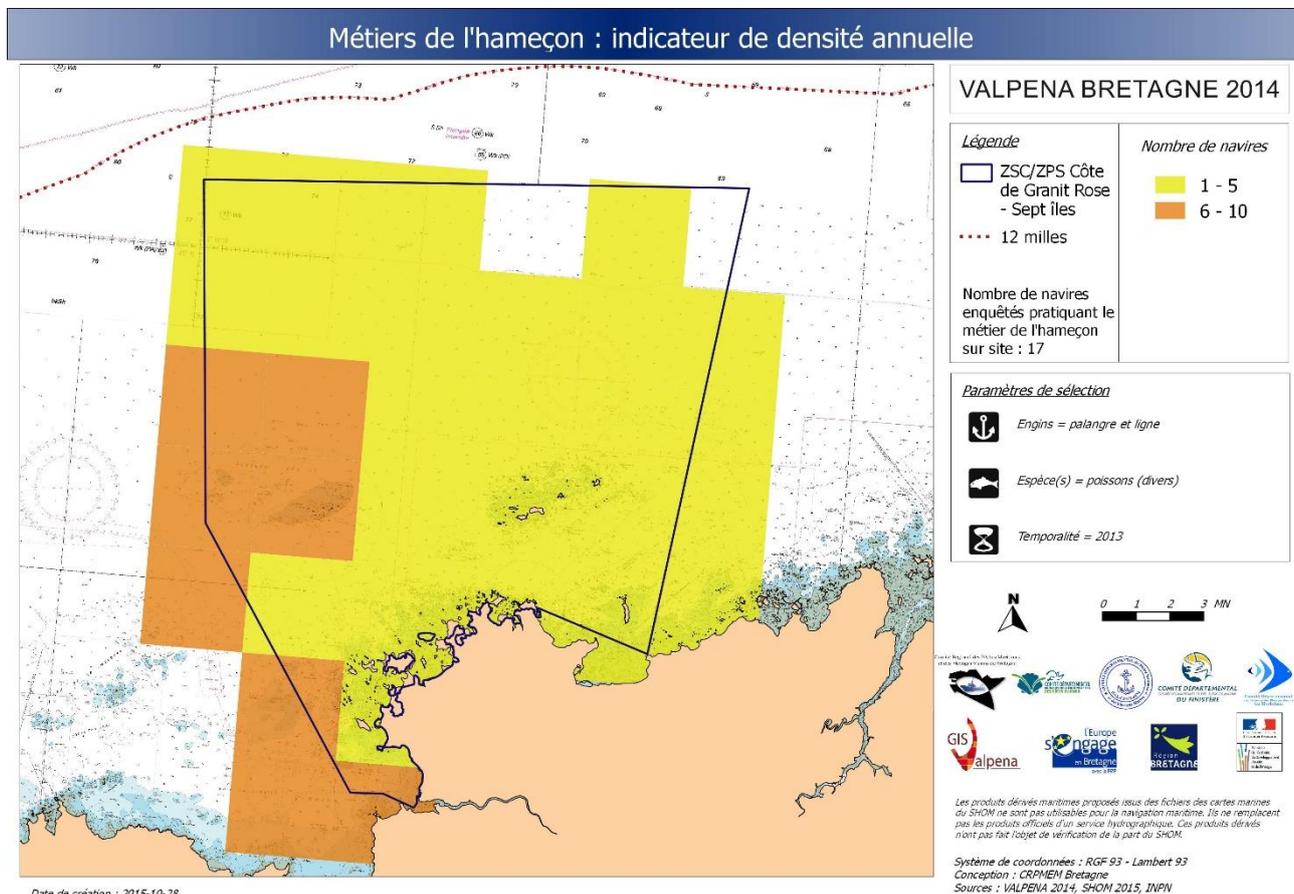


Figure 25 – Indicateur de densité annuelle des métiers de l’hameçon

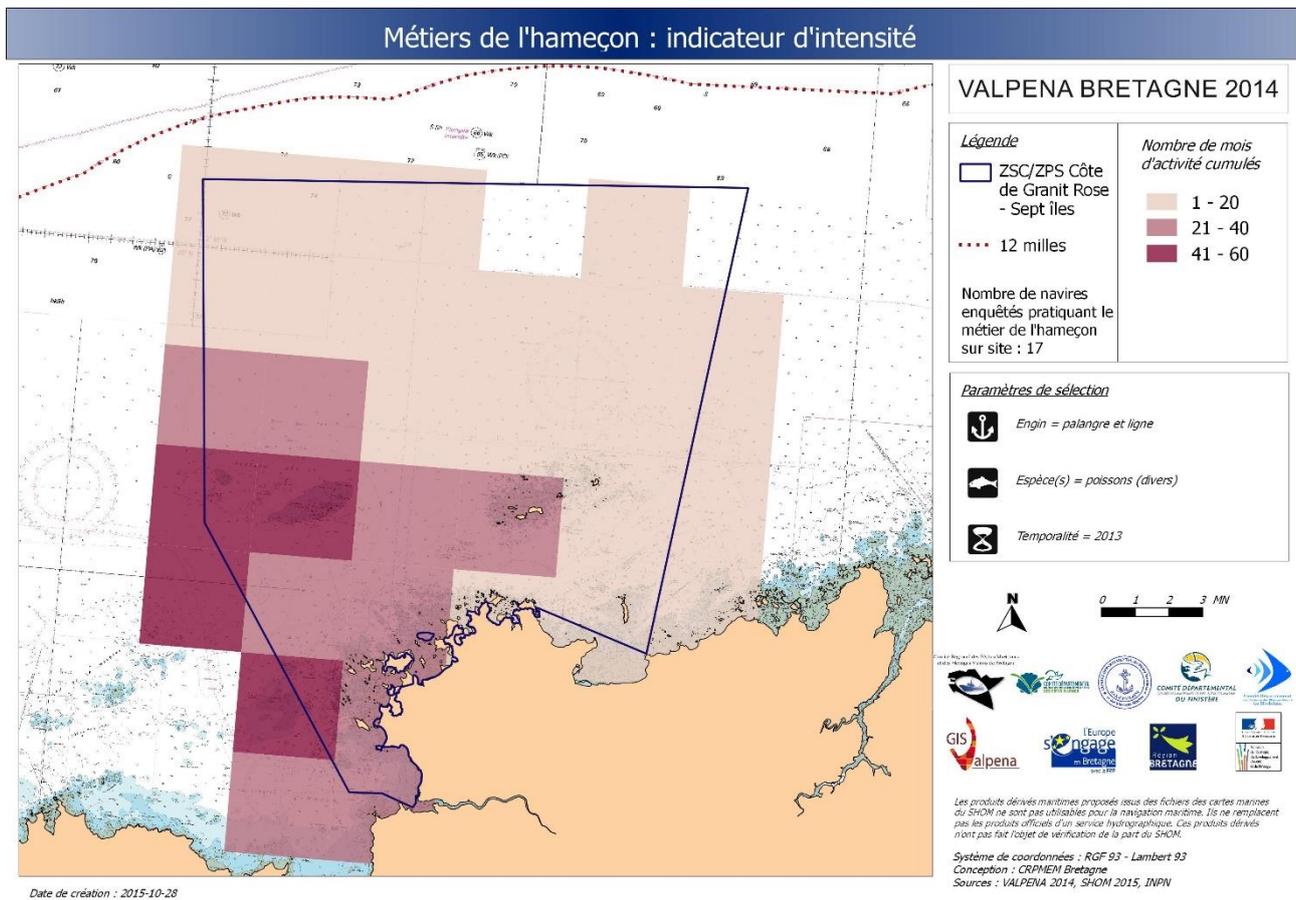


Figure 26 – Indicateur d'intensité des métiers de l'hameçon

ANALYSE DE LA DEPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

Dépendance spatiale pour les ligneurs et palangriers :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires		5	5	3	4	53%

Le taux de dépendance spatiale pour les ligneurs et palangriers est important à très important selon les navires. 4 des 17 navires ont plus de 75% de leur surface d'activité dans le périmètre Natura 2000.

Dépendance temporelle pour les ligneurs et palangriers :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires					17	98%

L'ensemble des navires présente une très forte dépendance temporelle au site (taux moyen de 98%), avec pour chacun d'entre eux plus de 75% des mois d'activité du navire qui s'exercent dans tout ou partie de la zone d'étude. Le site se révèle donc essentiel pour ces métiers.

Drague à coquille Saint-Jacques

Art traînant

DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

Tractée par les navires sur des fonds meubles, la drague à coquille Saint-Jacques est un engin de pêche constitué d'une armature métallique. Plusieurs types de dragues, dont les caractéristiques sont définies dans la réglementation, peuvent être mis en œuvre : **la drague « bretonne » à volet, ou les dragues « anglaises » à ressort.** Les dents, montées sur la base inférieure, pénètrent dans le substrat et favorisent la collecte des bivalves. Les coquilles sont collectées dans la poche, formée d'anneaux (92 mm de diamètre) pour éviter les captures d'individus de petite taille.



Schéma de drague « bretonne ». Source : CDPMEM 29

FLOTTILLE

Navires enquêtés	15					
Ports d'attache	Le Diben (5), Pont de la Corde (3), Ile de Batz (2), Roscoff (2), Ile Grande (1), Locquemeau (1), Pors Even (1)					
Taille	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	7,26 m	14,5 m	11,17 m	12	3	0

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

Le site Natura 2000 est concerné par **quatre gisements distincts** : ceux de Perros-Guirec (côtier et large), et ceux de la baie de Morlaix (côtier et large). Les gisements de Perros-Guirec n'ont pas été ouverts en 2013, l'activité sur ce secteur n'apparaît donc pas dans les données d'enquêtes¹¹. Mais du fait de l'existence d'une licence de pêche à la coquille Saint-Jacques unique pour le département des Côtes d'Armor, l'ensemble des navires titulaires (environ 200) est susceptible de venir y travailler en cas d'ouverture des gisements. Les dragues anglaises (montées côte à côte sur un bâton, et équipées d'un système de ressorts facilitant le passage d'obstacles par basculement des dents), mieux adaptées aux fonds plus rocheux, ne sont autorisées que dans les gisements « large » de Perros-Guirec et de Morlaix ; la drague à volet, classiquement employée en Bretagne, est utilisée dans les autres cas.

Les navires pêchant la coquille Saint-Jacques **peuvent appartenir à la flottille des chalutiers-dragueurs, mais sont généralement polyvalents**, et exercent plusieurs autres métiers (casiers, filets à poissons, palangre à poissons...). La pêche, très encadrée (taille des navires, jours, horaires de pêche, quotas,...) est pratiquée de jour. La drague est filée (mise à l'eau) puis traînée sur le fond pendant 10 à 15 minutes. Après le virage (remontée de l'engin), la poche de la drague est vidée sur le pont puis les coquilles sont triées, et les individus en sous-taille (moins de 10.2 cm) remis à l'eau. Cette opération peut être renouvelée tant que le quota ou le temps de pêche autorisé n'est pas atteint.

¹¹ A titre informatif, les données de présence des navires en 2012 sur les gisements de Perros-Guirec sont précisées sur les cartes de spatialisation (mais aucune donnée chiffrée car les taux d'enquêtes diffèrent, ce qui ne permet pas de comparer les données).

SAISON ET FREQUENTATION

La pêche de la coquille Saint-Jacques se concentre en période hivernale (période d'ouverture nationale du 1^{er} octobre au 15 mai, adaptée annuellement sur chaque gisement), avec une prédominance de l'activité en octobre et novembre, au moment de l'ouverture des gisements de la baie de Morlaix (13 navires par mois).

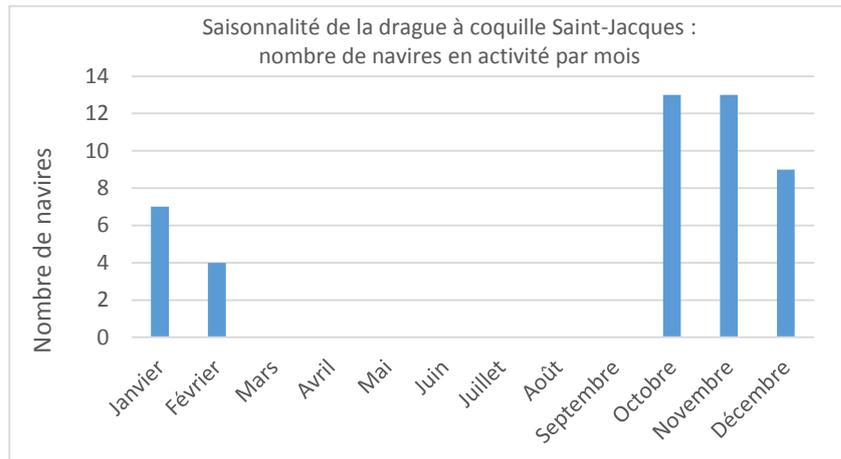


Figure 27 – Saisonnalité de la drague à coquille Saint-Jacques

SPATIALISATION

En raison de l'absence d'ouverture des gisements de Perros-Guirec en 2013, la pêche n'apparaît que dans l'ouest du site, sur le gisement du large de la Baie de Morlaix. La pêche est davantage pratiquée dans la partie la plus côtière, avec un maximum de 36 mois d'activités cumulés pour l'ensemble des navires. Le site Natura 2000 présente toutefois une fréquentation modérée, en comparaison avec les gisements de la baie de Saint-Brieuc, plus à l'est. A titre informatif, les données de présence des navires en 2012 sur les gisements de Perros-Guirec sont précisées (mais aucune donnée chiffrée car les taux d'enquêtes diffèrent, ce qui ne permet pas de comparer les données). **La répartition de l'activité est ainsi variable d'une année à l'autre.**

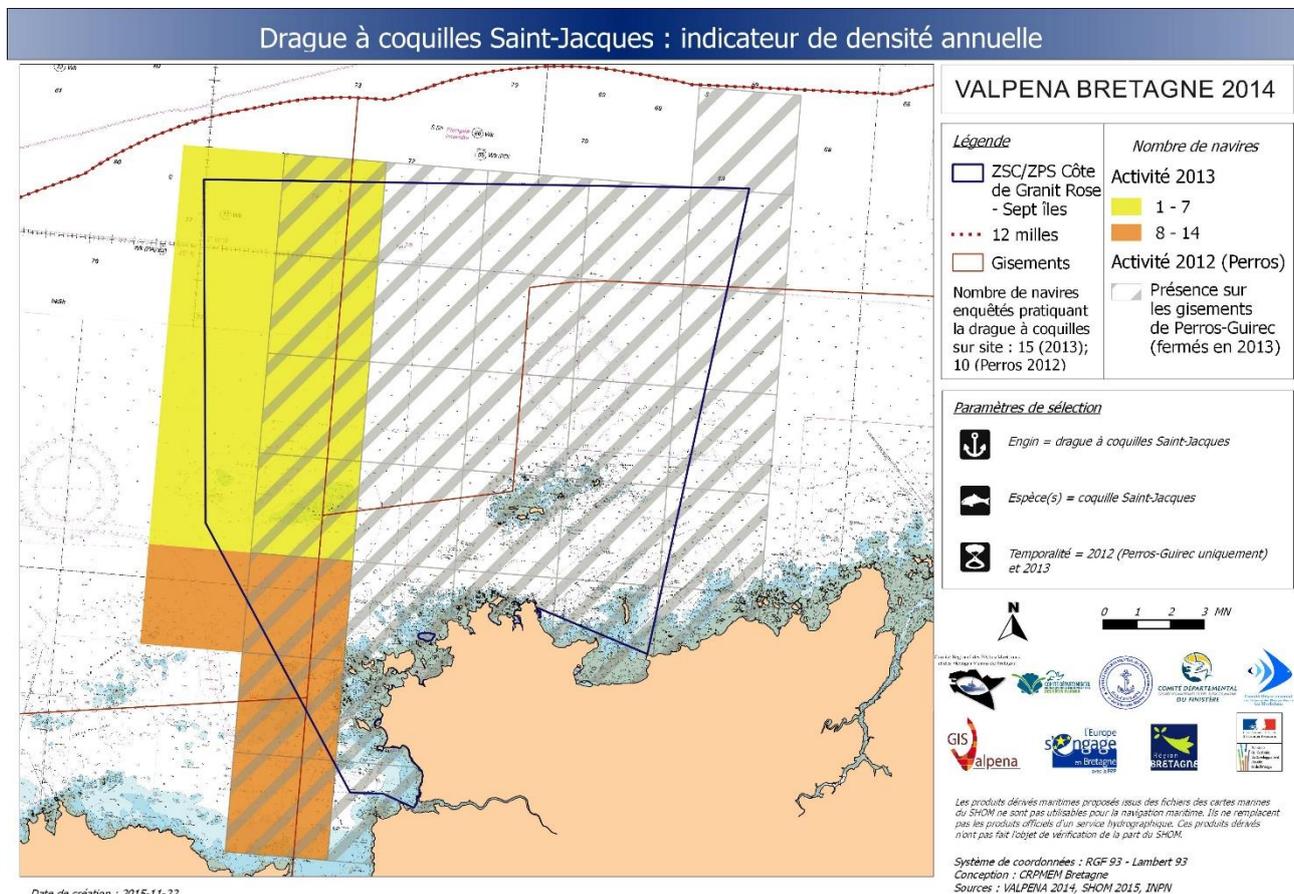


Figure 28 – Indicateur de densité annuelle de la drague à coquille Saint-Jacques (2013, et présence 2012 à Perros-Guirec)

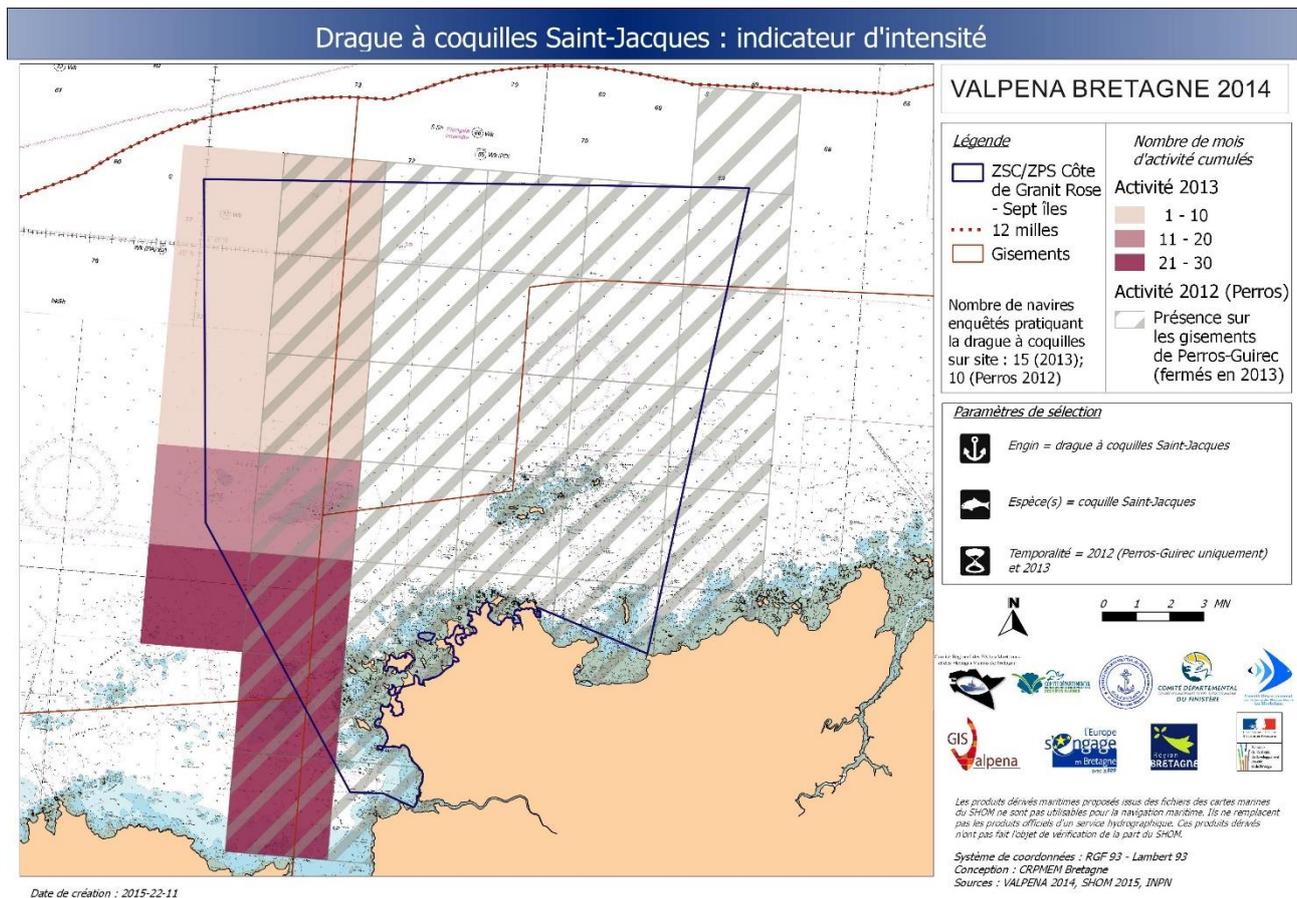


Figure 29 – Indicateur d'intensité de la drague à coquille Saint-Jacques (2013, et présence 2012 à Perros-Guirec)

ANALYSE DE LA DEPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

Dépendance spatiale pour les dragueurs à coquille Saint-Jacques :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	6	5	4			21%

En 2013, les dragueurs à coquille Saint-Jacques ont tous des dépendances spatiales inférieures à 50%. 6 d'entre eux ont un taux inférieur à 15%, 5 entre 15 et 30% et 4 entre 30 et 50%. Ils exploitent donc d'autres secteurs pour la pêche de ce bivalve.

Dépendance temporelle pour les dragueurs à coquille Saint-Jacques :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	1	1	2	3	8	69%

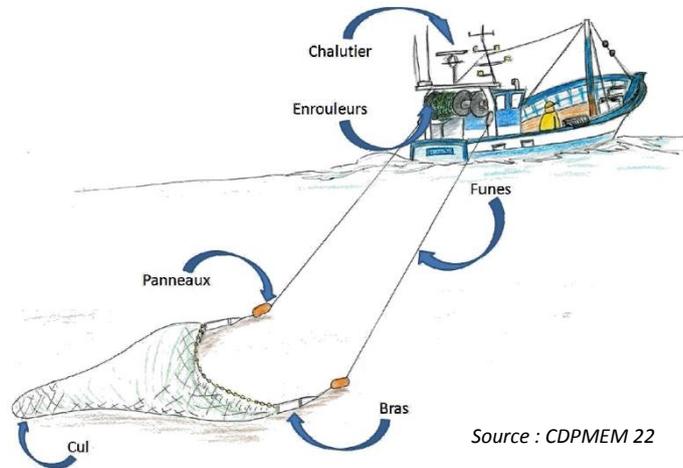
La flottille des dragueurs est toutefois plus dépendante au site d'un point de vue temporel, avec un taux moyen s'élevant à 66%. 11 des 16 navires présentent une dépendance de plus de 50%, dont 8 avec entre 75 et 100% de leurs mois d'activité s'exerçant dans tout ou partie du périmètre Natura 2000 (ce qui signifie pour ces derniers, que même si les navires sont amenés à travailler sur plusieurs gisements au cours d'un même mois, selon les décisions d'ouverture et les jours de la semaine autorisés à la pêche, certains exploitent chaque mois ou presque ceux de Morlaix).

Chalut de fond à poissons

Art traînant

DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

Le chalut se compose d'un filet remorqué par le navire à l'aide de funes (câbles). Le contact avec le fond est opéré grâce à l'emploi d'un bourrelet et de panneaux divergents (servant de lest, et assurant l'écartement horizontal du chalut). Des flotteurs, fixés sur la corde de dos permettent quant à eux l'ouverture verticale de l'engin. Les navires tirent le chalut de fond à une vitesse comprise entre 2 et 4 nœuds. Les caractéristiques de l'engin (taille, type de bourrelets, poids des panneaux...) dépendent de la nature des fonds travaillés et des espèces recherchées. Le chalutage de fond à poissons est interdit dans la bande côtière des 3 milles (hors dérogation). La réglementation oriente également le type de chalut, et impose les maillages autorisés en fonction de chaque espèce cible, ainsi que les zones et périodes de pratique.



Les espèces recherchées sur le site Natura 2000 sont nombreuses : baudroie, barbue, dorade grise, bar commun, morue commune, grondin rouge, Saint-Pierre, plie, lieu jaune, raie lisse, émissoles, sole, turbot, ...

FLOTTILLE

Navires enquêtes	10					
Ports d'attache	Saint-Quay Portrieux (3), Locquémeau (3), Roscoff (1), Le Diben (1), Perros-Guirec (1), Dahouët (1)					
Taille	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	9,57 m	15,5 m	12,04 m	6	3	1

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

Le chalutage de fond s'exerce sur les substrats meubles et permet la capture des espèces benthiques (ayant un lien étroit avec le fond) et démersales (vivant à proximité du fond).

Les stratégies de pêche mises en œuvre par ces navires pratiquant le chalut de fond à poissons sont très variables. Certains d'entre eux peuvent en effet être rattachés à la **flottille des chalutiers-dragueurs**, car ils ne pratiquent que ces arts traînants (chalut de fond ou pélagique et dragues à coquillages, en alternance selon les saisons). C'est le cas de 6 des 10 navires travaillant au chalut de fond à poissons sur le site. A l'inverse, **ils peuvent aussi être très polyvalents** et exercer plusieurs autres métiers au cours de l'année (au sein du périmètre Natura 2000 ou en dehors) : casiers à crustacés, palangres, filets, dragues à coquille Saint-Jacques...

SAISON ET FREQUENTATION

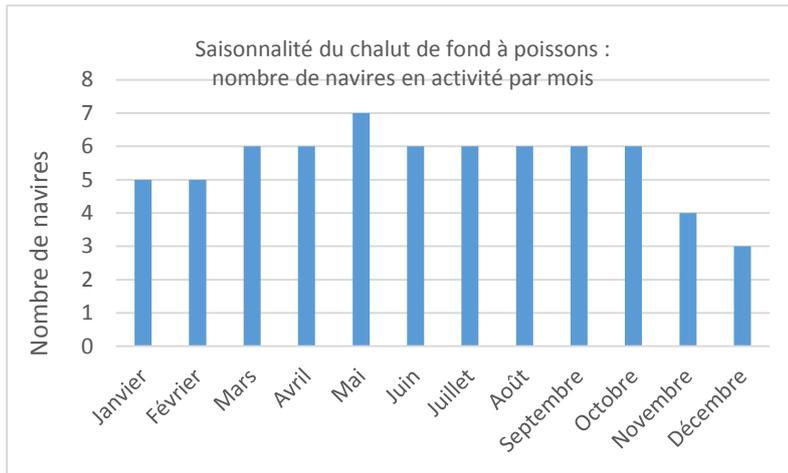


Figure 30 – Saisonnalité du chalut de fond à poissons

Le chalutage de fond est pratiqué de manière relativement stable au cours de l'année, excepté en novembre et décembre, où le nombre de navires est moindre (entre 5 et 7 navires à l'année, contre 4 et 3 les deux derniers mois). Cette diminution hivernale s'explique probablement par le fait que les chalutiers-dragueurs priorisent la pêche de la coquille Saint-Jacques (dans ou hors site) à cette période.

SPATIALISATION

La pratique se localise hors des 3 milles (la totalité de la maille est considérée, dès lors qu'une activité y est déclarée, d'où certaines mailles chevauchant cette limite), à l'ouest et sud des Triagoz, et au large de l'archipel des Sept-îles. L'intensité de pratique est variable, le nombre de mois d'activité le plus important (31 à 40 mois cumulés) se localisant entre le plateau de la Méloine et celui des Triagoz. En raison de la nature des fonds, et en comparaison avec d'autres secteurs de Bretagne Nord (baie de Saint-Brieuc notamment), le site s'avère relativement peu exploité par les chalutiers, et les arts traînants de manière générale.

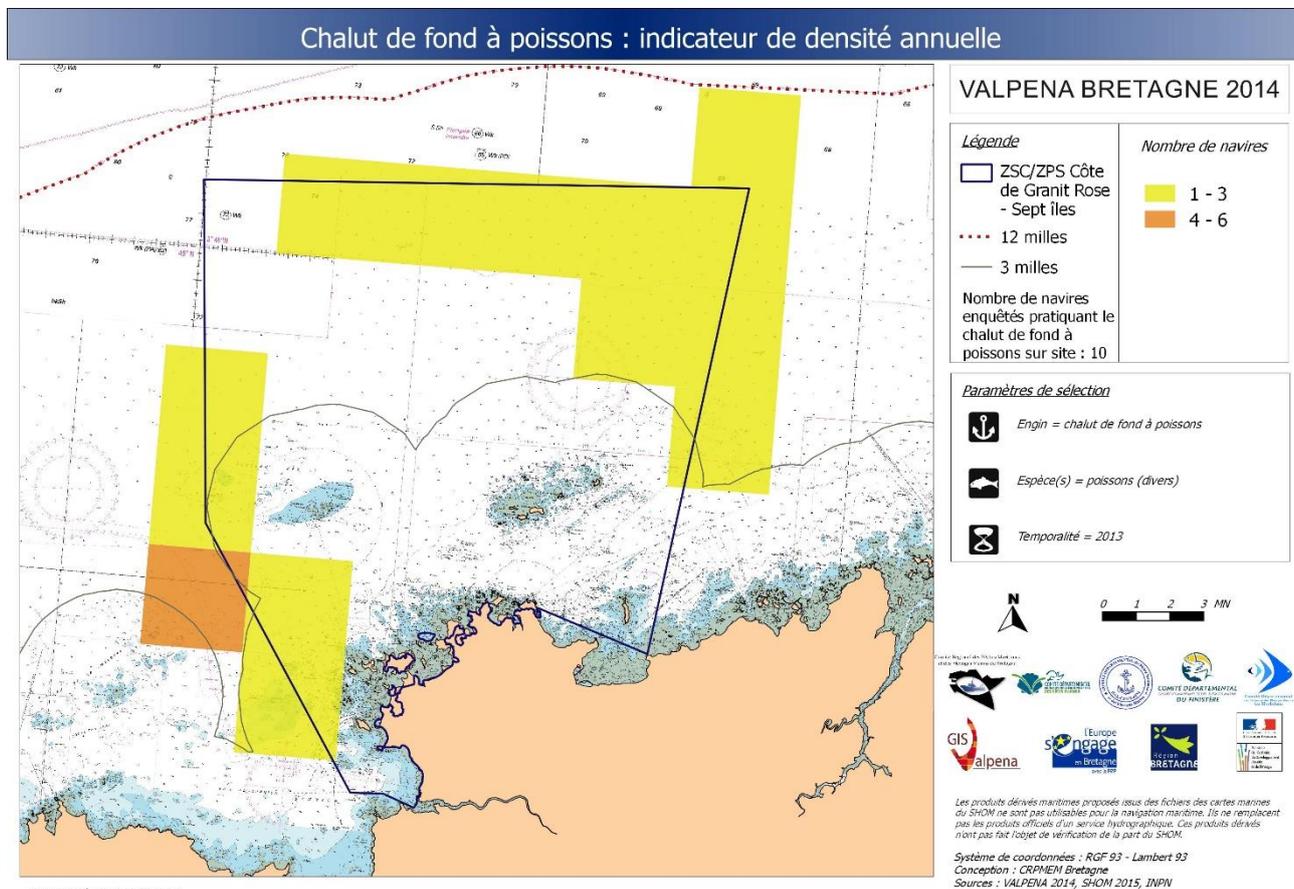


Figure 31 – Indicateur de densité annuelle du chalut de fond à poissons

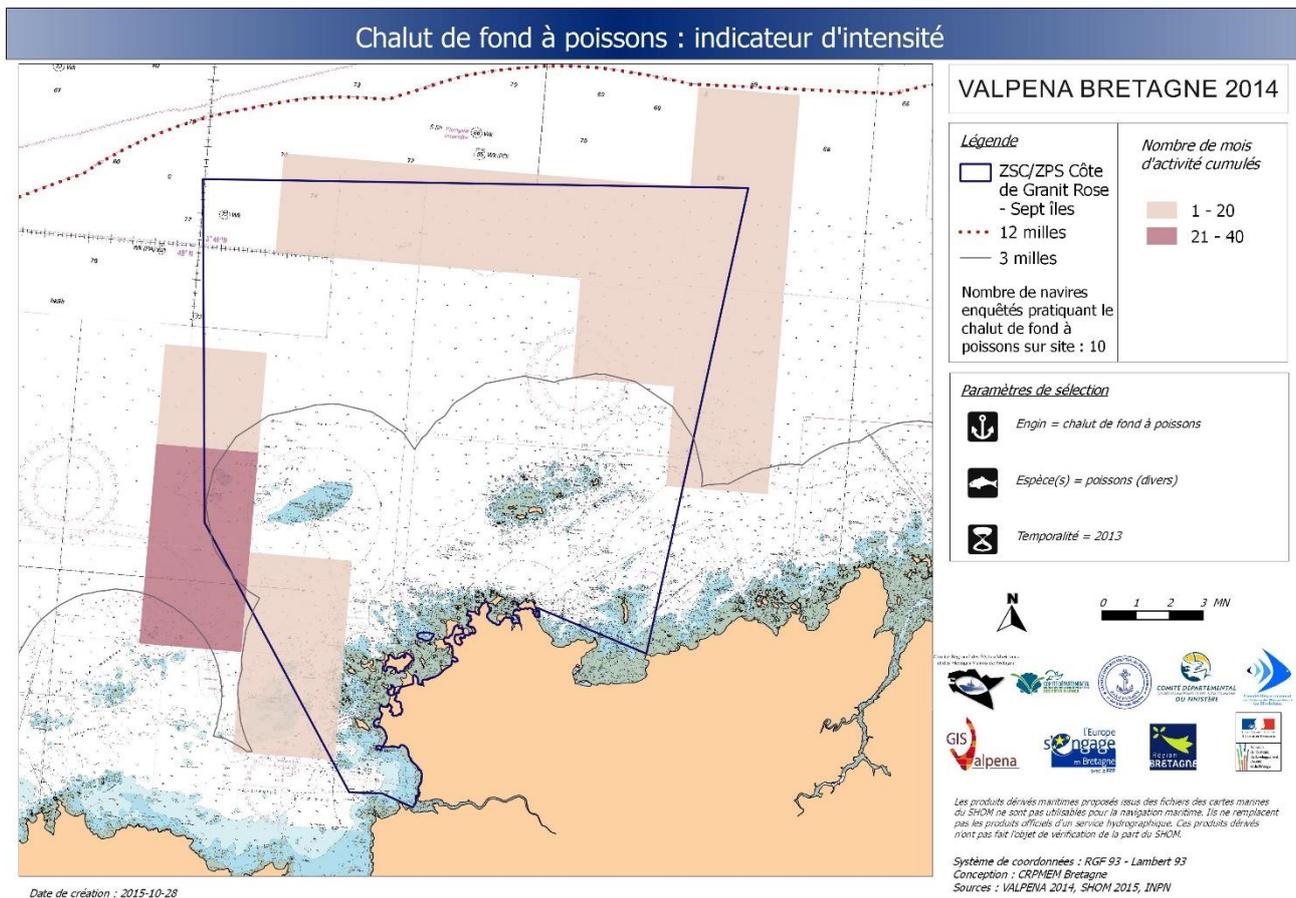


Figure 32 – Indicateur d'intensité du chalut de fond à poissons

ANALYSE DE LA DÉPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

Dépendance spatiale pour les chalutiers de fond à poissons :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	6	1	1		2	27%

Si le taux de dépendance spatiale est relativement faible (27%) pour les chalutiers de fond à poissons, révélant des zones de pêche étendues, 2 des 10 navires présentent toutefois un taux compris entre 75 et 100%, indiquant une dépendance importante à la zone d'étude.

Dépendance temporelle pour les chalutiers de fond à poissons :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires				2	8	90%

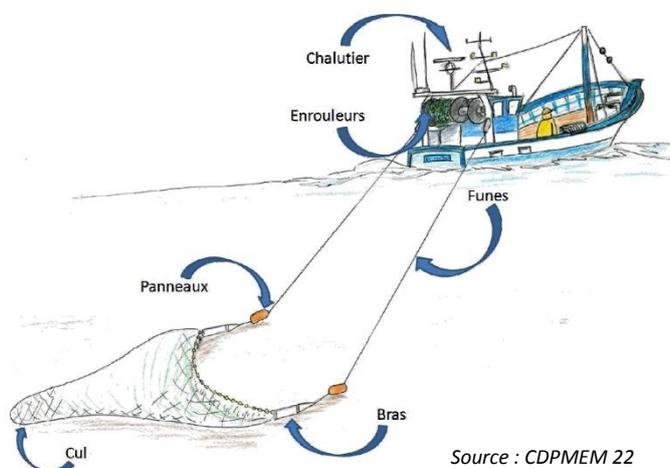
L'ensemble des navires ont un taux de dépendance temporelle supérieure à 50%, dont 8 avec plus de 75% de leurs mois d'activité exercée en tout ou partie du site Natura 2000 Côte de granit rose – Sept îles. Même si les zones de pêche au chalut de fond sont assez étendues, la majorité des navires travaille au sein du site au cours de chaque mois d'activité pour ce métier.

Chalut de fond à céphalopodes

Art traînant

DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

L'engin utilisé est similaire aux chaluts de fonds « classiques » : **le chalut se compose d'un filet remorqué par le navire à l'aide de funes (câbles).** Le contact avec le fond est opéré grâce à l'emploi d'un bourrelet et de panneaux divergents (servant de lest, et assurant l'écartement horizontal du chalut). Des flotteurs, fixés sur la corde de dos permettent quant à eux l'ouverture verticale de l'engin. Les navires pratiquant le chalut de fond à céphalopodes **ciblent la seiche, sur des périodes et zones spécifiques**, ce qui en fait un métier à part. Le maillage réglementaire du chalut pour cette espèce est de 80 mm.



FLOTTILLE

Navires enquêtés	6					
Ports d'attache	Locquémeau (3), Saint-Quay-Portrieux (2), Dahouët (1)					
Taille	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	8,43 m	15,5 m	11,81 m	3	2	1

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

La pratique du chalutage de fond à céphalopodes est encadrée par la licence chalut de Paimpol. Le Décret 90-94 du 25/01/1990 interdit le chalutage à moins de 3 milles de la laisse de basse mer. **Une dérogation (autorisation administrative accordée par la DIRM) existe cependant sur un secteur de la baie de Lannion**, permettant la pêche de la seiche au printemps, uniquement de jour. Le chalutage à seiche s'effectue avec des traits de courte durée (1 à 2 heures).

SAISON ET FREQUENTATION

La seiche suit une migration saisonnière : au printemps, les adultes se rapprochent des côtes pour se reproduire. En automne, les juvéniles regagnent le large. Ces deux périodes, bien visibles sur le graphique de saisonnalité, sont privilégiées pour la pêche de la seiche, le nombre maximal de navires (5 au cours du même mois) étant observé en mai. La seiche a un cycle de vie très court (durée de vie de 2 ans, une seule reproduction), et la température joue un rôle déterminant pour la période de ponte, ce qui induit **une très forte variabilité interannuelle** des populations de seiche, l'espèce pouvant s'avérer abondante ou à l'inverse quasi-absente d'une année à l'autre.

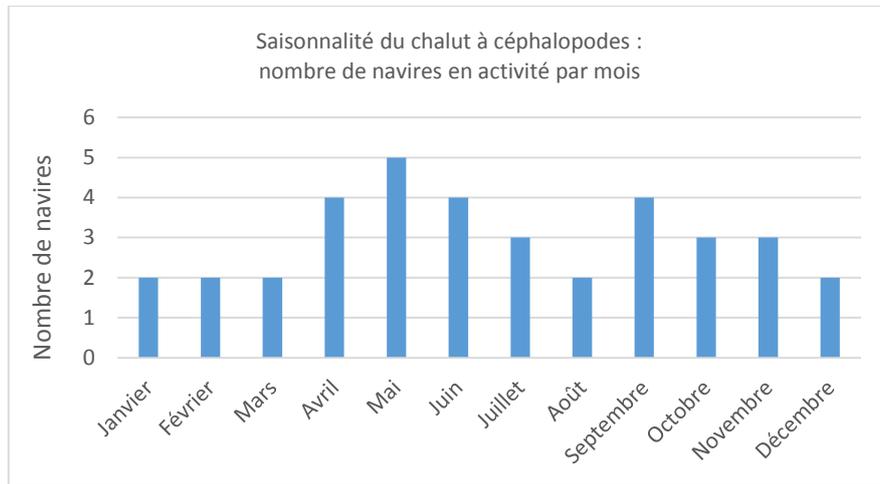


Figure 33 – Saisonnalité du chalut de fond à céphalopodes

SPATIALISATION

Les secteurs exploités sur le site Côte de granit rose – Sept îles sont similaires à ceux du chalut de fond à poissons (excepté le secteur de la baie de Lannion dans les 3 milles, bénéficiant de dérogations de chalutage à seiche uniquement). Le chalutage à seiche apparaît légèrement plus intense au nord-est du périmètre, au large des Sept-îles, pour une pêche plutôt automnale. Le site reste toutefois peu fréquenté, aucune maille n’étant exploitée par plus de 5 navires, et seules quelques mailles sont exploitées pour ce métier. Il est à noter que dans les Côtes d’Armor, cette pratique du chalutage à céphalopodes est surtout présente plus à l’est dans la baie de Saint-Brieuc, qui concentre la majorité des activités côtières d’arts traînants.

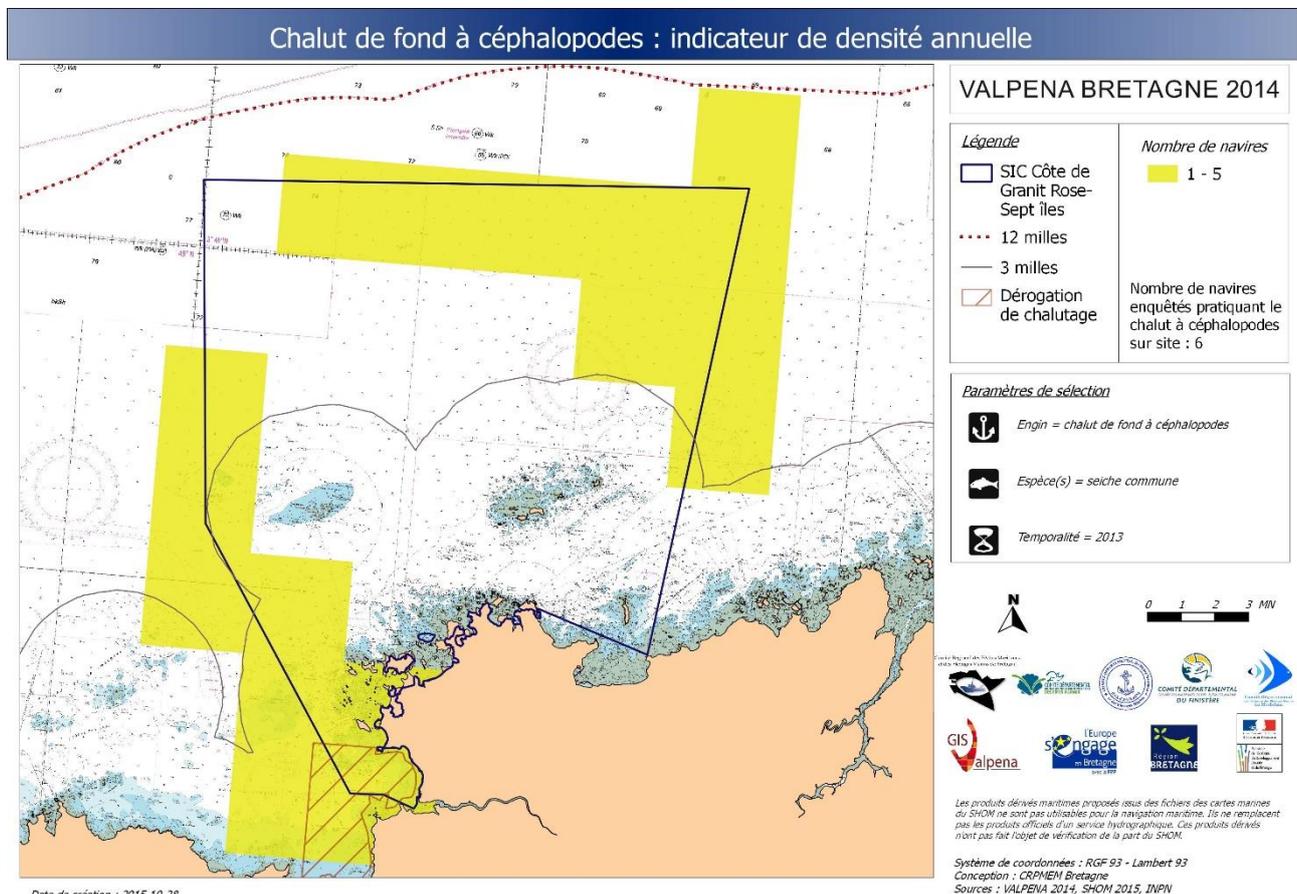


Figure 34 – Indicateur de densité annuelle du chalut de fond à céphalopodes

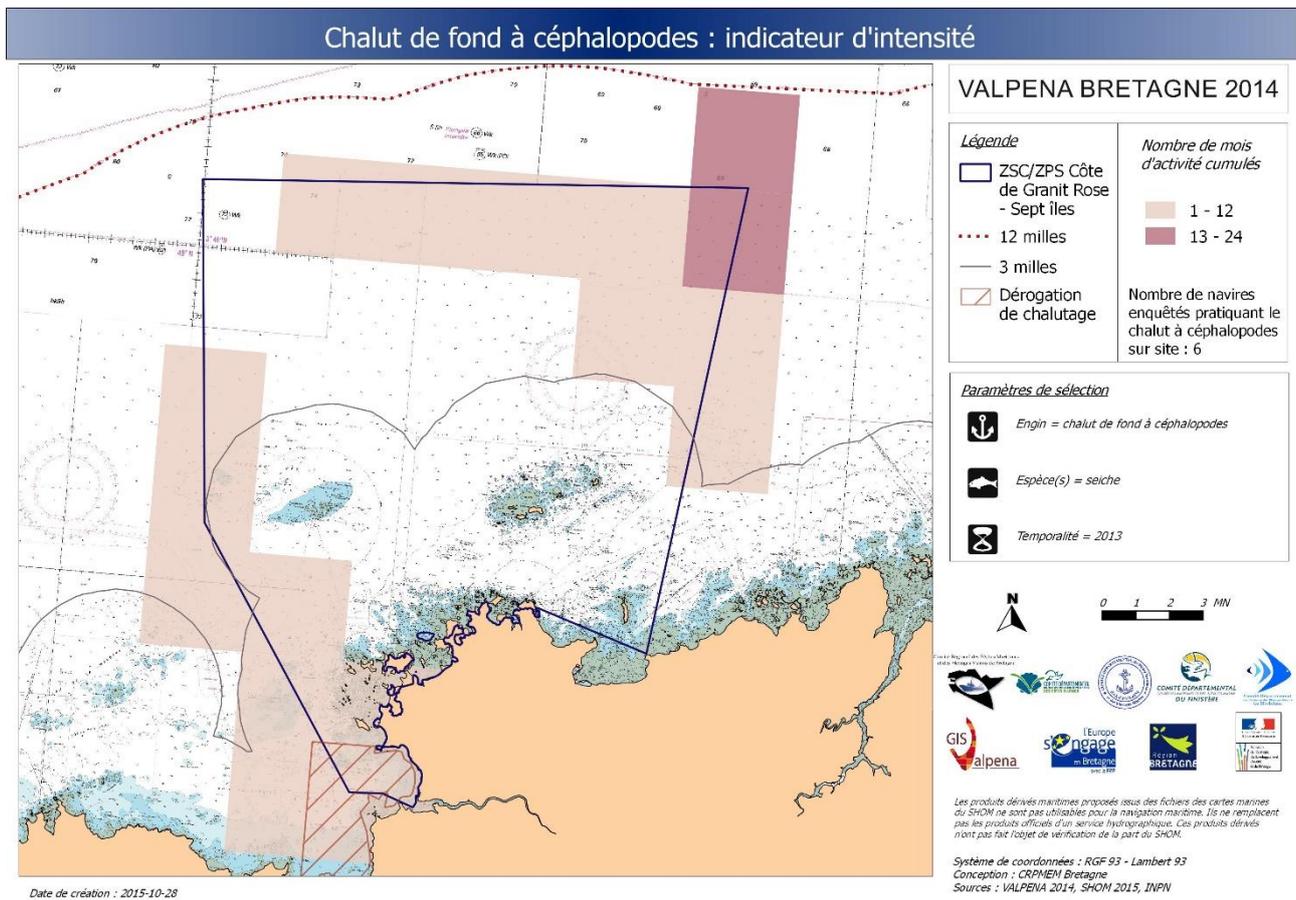


Figure 35 – Indicateur d'intensité du chalut de fond à céphalopodes

ANALYSE DE LA DEPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

Dépendance spatiale pour les chalutiers à céphalopodes

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	3	1			2	37%

2 des 6 navires sont fortement dépendants au site d'un point de vue spatial (taux de 75 à 100%) pour la pêche des céphalopodes au chalut. Les 4 autres présentent une dépendance moindre (dont 3 d'entre eux à moins de 15%), indiquant d'autres zones de pêche hors site.

Dépendance temporelle pour les chalutiers à céphalopodes :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires			1	1	4	81%

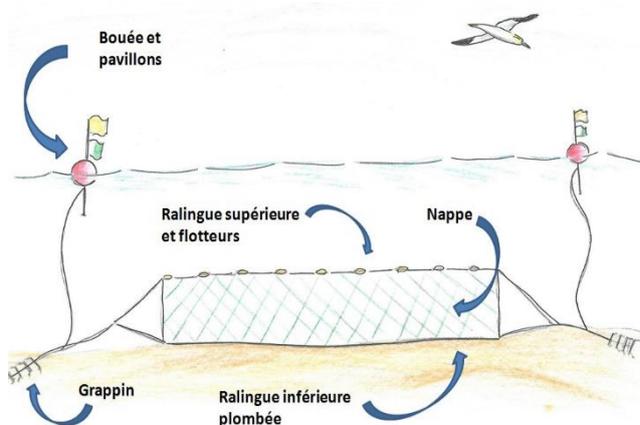
4 des 6 navires ont un taux de dépendance très important. Le taux de dépendance temporelle de l'ensemble des chalutiers à céphalopodes est élevé, et signifie qu'en moyenne, 81% des mois d'activité des navires ont lieu en tout ou partie de la zone d'étude.

Filet à crustacés

Art dormant

DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

La pêche des crustacés peut s'opérer à l'aide de casiers, mais également de filets. **Les engins utilisés sont des filets maillants droits à grandes mailles.** Le filet maillant est formé d'une nappe unique (à la différence des filets trémails pouvant être utilisés pour la pêche des poissons), calée sur le fond par des grappins et une ralingue plombée, et déployée verticalement à l'aide de flotteurs sur la ralingue supérieure. Plusieurs filets peuvent être montés en filière. Les espèces capturées sont l'araignée de mer, le tourteau et le homard européen. Une fois les filets relevés, les crustacés sont démaillés et conservés vivants à bord dans des viviers.



Source : CDPMEM 22

FLOTTILLE

Navires enquêtés	6					
Ports d'attache	Locquémeau (3), Port Blanc (1), Ile Grande (1), Moguériec (1)					
Taille	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	6 m	11,92 m	9,07 m	6	0	0

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

La pêche s'effectue lors des périodes de morte-eau (les courants de marée sont généralement trop importants au-delà d'un coefficient de 85). Les filets sont filés en mer, puis relevés après une immersion d'au moins 24h. La pêche des crustacés au filet n'est autorisée qu'avec des maillages supérieurs ou égaux à 220mm.

SAISON ET FREQUENTATION

Le métier du filet à crustacés présente **une forte variabilité saisonnière**, qui diffère en fonction des espèces ciblées. Ainsi, la principale espèce recherchée, l'araignée, est capturée presque tout au long de l'année, excepté d'août à octobre. Mais **l'activité prédomine essentiellement entre mai et juillet**, lors de la migration côtière de l'espèce. La pêche des homards et tourteaux est plus anecdotique (1 seul navire ayant déclaré chacune de ces espèces en 2013), et se concentre exclusivement entre juin et octobre.

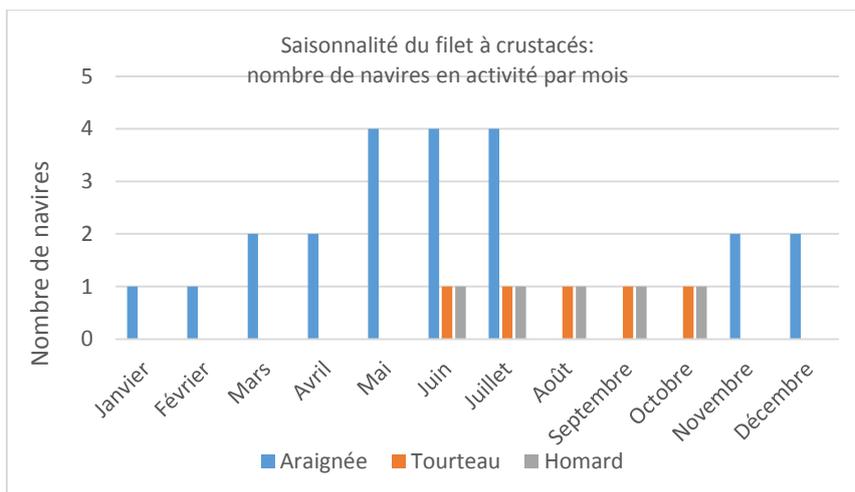


Figure 36 – Saisonnalité du filet à crustacés

SPATIALISATION

La quasi-totalité du site Natura 2000 est concernée par la pêche des crustacés aux filets, à l’exception des 2 mailles entre le plateau des Triagoz et l’archipel des Sept îles, et de la pointe nord-est du site (pouvant être dues à une non-exhaustivité des enquêtes). La carte d’indicateur de densité annuelle révèle une répartition des navires relativement homogène, avec deux secteurs plus exploités mis en évidence sur la carte d’indicateur d’intensité : les environs de Locquirec, et le nord des Sept îles. L’importance de ce métier sur le site Natura 2000 Côte de granit rose – Sept îles est toutefois à relativiser, puisque la pêche des araignées au filet est davantage pratiquée plus à l’est, au nord de Loguivy-de-la-Mer et de Paimpol.

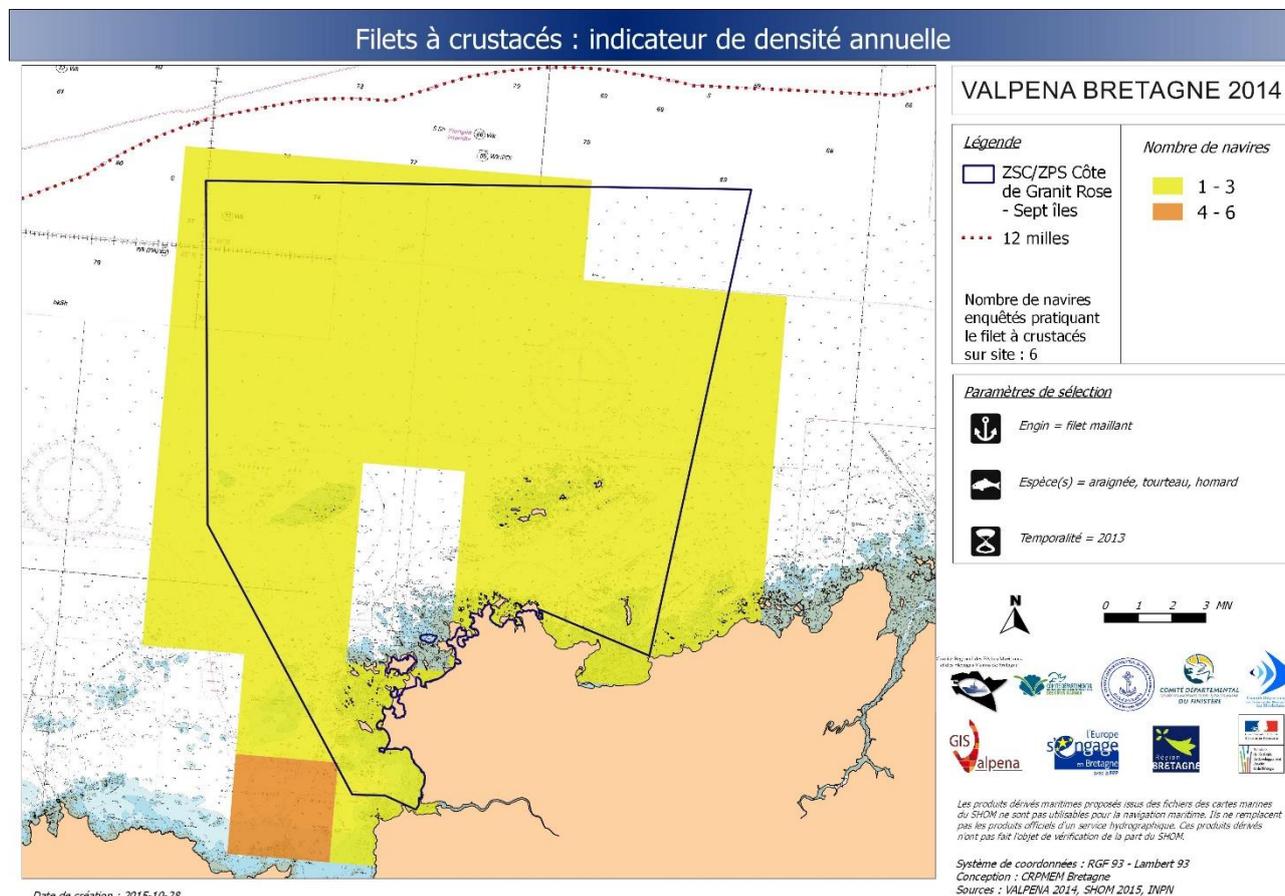


Figure 37 – Indicateur de densité annuelle du filet à crustacés

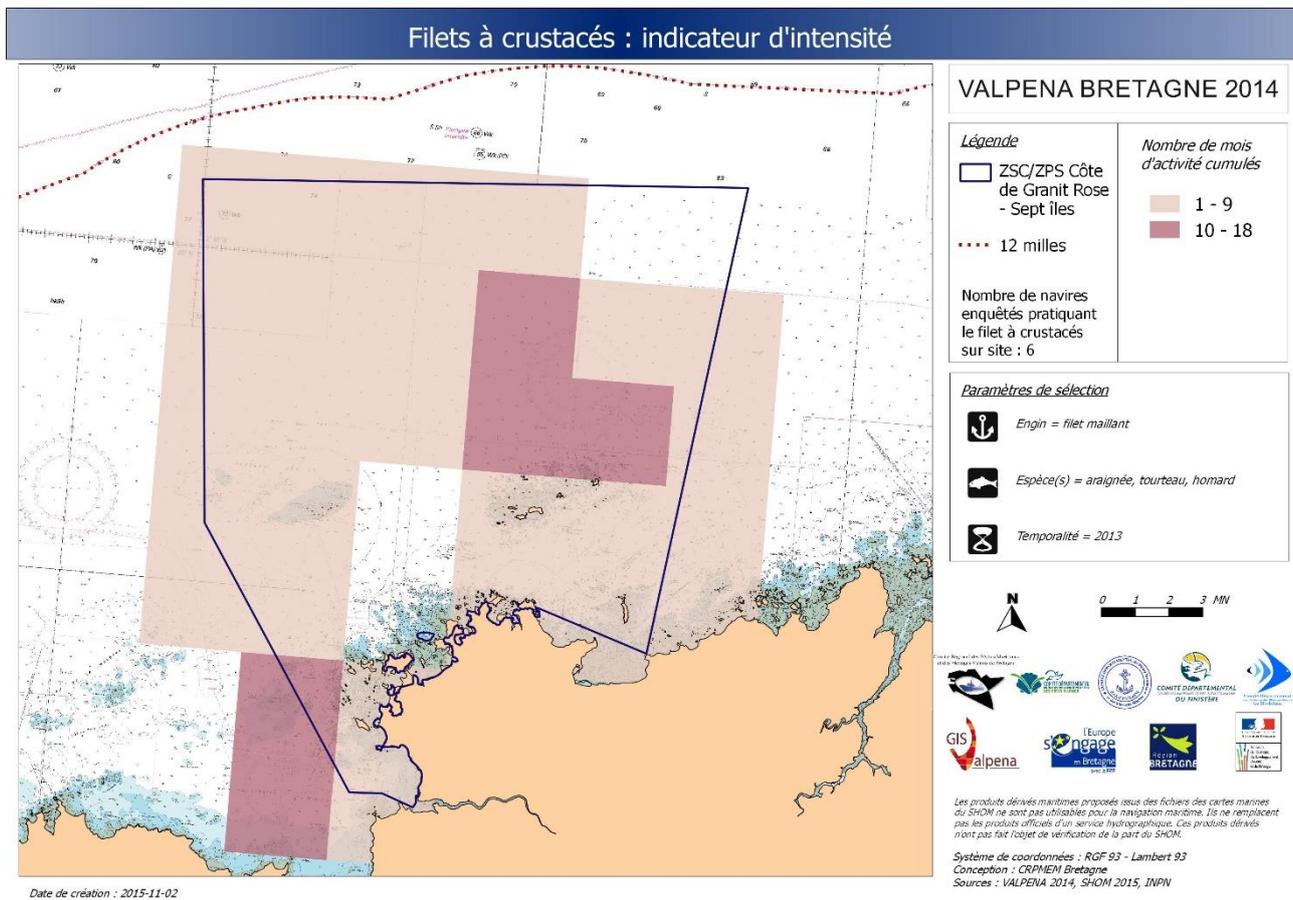


Figure 38 – Indicateur d’intensité du filet à crustacés

ANALYSE DE LA DEPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

Dépendance spatiale pour les fileyeurs à crustacés :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires		1	3	1	1	45%

1 des navires a moins de 30% de sa surface d’activité dans le site, 3 entre 15 et 30%, et 2 ont plus de 50%, traduisant une forte dépendance spatiale à la zone d’étude pour ces derniers.

Dépendance temporelle pour les fileyeurs à crustacés :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires					6	100%

Les fileyeurs à crustacés sont tous dépendants à 100% à la zone d’étude d’un point de vue temporel, ce qui signifie qu’ils ont travaillé sur tout ou partie du périmètre Natura 2000 au cours de chacun des mois d’activité pour ce métier.

Plongée bouteille

Art dormant

DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

La pêche en plongée est une activité pratiquée par un nombre restreint de professionnels. Equipés d'un scaphandre autonome, **les plongeurs recherchent les ormeaux et coquilles Saint-Jacques dans les fonds de faibles profondeurs**. La pêche est soumise à licence et à autorisation administrative de la DIRM. Les plongeurs professionnels travaillent à partir d'un navire support de plongée, généralement par équipe de 2 personnes, et une surveillance est systématiquement opérée en surface.



Source : CDPMEM 22

FLOTTILLE

Navires enquêtés	6					
Ports d'attache	Landrellec (2), Paimpol (1), Loguivy-de-la-Mer (1), Le Diben (1), Logonna Daoulas (1)					
Taille	mini	maxi	moyenne	< 12 m	≥ 12m < 15 m	≥ 15 m
	6,25 m	8,16 m	7,24 m	6	0	0

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

La pêche des ormeaux en plongée peut s'effectuer dans l'ensemble des eaux bretonnes, subdivisées en différentes zones (dans lesquelles sont fixées un nombre de licences, un quota, une période d'ouverture...). La pêche ne s'effectue en réalité que dans des secteurs particuliers (habitats propices, profondeur accessible en plongée...), et toutes les zones ne sont pas systématiquement exploitées.

La pêche de la coquille Saint-Jacques est quant à elle cantonnée à certaines zones prédéfinies en baie de Perros-Guirec. La pêche s'effectue de jour, lors des périodes de faibles coefficients de marée, sur des sorties de courte durée.

4 des 6 navires pêchent exclusivement en plongée au sein du site, alors que les 2 autres exercent également les métiers du casier, en alternance au cours de l'année (de manière plus marquée entre juin et septembre).

SAISON ET FREQUENTATION

La pêche des ormeaux est autorisée du 15 septembre au 15 juin, et la pêche des coquilles Saint-Jacques est autorisée sur les mêmes périodes que pour les dragueurs lorsque les gisements leur sont ouverts (en 2013 cependant, seule la pêche de la coquille en plongée était pratiquée sur le gisement de Perros-Guirec, l'exploitation à la drague n'étant pas ouverte cette année-là en raison d'une ressource insuffisante). Ces aspects réglementaires expliquent **l'absence d'activité de pêche en plongée durant l'été**. L'activité de pêche aux ormeaux faiblit pendant l'hiver, notamment en raison des conditions de mer (vent, turbidité,...), mais reste stable le reste de l'année avec 5 ou 6 navires présents sur le site chaque mois. La pêche de la coquille apparaît plus anecdotique en 2013, puisqu'elle n'a été pratiquée qu'au cours du mois d'avril.

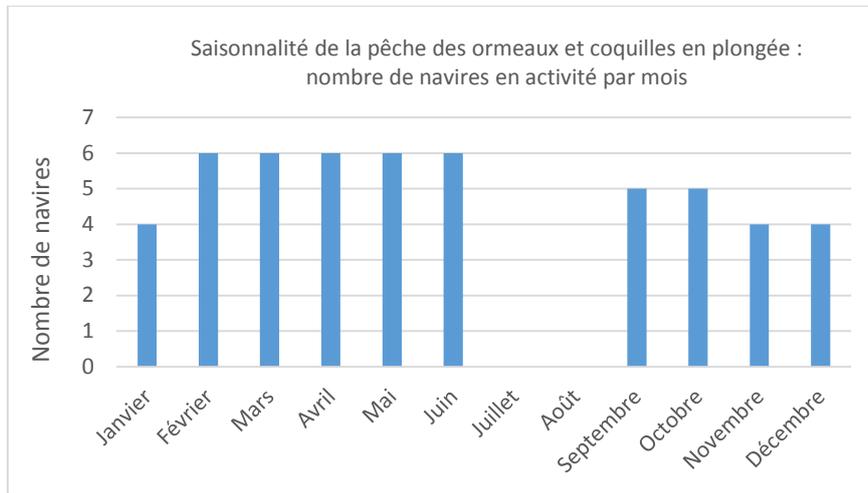


Figure 39 – Saisonnalité de la plongée bouteille

SPATIALISATION

La pêche des ormeaux en plongée s’effectue dans l’ensemble des fonds rocheux du pourtour du site Natura 2000, à savoir entre Port Blanc (commune de Penvénan) à l’est, et Locquémeau à l’ouest, ainsi qu’autour des Sept îles. Le secteur le plus côtier est exploité par l’ensemble des 6 navires identifiés sur le site.

Les coquilles Saint-Jacques sont quant à elles recherchées dans 3 secteurs autorisés à la plongée professionnelle dans la baie de Perros-Guirec.

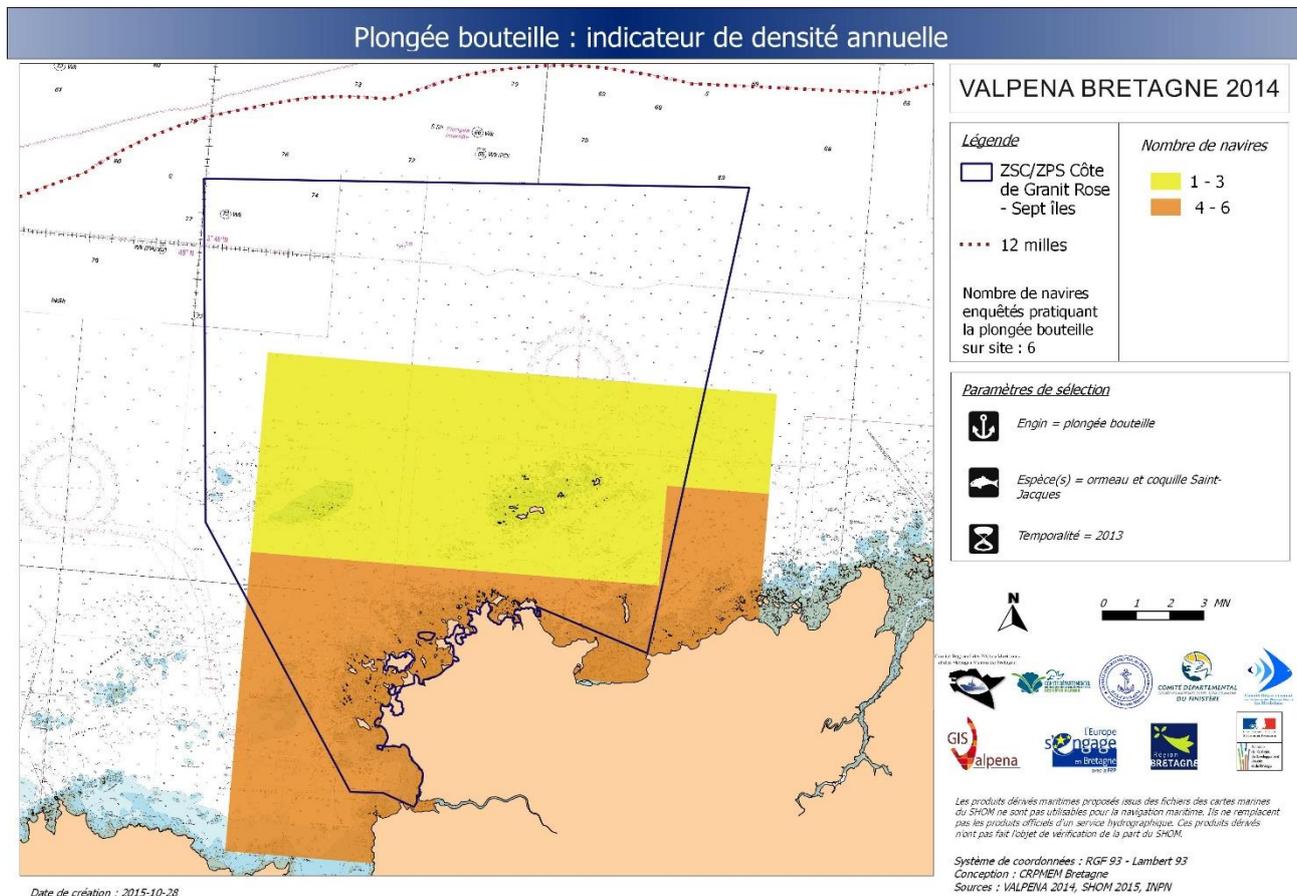


Figure 40 – Indicateur de densité annuelle de la plongée bouteille

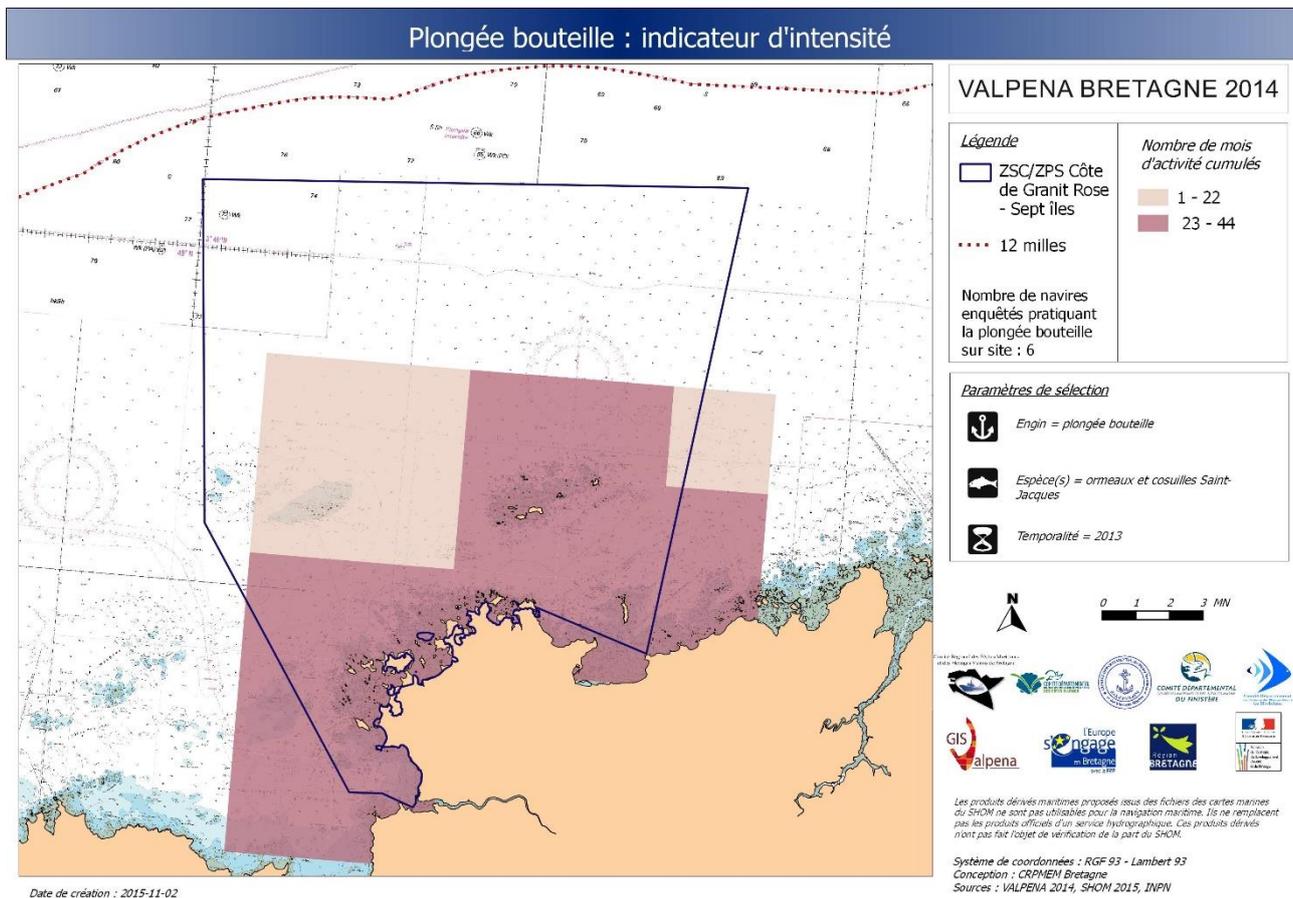


Figure 41 – Indicateur d'intensité de la plongée bouteille

ANALYSE DE LA DEPENDANCE SPATIALE ET TEMPORELLE AU SITE

Dépendance spatiale pour les pêcheurs en plongée :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires	2		4			33%

2 navires présentent une faible dépendance spatiale à la zone d'étude (moins de 15%), indiquant qu'ils fréquentent d'autres secteurs de travail, alors que 4 navires présentent une plus forte dépendance, avec 30 à 50% de leur zone d'activité en plongée comprise dans le site Natura 2000.

Dépendance temporelle pour les pêcheurs en plongée :

Classe de dépendance	[0-15[%	[15-30[%	[30-50[%	[50-75[%	[75-100] %	Taux de dépendance moyen
Nb de navires					6	100%

Les 6 navires ont une dépendance temporelle de 100%, révélant qu'ils travaillent au cours de chaque mois d'activité à la plongée sur tout ou partie du site Côte de granit rose – Sept îles. La zone d'étude représente ainsi une part importante de leur espace de travail.

DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

Les lançons (regroupant plusieurs espèces distinctes) sont des poissons vivant enfouis dans le sable la nuit, et constituant une proie privilégiée pour de nombreux poissons (bar, lieu,...). Ils sont ainsi **utilisés comme appâts par les ligneurs et palangriers**. La pêche des lançons se pratique à l'aide d'un chalut de fond de faible dimension (taille réduite de l'engin, faible poids des panneaux...).

FLOTTILLE

Navires enquêtés	2
Taille	moins de 12 m

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

La pêche des lançons au chalut est **autorisée à titre dérogatoire dans la bande côtière des 3 milles**, de jour, pour les titulaires d'une autorisation administrative. L'activité se concentre généralement au lever du jour, et **les captures sont destinées uniquement aux appâts** (les navires peuvent être équipés de viviers pour maintenir les captures vivantes). L'habitat des lançons correspond à des **bancs de sables de profondeur modérée**.

Les navires enquêtés ayant déclaré cette activité ne sont que 2 en 2013, ne permettant pas de retranscrire leurs zones de pêche. **En réalité, le nombre de navires à pratiquer le chalutage à lançons sur la zone est plus élevé**, mais l'activité étant considérée comme accessoire (uniquement pour répondre au besoin d'appâts), elle n'est pas systématiquement citée lors des enquêtes.

SAISON, FREQUENTATION ET DEPENDANCE AU SITE

Au sein du site, **l'activité est très localisée et s'exerce dans le secteur de la baie de Lannion**. Elle est en revanche **pratiquée au cours des 12 mois de l'année**. Une autre zone de pratique importante se localise en périphérie du périmètre Natura 2000, à l'ouest de Trébeurden.

Dépendance spatiale pour les chalutiers à lançons :

Le taux de dépendance spatiale moyen est de 58%. Plus de la moitié de la surface d'activité au chalut à lançons de ces navires se situe donc dans la zone d'étude.

Dépendance temporelle pour les chalutiers à lançons :

Le taux de dépendance temporelle au site pour ces 2 navires est de 100%. Tous les mois où ils ont pratiqué du chalut à lançons, ils ont pêché dans tout ou partie du site Natura 2000.

Chalut à coquillages

Art traînant

DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

Le **pétoncle noir** est un bivalve de la famille des pectinidés, pouvant vivre libre sur les fonds ou fixé par son byssus à un substrat. Lorsqu'il est présent sur les substrats meubles, il peut être pêché à l'aide d'un chalut de fond. Dans les Côtes d'Armor, **cette pratique est encadrée par le biais de la licence chalut de fond de Paimpol**, réglementant la pêche au chalut du poisson, des céphalopodes, et des pectinidés autres que la coquille Saint-Jacques. C'est le seul bivalve pêché au chalut de fond en 2013 sur le site Natura 2000.

FLOTTILLE

Navires enquêtés	2
Taille	moins de 12 m

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

La pêche du pétoncle noir au chalut est une **activité ponctuelle** sur le site Natura 2000, qui n'est pas systématiquement exercée chaque année.

Les 2 navires pratiquant le chalut à coquillages présentent une forte polyvalence, exerçant chacun 4 métiers différents au sein du site Natura 2000 Côte de granit rose – Sept île, parmi lesquels, les casiers, le chalut de fond à poissons, le filet à poissons, la drague à coquille Saint-Jacques, ou la palangre à poissons.

SAISON, FREQUENTATION ET DEPENDANCE AU SITE

Le métier du chalutage à coquillages n'est pratiqué que par deux navires en 2013 sur le site Natura 2000, ce qui ne permet pas de présenter de données spatialisées. L'activité est très spécifique, et n'est exercée que sur un secteur localisé, **dans les fonds meubles à proximité du plateau des Triagoz**. Elle est également limitée dans le temps, puisqu'elle n'est **pratiquée qu'en période estivale, entre juillet et octobre**.

Dépendance spatiale pour les chalutiers de fond à coquillages :

Le taux de dépendance spatiale des 2 navires atteint les 100% pour le chalut à coquillages. En 2013, ils ont donc travaillé exclusivement au sein du périmètre Natura 2000 pour ce métier.

Dépendance temporelle pour les chalutiers de fond à coquillages :

Le taux de dépendance temporelle s'élève également à 100% pour ces navires, qui, tous les mois où ils ont travaillé au chalut à coquillages, ont pêché dans tout ou partie du site.

Pêche à pied

Sources : CRPME de Bretagne, CDPME des Côtes d'Armor

DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

La pêche à pied professionnelle se définit comme la récolte sur l'estran des coquillages, poissons ou crustacés. La réglementation stipule que cette activité s'exerce sans que le pêcheur ne cesse d'avoir un appui au sol et sans équipement respiratoire permettant de rester immergé. **Elle est encadrée depuis 2001** par un statut national, les pêcheurs devant être titulaires d'un permis de pêche à pied national, d'une licence de pêche régionale, ainsi que de timbres pour chacune des espèces exploitées et/ ou des gisements. **Cette activité se pratique à marée basse**, à l'aide de différents outils en fonction des espèces recherchées dans les milieux sableux, vaseux. Seuls les gisements faisant l'objet de **classements administratifs et sanitaires** rendant possible une exploitation, sont autorisés à la pêche à pied professionnelle.

Les **trois niveaux de classements sanitaires** sont les suivants : A (consommation directe des coquillages), B (traitement dans un centre de purification ou reparcage), C (purification par reparcage longue durée ou traitement thermique).

EFFECTIFS

Les pêcheurs à pied professionnels rattachés à la Bretagne (y exerçant au moins une partie de leur activité) sont environ 360, dont une quarantaine dans le département des Côtes d'Armor. Un même pêcheur peut ensuite être titulaire de plusieurs timbres, en fonction des espèces et des gisements recherchés.

Le site Natura 2000 est concerné par **deux gisements exploités pour la pêche des coques et des palourdes** : **Goas Treiz**, sur la commune de Trébeurden, et **le Banc du Guer** à Lannion (en limite du périmètre de la zone spéciale de conservation). Ces gisements sont exploités par des pêcheurs essentiellement originaires des Côtes d'Armor, mais également des départements voisins. Pour la saison 2015-2016, 25 timbres sont attribués sur le gisement de Goas Treiz, et 42 sur le gisement du banc du Guer (demande d'exploitation limitée par délibération du CRPME aux seuls renouvellements).

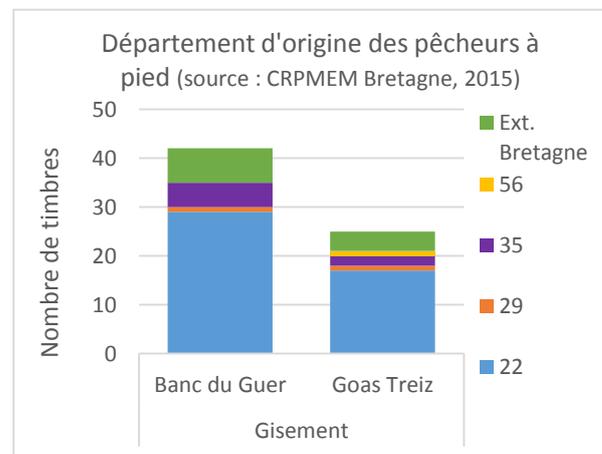


Figure 42 – Origine des pêcheurs par gisement

17 timbres « hors-gisement » attribués dans les Côtes d'Armor (saison 2015-2016) permettent par ailleurs une exploitation sur les gisements classés sanitaires et non soumis à un timbre spécifique (pour les coquillages du groupe 2, les bivalves fouisseurs; et les coquillages du groupe 3, les autres bivalves filtreurs).

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE, SAISON ET FREQUENTATION

Chaque année, des dates d'ouverture, ainsi que des quotas de pêche sont fixés par décision du CRPME, **en fonction de l'état de la ressource** (après avis de la commission pêche à pied du CDPME des Côtes d'Armor). L'activité de pêche à pied est de ce fait très variable selon les années, et les professionnels peuvent être amenés à se déplacer sur d'autres gisements. Il est à noter, par ailleurs, que le banc du Guer a été concerné en 2013 par un important épisode de mortalité (d'origine indéterminée), touchant les palourdes.

	Goas Treiz	Banc du Guer
Palourdes	Du 13/04/2015 au 30/09/2015, tous les jours, du lever au coucher du soleil	Du 1/11/2014 au 31/03/2015, tous les jours, du lever au coucher du soleil, par coefficient d'au moins 65. 30kg par jour et par pêcheur
Coques	Du 1/06/2015 au 30/06/2015, tous les jours, du lever au coucher du soleil, par coefficient >70 et quota maximum de 50kg par jour et par pêcheur	Du 1/11/2014 au 31/03/2015, tous les jours, du lever au coucher du soleil, par coefficient d'au moins 65. 70kg par jour et par pêcheur

Figure 43 – Conditions d'exploitation pour la saison 2014-2015

Les ouvertures de gisements sont également dépendantes de la qualité des eaux, et des niveaux de contamination en bactéries. Ainsi, pour les bivalves fouisseurs, Goas Treiz est classé en B, et le banc du Guer en B du 01/09 au 28/02 et en C du 01/03 au 31/08 (arrêté préfectoral du 8/07/2015). Les gisements de Goas Treiz et Landrellec (à Pleumeur-Bodou), exploitables avec le timbre hors gisement, sont classés en A pour les filtreurs (arrêté préfectoral du 13/07/2012), mais aucune activité n'y est recensée pour ces espèces.

La pêche à pied ne peut s'exercer qu'à la main, avec les outils suivants : pelle, binette, fourche, griffe à dent et râteau. La palourde est aussi régulièrement pêchée « au trou ». La pêche s'effectue globalement entre 2h avant et 1h30 après la basse-mer. Une fois mis en sacs, les coquillages sont remontés de l'estran, généralement à l'aide de vélos. Plusieurs circuits de commercialisation existent : commercialisation après mises en bassin pour purification à la maison de la mer de Locquémeau, prise en charge par un mareyeur avant purification et vente, ou transport du produit de la pêche en Espagne pour le marché de la conserverie.

Le garde-juré du CDPMEM des Côtes d'Armor, financé par les professionnels et assermenté par le Préfet de Département, est présent sur les gisements pour contrôler les tailles minimales et quantités pêchées, et constater les infractions. Il contribue également à sensibiliser les pêcheurs à pied récréatifs.

SPATIALISATION

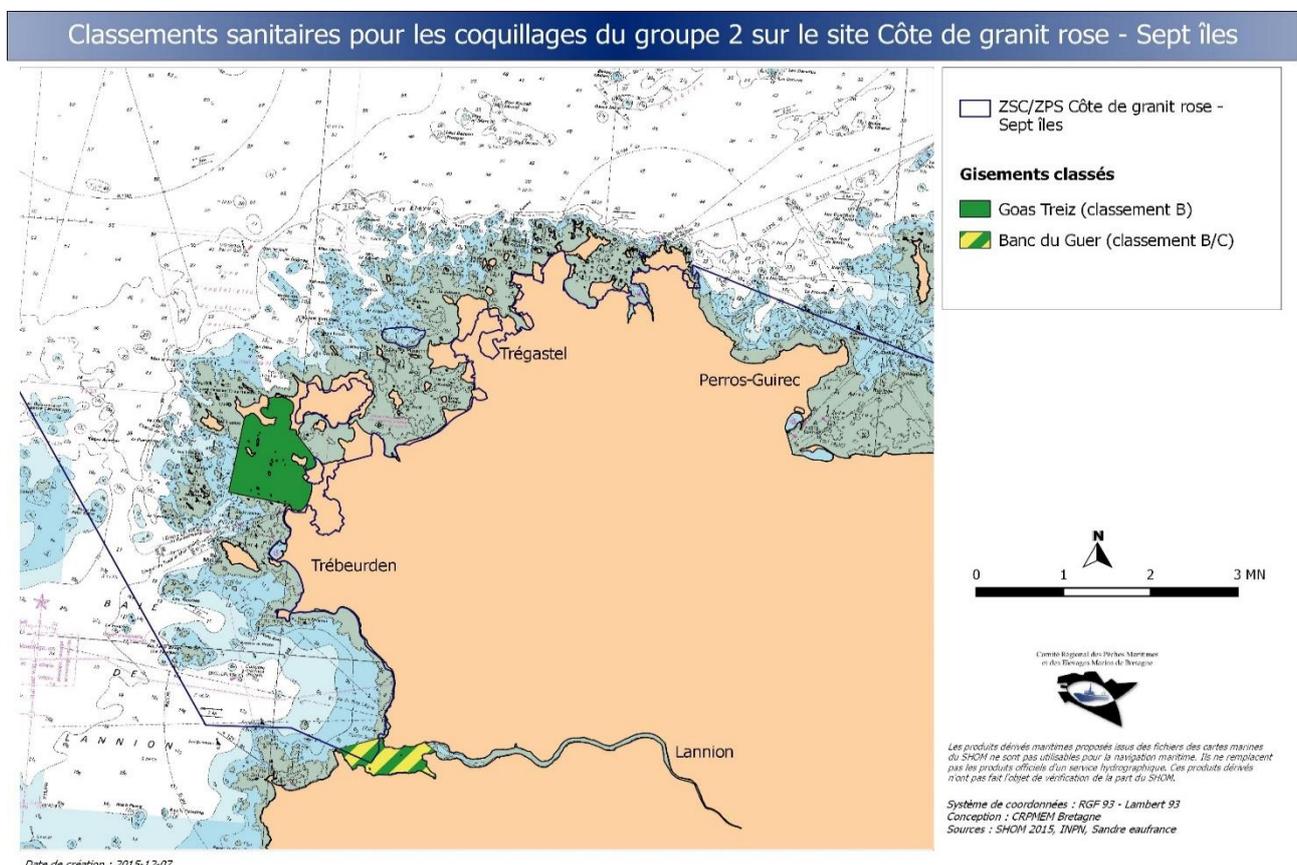


Figure 44 – Gisements classés de pêche à pied pour les bivalves fouisseurs (groupe 2) sur le site Côte de granit rose – Sept îles

Récolte d'algues de rive

Sources : CRPMEM de Bretagne, DDTMs de Bretagne

DEFINITION ET ESPECES CIBLEES

La récolte des algues de rive est une activité ancestrale en Bretagne. Les algues, fixées à un substrat, sont récoltées à marée basse, à la main ou à l'aide d'outils, selon les conditions définies par la réglementation¹². L'activité se différencie donc de la récolte en mer menée par les navires goémoniers, équipés d'engins spécifiques (peigne ou scoubidou).

La pratique est soumise à la détention d'une autorisation administrative individuelle délivrée par la DIRM, après instruction des dossiers par la DDTM du département où le récoltant souhaite exercer. La déclaration de la récolte par les professionnels bretons s'effectue majoritairement selon un carroyage de 500m par 500m. La filière tend à se structurer davantage et des évolutions sont attendues à partir de 2016, avec **la mise en place d'un statut professionnel, et d'un régime de licences sous la compétence du CRPMEM de Bretagne**. Ainsi, en vue d'une meilleure gestion de la ressource, le programme Biomasse Algues, porté par le CRPMEM, visant à évaluer la biomasse exploitable d'algues de rive à l'échelle de la région, débutera en 2016.

Parmi la vingtaine d'espèces recherchées, les principales espèces (en tonnages) récoltées à l'échelle de la région Bretagne sont *Ascophyllum nodosum*, *Fucus serratus*, *Fucus vesiculosus*, ainsi que *Chondrus crispus* (dans le Finistère uniquement) et *Palmaria palmata*. Les algues, dont **la demande est en forte augmentation**, sont consommées entières dans l'alimentation humaine, ou transformées pour en extraire leurs composés (industrie agroalimentaire, pharmacie, cosmétique,...).

EFFECTIFS ET PRODUCTIONS

La récolte des algues de rive en Bretagne est pratiquée par 50 professionnels indépendants, 125 récoltants salariés d'entreprises et environ 300 récoltants saisonniers (embauchés en période estivale). En moyenne, la récolte annuelle totale d'algues de rive s'élève à 6000 Tonnes, soit 15% de la production nationale d'algues, tous modes de collecte confondus. En 2014, **2 138,379 Tonnes ont été collectées dans le département des Côtes d'Armor** (représentant environ 36% de la production bretonne d'algues de rive). Pour l'année 2015, l'arrêté 2015-10703 fixe le contingent d'autorisations de récolte de goémon de rive à 17 pour le département. Les quantités d'*Ascophyllum nodosum* pouvant être récoltées dans les Côtes d'Armor, sont, par ailleurs, limitées à 3 500 T (en poids frais).

Espèce	Récolte 2014 (en kg)
<i>Fucus vesiculosus</i>	821 992
<i>Fucus serratus</i>	734 234
<i>Ascophyllum nodosum</i>	560 273
Autres algues	9 069
<i>Palmaria palmata</i>	4 661
<i>Porphyra umbilicalis</i>	2 390
<i>Ulva lactuca-Enteromorpha spp</i>	2 247
<i>Laminaria saccharina</i>	2 100
<i>Himanthalia elongata</i>	582
<i>Laminaria digitata</i>	294

Figure 45 - Volumes déclarés par les récoltants d'algues de rive en 2014 dans les Côtes d'Armor

¹² Articles D921-94 à D921-100 du Code rural et de la pêche maritime ; Arrêté 2012-4658 du 27 juillet 2012 relatif à l'exploitation durable des goémons de rive sur le littoral de Bretagne ; Arrêté 2015-10703 du 12 février 2015 fixant les conditions particulières de récolte de goémon de rive à titre professionnel sur le littoral des Côtes d'Armor pour l'année 2015.

DESCRIPTION DE LA PRATIQUE SUR LE SITE

Au sein du site, l'activité a été menée entre février et décembre (mobilisation de 3 autorisations de pêche). Les espèces récoltées sont principalement *Ascophyllum nodosum*, *Fucus vesiculosus*, *Fucus serratus*, et *Palmaria palmata*. Les récoltes sont effectuées en fonction de la saisonnalité des espèces : les algues annuelles (*Porphyra umbilicalis*, *Himanthalia elongata*...) débutent leur croissance en fin d'hiver et sont donc recherchées au printemps et en été ; les algues pluriannuelles (*Ascophyllum nodosum*, *Fucus serratus* et *vesiculosus*...) peuvent être récoltées toute l'année. Les récoltes sont aussi fonction des conditions de marées, les espèces de l'infralittoral (Laminaires) ne découvrant par exemple que lors des grands coefficients.

Les récoltants travaillent de jour, sur les estrans rocheux de la zone, en utilisant parfois de petites embarcations pour se déplacer. En complément de la réglementation, un guide de bonnes pratiques à destination des récoltants d'algues de rive a été élaboré dans le cadre du projet Algmarbio, à l'initiative des professionnels de la filière biologique. Il dresse les recommandations pour assurer une exploitation durable des ressources en algue (outils à privilégier, techniques de coupe...).

SPATIALISATION

La récolte des algues de rive en 2014 s'est concentrée sur les estrans entre Trélévern et Trébeurden. Les algues ne sont pas récoltées de manière homogène sur le pourtour du site, les quantités prélevées étant plus importante dans les environs de la baie de Perros-Guirec. Ces récoltes sont toutefois à relativiser, puisque les quantités prélevées sur le site ne représentent environ que 1% de la récolte totale du département. Le secteur le plus exploité se localise plus à l'Est, entre Plougrescant et Paimpol.

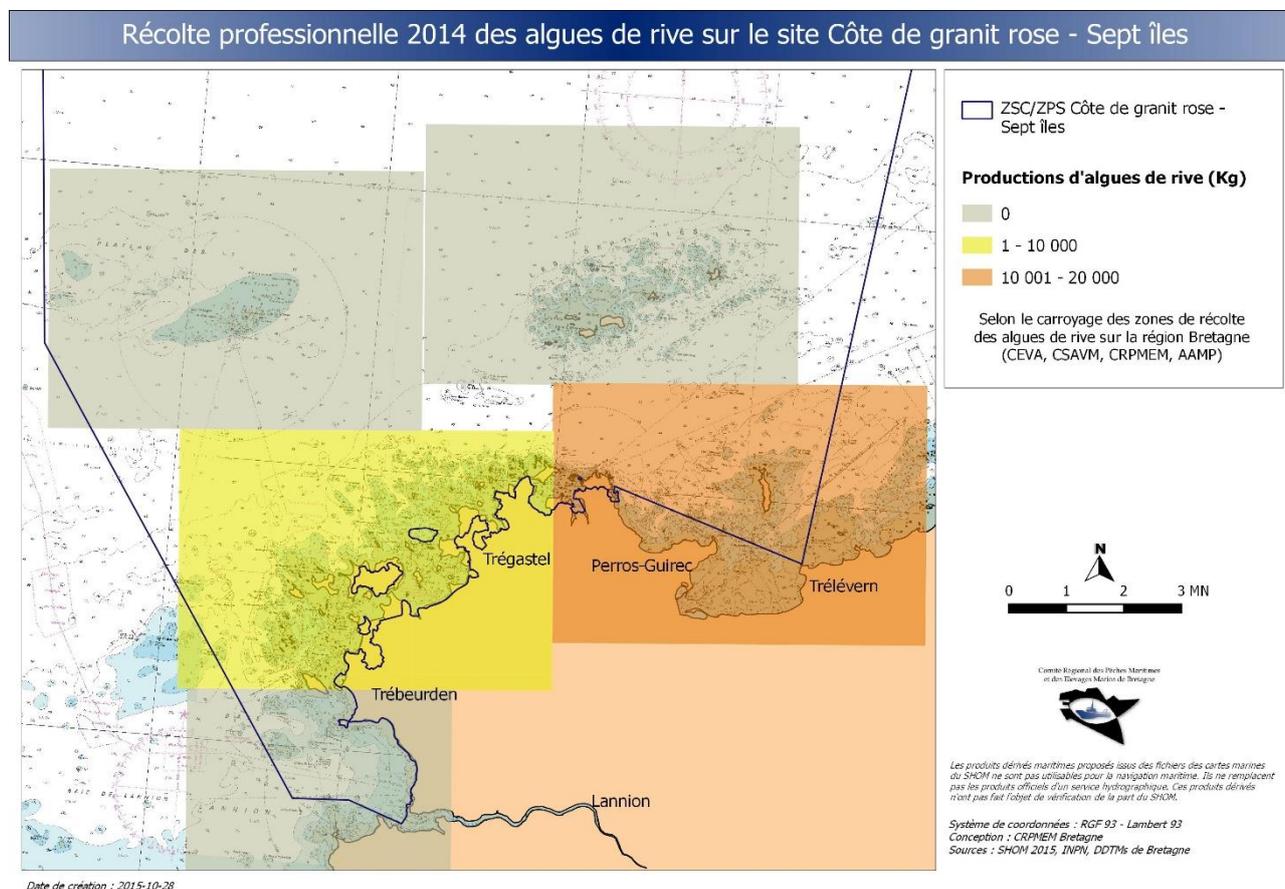


Figure 46 – Quantités d'algues de rive récoltées en 2014 sur le site Côte de granit rose – Sept îles (selon le carroyage des zones de récolte des algues de rive de la région Bretagne – CEVA, CSAVM, CRPMEM, AAMP)

Liste des sigles et acronymes utilisés

AAMP : Agence des aires marines protégées

AMP : Aire marine protégée

CC : Conseils consultatifs

CDPMEM : Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins

CEVA : Centre d'étude et de valorisation des algues

CIEM : Conseil international pour l'exploration de la mer

CNPMEM : Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

CRPMEM : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins

CSAVM : Chambre syndicale des algues et des végétaux marins

DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

DIRM NAMO : Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest

DLAL : Développement Local par les Acteurs Locaux

DPMA : Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

FEAMP : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (en remplacement du FEP, Fonds européen pour la pêche)

FPC : Flotte de pêche communautaire

GIS : Groupement d'intérêt scientifique

GOV : Grande ouverture verticale

Ifremer : Institut français de recherche de pour l'exploitation de la mer

LHT : Longueur hors tout

LMAP : Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche

OCM : Organisation commune des marchés

OP : Organisation de producteurs

PCP : Politique commune de la pêche

RMD : Rendement maximum durable

SIH : Système d'informations halieutiques

TAC : Total admissible des captures

UE : Union européenne

VALPENA : éVALuation des activités de PEche au regard des Nouvelles Activités

VMS : Vessel Monitoring System

ZPS : Zone de protection spéciale

ZSC : Zone spéciale de conservation

Table des figures

Figure 1 – Taux d’enquêtes des données VALPENA mobilisées	8
Figure 2 – Mailles VALPENA intersectant le site Natura 2000 Côte de granit rose – Sept îles	9
Figure 3 – Evolution du nombre de navires en Bretagne depuis 1990, par catégorie de longueur	10
Figure 4 – Répartition des navires par catégorie de longueur et rayon d’action en région Bretagne	10
Figure 5 – Carte des secteurs statistiques retenus pour la production de la fiche SIH	11
Figure 6 – Productions en tonnage et valeur des navires non-géolocalisés sur le secteur allant de Morlaix à Paimpol .	12
Figure 7 – Productions en tonnage et valeur des navires géolocalisés sur le secteur Côte de granit rose - Sept îles.....	12
Figure 8 – Carte des ports d’attache des 60 navires travaillant en 2013 sur le site Côte de granit rose – Sept îles	14
Figure 9 – Tailles minimum, maximum, et moyenne des navires.....	14
Figure 10 – Répartition des navires par classes de taille	14
Figure 11 – Indicateur de densité annuelle, tous métiers confondus	15
Figure 12 – Saisonnalité des navires fréquentant le site Côte de granit rose – Sept îles	15
Figure 13 – Indicateur d’intensité annuelle, tous métiers confondus	16
Figure 14 – Principales espèces recherchées en 2013 sur le site Côte de granit rose – Sept îles	16
Figure 15 – Principaux zonages réglementaires de pêche sur le site Côte de granit rose – Sept îles	17
Figure 16 – Tableau de synthèse des principales réglementations pêche sur le site Côte de granit rose – Sept îles	19
Figure 17 – Tableau de synthèse des métiers pratiqués sur le site Côte de granit rose – Sept îles, et effectifs associés	20
Figure 18 – Saisonnalité du casier	23
Figure 19 – Indicateur de densité annuelle du casier	23
Figure 20 – Indicateur d’intensité du casier	24
Figure 21 – Saisonnalité du filet à poissons	26
Figure 22 – Indicateur de densité annuelle du filet à poissons	26
Figure 23 – Indicateur d’intensité du filet à poissons	27
Figure 24 – Saisonnalité des métiers de l’hameçon	29
Figure 25 – Indicateur de densité annuelle des métiers de l’hameçon	29
Figure 26 – Indicateur d’intensité des métiers de l’hameçon	30
Figure 27 – Saisonnalité de la drague à coquille Saint-Jacques	32
Figure 28 – Indicateur de densité annuelle de la drague à coquille Saint-Jacques (2013, et présence 2012 à Perros-Guirec)	32
Figure 29 – Indicateur d’intensité de la drague à coquille Saint-Jacques (2013, et présence 2012 à Perros-Guirec).....	33
Figure 30 – Saisonnalité du chalut de fond à poissons	35
Figure 31 – Indicateur de densité annuelle du chalut de fond à poissons	35
Figure 32 – Indicateur d’intensité du chalut de fond à poissons	36
Figure 33 – Saisonnalité du chalut de fond à céphalopodes	38
Figure 34 – Indicateur de densité annuelle du chalut de fond à céphalopodes	38
Figure 35 – Indicateur d’intensité du chalut de fond à céphalopodes	39
Figure 36 – Saisonnalité du filet à crustacés.....	41
Figure 37 – Indicateur de densité annuelle du filet à crustacés	41
Figure 38 – Indicateur d’intensité du filet à crustacés.....	42
Figure 39 – Saisonnalité de la plongée bouteille	44
Figure 40 – Indicateur de densité annuelle de la plongée bouteille.....	44
Figure 41 – Indicateur d’intensité de la plongée bouteille	45
Figure 42 – Origine des pêcheurs par gisement	48
Figure 43 – Conditions d’exploitation pour la saison 2014-2015	49
Figure 44 – Gisements classés de pêche à pied pour les bivalves fouisseurs (groupe 2) sur le site Côte de granit rose – Sept îles.....	49
Figure 45 - Volumes déclarés par les récoltants d’algues de rive en 2014 dans les Côtes d’Armor	50
Figure 46 – Quantités d’algues de rive récoltées en 2014 sur le site Côte de granit rose – Sept îles	51